

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015****SOMMAIRE****APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015..... 3**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 4 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> ..... | 4 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 4 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 4 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 5 |

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ..... 6**

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 12 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> .....    | 12 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 12 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> .....    | 12 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 13 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 13 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 13 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....         | 13 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 14 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....         | 14 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> .....    | 14 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....         | 14 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 14 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 15 |
| <i>Dominique SIX</i> .....        | 15 |
| <i>Michel PAILLEY</i> .....       | 15 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 16 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 16 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 16 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 16 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 16 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 17 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....      | 18 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 18 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....      | 18 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 19 |
| <i>Elmano MARTINS</i> .....       | 19 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> ..... | 19 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....      | 19 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> ..... | 20 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 20 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 20 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 20 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 20 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 20 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 21 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 21 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 21 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 22 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 22 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 22 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 22 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 22 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 22 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 22 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 22 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 22 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 23 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 23 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 23 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 23 |

**OPAH RU - OPÉRATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE - APPROBATION ET MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 1ER JUILLET 2013..... 24**

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 26 |
| <i>Alain PIVETEAU</i> .....    | 26 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 27 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....      | 27 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 27 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 27 |
| <i>Alain PIVETEAU</i> .....    | 27 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....   | 28 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 28 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> ..... | 28 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 29 |

**OPAH-RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT..... 30**

**BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DE LA ZPPAUP (CRÉATION D'UNE AVAP)..... 31**

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 34 |
| <i>Simon LAPLACE</i> .....     | 35 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 35 |
| <i>Simon LAPLACE</i> .....     | 35 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 35 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 36 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 37 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 37 |
| <i>Simon LAPLACE</i> .....     | 37 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 38 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 38 |

**BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)..... 39**

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 43 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> ..... | 44 |
| <i>Elmano MARTINS</i> .....    | 44 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....   | 45 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 45 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 45 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 47 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 47 |
| <i>Dominique SIX</i> .....     | 48 |
| <i>Elmano MARTINS</i> .....    | 48 |
| <i>Simon LAPLACE</i> .....     | 48 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 49 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 50 |
| <i>Alain PIVETEAU</i> .....    | 50 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> ..... | 50 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 51 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 51 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....   | 51 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 51 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 52 |

**BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)..... 53**

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| <i>Marc THEBAULT</i> .....    | 56 |
| <i>Florent SIMMONET</i> ..... | 57 |
| <i>Fabrice DESCAMPS</i> ..... | 58 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....    | 58 |
| <i>Florent SIMMONET</i> ..... | 58 |
| <i>Isabelle GODEAU</i> .....  | 58 |
| <i>Alain PIVETEAU</i> .....   | 59 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....    | 60 |



|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| <i>Florent SIMMONET</i> .....     | 61 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 61 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 61 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 61 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 63 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> .....    | 63 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 64 |
| <i>Alain PIVETEAU</i> .....       | 64 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 65 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 65 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 65 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 65 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 66 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 66 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 66 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 66 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 66 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 66 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 66 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> ..... | 66 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 66 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 67 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 67 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 67 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 67 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 67 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 67 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 67 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 67 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 67 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 67 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 67 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 67 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 67 |
| <i>Yvonne VACKER</i> .....        | 68 |
| <i>Romain DUPEYROU</i> .....      | 68 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 68 |

**ADOPTION DES PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS AUTOUR DE L'ÉGLISE DE SAINTE-PEZENNE ET DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-LIGUAIRE..... 69**

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 71 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 71 |
| <i>Marc THEBAULT</i> .....     | 71 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 71 |
| <i>Monsieur le Maire</i> ..... | 71 |

**ACQUISITION DU DERNIER APPARTEMENT 8 RUE DU MÛRIER - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2015 - COMPLÉMENT RELATIF AU LOT N°1 (CAVE)..... 72**

**AVIS SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL POUR LA SOCIÉTÉ BOUYGUES..... 73**

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| <i>Dominique SIX</i> .....        | 74 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....      | 74 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....    | 74 |
| <i>Dominique SIX</i> .....        | 74 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....      | 74 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> ..... | 74 |

**CRÉATION D'UN FORFAIT ACTIF VALABLE SUR LES PARKINGS TARTIFUME ET BELLUNE..... 76**

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| <i>Dominique SIX</i> .....      | 77 |
| <i>Christophe POIRIER</i> ..... | 77 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 77 |
| <i>Christophe POIRIER</i> ..... | 78 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 78 |
| <i>Luc DELAGARDE</i> .....      | 78 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 78 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....    | 78 |

|   |           |
|---|-----------|
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 79        |
| <i>Christophe POIRIER</i> .....   | 79        |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 79        |
| <i>Sébastien PARTHENAY</i> .....  | 79        |
| <i>Luc DELAGARDE</i> .....  | 80        |
| <i>Christophe POIRIER</i> .....   | 80        |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 80        |
| <b>CRÉATION D'UN MARCHÉ BIO HEBDOMADAIRE SUR LA PLACE DU DONJON .....</b>   | <b>81</b> |
| <i>Dominique SIX</i> .....  | 82        |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 82        |
| <i>Sylvette RIMBAUD</i> .....   | 82        |
| <i>Sylvette RIMBAUD</i> .....   | 82        |
| <i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....   | 82        |
| <i>Sylvette RIMBAUD</i> .....   | 83        |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 83        |
| <b>TARIFS "MARCHÉ BIO" SUR LA PLACE DU DONJON CHAQUE MERCREDI DE 16 HEURES À 19 HEURES ...</b>  | <b>84</b> |
| <b>CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX BAILLEURS .....</b>   | <b>85</b> |
| <b>CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) - APPROBATION DU PRINCIPE DE CESSIION .....</b>   | <b>86</b> |
| <i>Michel PAILLEY</i> .....   | 87        |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....  | 87        |
| <i>Michel PAILLEY</i> .....   | 87        |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....  | 87        |
| <i>Michel PAILLEY</i> .....   | 87        |
| <b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ - CONSTITUTION DE SERVITUDES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES AUTHENTIQUES .....</b>                     | <b>88</b> |
| <i>Michel PAILLEY</i> .....   | 89        |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....  | 89        |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 89        |
| <b>CESSION DE DIVERS VÉHICULES MUNICIPAUX - AUTORISATION DE VENTE AUX ENCHÈRES ET VALIDATION DU CONTRAT .....</b>                     | <b>90</b> |
| <i>Michel PAILLEY</i> .....   | 93        |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> .....  | 93        |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 93        |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....  | 93        |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 93        |
| <b>CENTRE D'ACTION CULTURELLE - REMPLACEMENT DES FAUTEUILS ET DU REVÊTEMENT DE SOL DE LA GRANDE SALLE - LOT 1 - AVENANT N°1 .....</b> | <b>94</b> |
| <b>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE - AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS - APPROBATION DU MARCHÉ.....</b>                 | <b>96</b> |
| <i>Michel PAILLEY</i> .....   | 97        |
| <i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....   | 97        |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 97        |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....  | 97        |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 97        |
| <i>Michel PAILLEY</i> .....   | 98        |
| <b>STADE GRAND CROIX - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES-SANITAIRES - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX .....</b>                           | <b>99</b> |
| <i>Michel PAILLEY</i> .....   | 101       |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....   | 101       |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....  | 101       |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 101       |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....  | 101       |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 101       |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....  | 101       |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 101       |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....  | 102       |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....  | 102       |

|   |            |
|---|------------|
| <b>CRÉMATORIUM - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE FILTRATION DES FUMÉES - VALIDATION DU PROGRAMME.....</b>   | <b>103</b> |
| <i>Michel PAILLEY.....</i>  | <i>105</i> |
| <i>Christophe POIRIER.....</i>  | <i>105</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>105</i> |
| <b>AÉRODROME DE NIORT MARAIS-POITEVIN - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET MÉTÉO-FRANCE PORTANT SUR LES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES À LA NAVIGATION AÉRIENNE.....</b>                           | <b>106</b> |
| <i>Michel PAILLEY.....</i>  | <i>107</i> |
| <i>Amaury BREUILLE.....</i>   | <i>107</i> |
| <i>Michel PAILLEY.....</i>  | <i>107</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>107</i> |
| <i>Amaury BREUILLE.....</i>   | <i>107</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>107</i> |
| <b>ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 6-8 RUE EMILE BÈCHE ET 7 RUE DU GUESCLIN - CONVENTION DE GESTION ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ETAT-PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES.....</b> | <b>108</b> |
| <b>RÉNOVATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE STADE RENÉ GAILLARD - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.....</b>  | <b>109</b> |
| <b>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'EPELEPPA TERRES ET PAYSAGES SUD DEUX-SÈVRES.....</b>  | <b>110</b> |
| <b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.....</b>  | <b>111</b> |
| <i>Christelle CHASSAGNE.....</i>  | <i>113</i> |
| <i>Romain DUPEYROU.....</i>   | <i>113</i> |
| <i>Pascal DUFORESTEL.....</i>   | <i>113</i> |
| <i>Christelle CHASSAGNE.....</i>  | <i>113</i> |
| <i>Amaury BREUILLE.....</i>   | <i>114</i> |
| <i>Pascal DUFORESTEL.....</i>   | <i>114</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>115</i> |
| <i>Nathalie SEGUIN.....</i>   | <i>115</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>115</i> |
| <i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>  | <i>116</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>116</i> |
| <i>Christelle CHASSAGNE.....</i>  | <i>116</i> |
| <i>Amaury BREUILLE.....</i>   | <i>116</i> |
| <i>Christelle CHASSAGNE.....</i>  | <i>116</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>116</i> |
| <i>Amaury BREUILLE.....</i>   | <i>116</i> |
| <i>Christelle CHASSAGNE.....</i>  | <i>116</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>117</i> |
| <i>Amaury BREUILLE.....</i>   | <i>117</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>117</i> |
| <i>Amaury BREUILLE.....</i>   | <i>117</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>117</i> |
| <b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.....</b>  | <b>118</b> |
| <i>Christelle CHASSAGNE.....</i>  | <i>121</i> |
| <i>Pascal DUFORESTEL.....</i>   | <i>121</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>121</i> |
| <i>Catherine REYSSAT.....</i>   | <i>121</i> |
| <i>Amaury BREUILLE.....</i>   | <i>121</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>121</i> |
| <i>Amaury BREUILLE.....</i>   | <i>122</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>122</i> |
| <b>PASSEPORTS ENFANTS CAF 2015.....</b>   | <b>123</b> |
| <i>Rose-Marie NIETO.....</i>  | <i>124</i> |
| <i>Monsieur le Maire.....</i>   | <i>124</i> |
| <i>Rose-Marie NIETO.....</i>  | <i>124</i> |

|  |     |
|--|-----|
| CLASSES DE DÉCOUVERTE SANS NUITÉE - ANNÉE 2015 - RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 19 DÉCEMBRE 2014 .....  | 125 |
| SUBVENTION CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - ANNÉE 2015 - SOLDE .....  | 126 |
| CONTRAT DE VILLE - ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA C.A.N. ....   | 127 |
| SUBVENTION POUR JUMELAGE COOPÉRATION ET RELATIONS INTERNATIONALES AVEC L'ANJCA.....  | 129 |
| DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LE CSC DU PARC - LE CSC DU CENTRE VILLE ET L'AMICALE SPORTIVE NIORTAISE BASKET .....   | 130 |
| <i>Rose-Marie NIETO</i> .....  | 132 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 132 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 132 |
| <i>Rose-Marie NIETO</i> .....  | 132 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 132 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 132 |
| DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LE CSC DE SOUCHÉ ET LE CSC DU PARC .....   | 133 |
| <i>Rose-Marie NIETO</i> .....  | 135 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 135 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 135 |
| DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'INITIATIVE DES JEUNES - AVENANT FINANCIER .....  | 136 |
| STADE RENÉ GAILLARD - RÉNOVATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DES CHAMOIS, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES, DU CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES, DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL, DU DISTRICT ET DU CNDS ..... | 137 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 139 |
| <i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....  | 139 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 139 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 139 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 139 |
| NIORT PLAGE - ACTIVITÉS NAUTIQUES - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT .....   | 140 |
| NIORT PLAGE 2015 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES .....   | 141 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 142 |
| <i>Christine HYPEAU</i> .....  | 142 |
| <i>Isabelle GODEAU</i> .....   | 142 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 142 |
| NIORT PLAGE 2015 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DES INSTALLATIONS SPORTIVES INSTALLÉES À TITRE TEMPORAIRE SUR LE SITE DE PRÉ-LEROY, SUR LA PLACE DE LA BRÈCHE ET SUR LA PLACE JOSEPH CUGNOT.....   | 143 |
| SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS - ASSOCIATION LA PÉDALE SAINT FLORENTAISE .....   | 144 |
| SUBVENTION - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU TERRAIN DE BICROSS ET ENTRETIEN DE LA PISTE PAR LE CLUB - BMX CLUB NIORTAIS .....  | 145 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 146 |
| <i>Isabelle GODEAU</i> .....   | 146 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 146 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 146 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 146 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 146 |

|  |     |
|--|-----|
| SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS ENTENTE NIORTAISE DES CLUBS DE PÉTANQUE ET SA SOUCHÉ FOOTBALL .....  | 147 |
| SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS - CONVENTION - VERSEMENT DU DEUXIÈME ACOMPTE .....   | 148 |
| SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS - ASSOCIATION SPORTIVE NIORTAISE BASKET .....   | 149 |
| SUBVENTION - FONCTIONNEMENT - COMITÉ DE GESTION DE LA MAISON DES SYNDICATS .....   | 150 |
| UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES - COLLÈGES - ANNÉE 2014/2015 - CONVENTIONS FINANCIÈRES .....   | 151 |
| PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN - AIDE FINANCIÈRE "CARREFOUR DES TALENTS ARTISTIQUES DU MARAIS POITEVIN" .....  | 152 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 153 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 153 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> .....   | 153 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 153 |
| <i>Alain BAUDIN</i> .....  | 153 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> .....   | 154 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 154 |
| DEMANDE DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE MATÉRIEL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE AUGUSTE TOLBECQUE .....                                      | 155 |
| SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ORGANISMES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'HANDICAP. 156   |     |
| <i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....   | 157 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 157 |
| <i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....   | 157 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 157 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....   | 157 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 157 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....   | 157 |
| SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES (AVIC 79).....   | 158 |
| DISPOSITIF CADRE À DESTINATION DES ÉCHANGES SCOLAIRES LINGUISTIQUES ET CULTURELS POUR LES VILLES JUMELÉES ET NON JUMELÉES - CONVENTIONS AVEC LES COLLÈGES JEAN ZAY ET FONTANES DANS LE CADRE DU JUMELAGE ..... | 159 |
| <i>Fabrice DESCAMPS</i> .....  | 160 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 160 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> .....   | 160 |
| <i>Fabrice DESCAMPS</i> .....  | 160 |
| <i>Pascal DUFORESTEL</i> .....   | 160 |
| <i>Fabrice DESCAMPS</i> .....  | 160 |
| <i>Dominique DESQUINS</i> .....  | 161 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 161 |
| JARDINS SOLIDAIRES QUAI DE BELLE-ILE - ASSOCIATION VENT D'OUEST - CONVENTION D'OBJECTIFS 2013-2015 - AVENANT N°2 .....   | 162 |
| MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE NIORT.....  | 164 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 166 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....   | 166 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 166 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....   | 166 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 166 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....   | 167 |
| <i>Elodie TRUONG</i> .....   | 167 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 167 |
| <i>Elodie TRUONG</i> .....   | 167 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 167 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 168 |
| <i>Christophe POIRIER</i> .....  | 168 |

|  |     |
|--|-----|
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 169 |
| <i>Elodie TRUONG</i> .....   | 169 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 169 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 169 |
| <i>Romain DUPEYROU</i> .....   | 169 |
| <i>Nathalie SEGUIN</i> .....   | 169 |
| <i>Romain DUPEYROU</i> .....   | 169 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 170 |
| <b>EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS - SERVICE CULTURE</b> .....   | 171 |
| <b>ASSISTANCE À LA DÉMARCHE DE MUTUALISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES SERVICES INFORMATIQUES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS, DE LA VILLE DE NIORT ET DES COMMUNES DE LA CAN</b> ..... | 172 |
| <b>NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS - APPROBATION DE MARCHÉ</b> .....   | 174 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 176 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 176 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 176 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 176 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 176 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 176 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 176 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 176 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 177 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 177 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 177 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 177 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 177 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 177 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 177 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 178 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 178 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 178 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 178 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 178 |
| <b>ACCORD-CADRE DE FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS DE RESTAURATION COLLECTIVE - APPROBATION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCHÉ</b> .....                                 | 179 |
| <b>CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DE LA CLAUSE SOCIALE DANS UN MARCHÉ PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS</b> .....  | 181 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 182 |
| <i>Amaury BREUILLE</i> .....   | 182 |
| <i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....  | 182 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 182 |
| <b>QUESTION ORALE DE MONSIEUR PASCAL DUFORESTEL</b> .....  | 183 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 183 |
| <b>QUESTION ORALE DE MONSIEUR AMAURY BREUILLE</b> .....  | 184 |
| <i>Monsieur le Maire</i> .....   | 184 |

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 mai 2015**

**Président :****MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Procès-verbal n° Pv-2015-5

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous allons débiter la séance du Conseil municipal, si vous voulez bien regagner vos places...Merci. Comme de coutume en ce début de Conseil, il s'agit de nommer un secrétaire de séance, y a-t-il un volontaire ? Merci Monsieur LAPLACE. Nous avons tout d'abord à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2015. Y a-t-il des remarques sur ce document ? Monsieur DUFORESTEL.

### **Pascal DUFORESTEL**

Merci Monsieur le Maire. Petite remarque qui ne remet nullement en cause la qualité du travail des services en la matière, y compris la diligence avec laquelle ils établissent les comptes-rendus mais qui tient à un aspect technique tout simple, c'est qu'il y a parfois des interventions hors micro néanmoins autorisées qui n'apparaissent pas, ce qui fait que des interventions sont difficilement compréhensibles, c'est le cas, mais ce n'est pas très grave, page 45 où ma digression sur l'héritage a été due à des remarques de la salle ponctuant mon intervention du nom de l'héritage mais plus important à mes yeux, c'est aussi le cas page 66 puisque s'est instauré un dialogue entre nous sur la culture et notamment sur l'aide des autres collectivités à l'effort culturel porté par la Ville de Niort. A cette occasion, vous avez, Monsieur le Maire, mis en cause la Région et les autres collectivités sur l'aide insuffisante à vos yeux apportée à la culture, ce à quoi je vous ai répondu « il faudrait un Conseil municipal entier pour dérouler les aides de la Région », ce qui n'est pas retranscrit dans le compte-rendu et m'a amené récemment à vous faire un courrier pour éviter une séance de Conseil municipal entière dédiée à ce thème, même si ça serait toujours très intéressant, où je vous ai fait part notamment de l'ensemble des subventions accordées sur le territoire par la Région Poitou-Charentes en matière culturelle sur l'année 2014 et qui fait état de près d'un million d'euros apportés sur ce territoire, ce que dans un résumé très lapidaire, je résumais par un tiers de l'effort de la collectivité locale dont vous admettez que c'est loin d'être dérisoire et je vous ai demandé de le porter à connaissance de l'ensemble des élus de cette assemblée pour nous éviter une grande intervention ou discussion en Conseil sur ce thème. Je tenais à l'évoquer puisque mon courrier n'aurait pas d'objet si dans le compte-rendu page 66 n'avait pas été notée cette remarque de ma part lors du Conseil du 13 mars.

### **Monsieur le Maire**

Bien, il s'agit donc d'un complément. Monsieur BREUILLE.

### **Amaury BREUILLE**

Oui, deux choses sur ce procès-verbal. La première est une correction page 44 puisque je parlais du Comité d'innovation écologique en regrettant que le Comité de la Foire ne soit pas constitué de la même façon, c'est-à-dire qu'il n'y ait aucune représentation de l'opposition contrairement à ce Comité d'innovation écologique que j'avais créé en 2008 et j'expliquais qu'il était intéressant d'avoir des points de vue différents dans une commission. La phrase qui a été notée dit que « *la présence de l'opposition dans ces comités est source de la confrontation de la lune et de la lumière* », alors vous réécoutez les

**. RETOUR SOMMAIRE**

bandes, ce n'est pas exactement ce que j'ai dit, je ne vois pas tellement... sauf à traiter votre équipe de lune mais ce n'était absolument pas mon propos, ce que j'ai dit c'était « est source de confrontation et de la confrontation naît la lumière », la confrontation des points de vue, donc je vous remercie de corriger sinon ça n'a pas beaucoup de sens dans ce paragraphe. Le deuxième point, c'était juste une remarque sur la page 75 puisque c'est celle qui portait sur l'aménagement de Terre de Sports dont on a déjà discuté à deux Conseils et j'ai été très intéressé par le procès-verbal, je l'ai relu très attentivement pour constater que face aux éléments précis et aux deux documents que j'avais produits en Conseil municipal, finalement, Monsieur le Maire, à part avoir un propos outragé en disant « *non, non, non, non, non, ce n'est pas vrai* », la décision est antérieure à mon entrée en fonction sur la mise à deux fois deux voies et c'est vrai puisque je l'ai dit et puisque je l'ai dit c'est vrai, à part ça vous n'avez pas apporté beaucoup d'éléments au soutien de votre propos.

**Monsieur le Maire**

D'autres remarques ? Merci. Qui s'oppose à l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars, qui s'abstient ? Adopté. Merci.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Recueil-décisions n° Rc-2015-4

**Direction du Secrétariat Général****RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

|     |                   |  |   |    |
|-----|-------------------|--|---|----|
| 1.  | <b>L-2015-119</b> | DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ<br>CULTURE<br><b>Contrat d'exposition au Pilori du 24 mars au 25 avril 2015 avec Sabine DELCOUR et le CACP Villa Pérochon</b>                     | 1 308,00 € net                            | 6  |
| 2.  | <b>L-2015-151</b> | DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ<br>CULTURE<br><b>Contrat de prestation musicale entre la Ville de Niort et l'association OVNI pour les cérémonies officielles de l'année 2015</b> | 4 500,00 € net                            | 17 |
| 3.  | <b>L-2015-183</b> | DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ<br>CULTURE<br><b>Contrat de commande artistique de Vincent ROSENBLATT</b>   | 3 475,00 € net                            | 21 |
| 4.  | <b>L-2015-132</b> | DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ<br>EVÈNEMENTS<br><b>Achat de matériel d'évènements</b>  | 3 993,32 € HT<br>soit<br>4 791,98 € TTC   | 27 |
| 5.  | <b>L-2015-141</b> | DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ<br>EVÈNEMENTS<br><b>Achat de Pro tente pour les manifestations</b>  | 6 484,00 € HT<br>soit<br>7 780,80 € TTC   | 28 |
| 6.  | <b>L-2015-115</b> | DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ<br>SPORTS<br><b>Prestation de service dans le cadre du partenariat avec la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club (match Niort/Nîmes)</b>        | 14 218,03 € HT<br>soit<br>15 000,02 € TTC | 29 |
| 7.  | <b>L-2015-137</b> | DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ<br>SPORTS<br><b>Patinoire - Location à titre gratuit d'une surfaceuse</b>   | A titre gratuit                           | 33 |
| 8.  | <b>L-2015-139</b> | DIRECTION DE LA COMMUNICATION<br><b>Distribution en dépôts du magazine Vivre à Niort</b>   | 7 000,00 € HT<br>soit<br>8 400,00 € TTC   | 34 |
| 9.  | <b>L-2015-140</b> | DIRECTION DE LA COMMUNICATION<br><b>Distribution en boîtes aux lettres du magazine Vivre à Niort</b>   | 29 620,00 € HT<br>soit<br>35 544,00 € TTC | 36 |
| 10. | <b>L-2015-169</b> | DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT<br><b>Etude circulation des piétons dans le centre-ville de Niort</b>  | 9 125,00 € HT<br>soit<br>10 950,00 € TTC  | 38 |

|     |                   |   |                                     |    |
|-----|-------------------|---|-------------------------------------|----|
| 11. | <b>L-2015-136</b> | DIRECTION RESSOURCES HUMAINES<br>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES<br>COMPÉTENCES<br><b>Formation du personnel - Convention passée avec le<br/>Centre de formation de la langue des signes -<br/>Participation d'agents à la formation "Initiation à la<br/>langue des signes"</b> | 1 051,00 € net                      | 39 |
| 12. | <b>L-2015-153</b> | DIRECTION RESSOURCES HUMAINES<br>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES<br>COMPÉTENCES<br><b>Formation du personnel - Convention passée avec Les<br/>Vents portants - Participation d'un agent à la formation<br/>"Adjoint de direction : poste et mission"</b>                         | 420,00 € net                        | 40 |
| 13. | <b>L-2015-157</b> | DIRECTION RESSOURCES HUMAINES<br>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES<br>COMPÉTENCES<br><b>Formation du personnel - Convention passée avec Les<br/>Vents Portants - Participation de 2 agents à la<br/>formation : "Activités dirigées, animées et jeu libre"</b>                     | 1 176,00 € net                      | 41 |
| 14. | <b>L-2015-158</b> | DIRECTION RESSOURCES HUMAINES<br>FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES<br>COMPÉTENCES<br><b>Formation du personnel - Convention passée avec<br/>COMUNDI - Participation d'un agent à la formation<br/>"Gérer les structures foncières complexes : ASL,<br/>AFUL, ASA"</b>              | 770,00 € HT<br>soit<br>924,00 € TTC | 42 |
| 15. | <b>L-2015-64</b>  | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 -<br/>3ème trimestre - Artiste Agnès Brillatz - Atelier<br/>street'art - graffs - Avenant n°1</b>  | 630,00 € net                        | 43 |
| 16. | <b>L-2015-121</b> | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 -<br/>3ème trimestre - association COSAM - Atelier sports et<br/>arts martiaux</b>   | 270,00 € net                        | 45 |
| 17. | <b>L-2015-131</b> | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Animations APS/ALSH – Année scolaire 2014-2015 –<br/>3<sup>ème</sup> trimestre – Association Atelier de la cité – Atelier<br/>jardins partagés</b>  | 120,00 € net                        | 48 |
| 18. | <b>L-2015-154</b> | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 -<br/>3ème trimestre - Association ASSAFFFA - Atelier Hip<br/>Hop - Avenant n°2</b>  | 270,00 € net                        | 51 |
| 19. | <b>L-2015-178</b> | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Animations APS/ALSH - 3ème trimestre - année<br/>scolaire 2014-2015 avec l'association Union Athlétique<br/>Niort Saint Florent - Atelier sports alternatifs - Avenant<br/>n°1</b>  | 270,00 € net                        | 53 |

|     |            |  |   |    |
|-----|------------|--|---|----|
| 20. | L-2015-155 | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Temps d'animation projet Droits de l'Enfant avec l'association Hors Champs - Atelier reportage et réalisation vidéo</b>  | 900,00 € net  | 55 |
| 21. | L-2015-180 | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Temps d'animation projet Droits de l'Enfant avec l'association C.E.M.</b>  | 240,00 € net  | 58 |
| 22. | L-2015-124 | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Séjour été 2015 pour les centres de loisirs avec la Maison Peleboise</b>   | 1 308,00 € TTC  | 61 |
| 23. | L-2015-161 | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Séjour Eté 2015 – Base de loisirs du Lambon – Conventions avec la Communauté Cantonale de Celles sur Belle</b>   | 2 568,00 € net<br>(Pour 2 séjours)                        | 63 |
| 24. | L-2015-181 | DIRECTION DE L'EDUCATION<br>ANIMATION<br><b>Séjour été 2015 pour les centres de loisirs avec la Ligue de l'Enseignement - Urdos</b>  | 10 947,00 € net   | 66 |
| 25. | L-2015-134 | DIRECTION ESPACES PUBLICS<br>VOIRIE - PROPRIÉTÉ URBAINE - OUVRAGES D'ART<br><b>Rénovation d'un ouvrage hydraulique et construction d'un ouvrage de franchissement sur le site de BOINOT - Mission SPS - Marché N°14221M007 - Avenant n°1</b> | 550,00 € HT<br>soit<br>660,00 € TTC                       | 68 |
| 26. | L-2015-166 | DIRECTION ESPACES PUBLICS<br>VOIRIE - PROPRIÉTÉ URBAINE - OUVRAGES D'ART<br><b>Prestations de désherbage sur diverses voies pénétrantes de la commune</b>  | 9 856,40 € HT<br>soit<br>11 827,68 € TTC                  | 70 |
| 27. | L-2015-171 | DIRECTION ESPACES PUBLICS<br>ESPACES VERTS ET NATURELS<br><b>Travaux de réfection de berges en bord de Sèvre Niortaise - Jardin des plantes - Consultation par procédure adaptée</b>   | 5 330,00 € HT<br>soit<br>6 374,68 € TTC                   | 72 |
| 28. | L-2015-172 | DIRECTION ESPACES PUBLICS<br>ESPACES VERTS ET NATURELS<br><b>Travaux de réfection d'une toile d'ombrage d'une serre - Consultation par procédure adaptée</b>   | 7 123,68 € HT<br>soit<br>8 548,42 € TTC                   | 73 |
| 29. | L-2015-35  | MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21<br><b>Journée du développement durable - Convention réglant la mise en oeuvre d'une prestation avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres</b>   | 460,00 € net  | 74 |
| 30. | L-2015-76  | MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21<br><b>Journée du développement durable - Contrat de location de l'exposition "oiseaux et patrimoine bâti" avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)</b>                                   | 110,00 € + les frais de transport estimés à 30 € environ. | 78 |
| 31. | L-2015-77  | MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21<br><b>Journée du développement durable - Convention réglant la mise en oeuvre d'une prestation avec JeRegarde</b>  | 280,80 € net  | 81 |



|     |                    |   |  |     |
|-----|--------------------|---|--|-----|
| 32. | <b>L-2015-80</b>   | MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21<br><i>Journée du développement durable - Convention réglant la mise en œuvre d'une prestation avec l'association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)</i>  | 300,00 € net   | 85  |
| 33. | <b>L-2015-100</b>  | PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION<br><i>Parc des expositions - Installations électriques pour la fête foraine</i>  | 28 500,01 € HT<br>soit<br>34 200,01 € TTC  | 89  |
| 34. | <b>L-2015-91</b>   | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br>ENERGIE<br><i>Avenue des Martyrs de la Résistance - Mise en service d'un compteur provisoire d'électricité</i>  | Abonnement hiver :<br>212,385 €/quinzaine<br>Abonnement été :<br>75,852 €/quinzaine +<br>consommation  | 91  |
| 35. | <b>L-2015-164</b>  | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br>ENERGIE<br><i>Parc de Noron - Fête foraine - Contrat de fourniture d'Energie Electrique</i>   | Abonnement hiver :<br>2 630,88 €/quinzaine<br>Abonnement été :<br>939,60 €/quinzaine +<br>consommation   | 93  |
| 36. | <b>L-2014-1743</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br>GESTION DU PATRIMOINE<br><i>Groupe scolaire Edmond Proust – Bâtiment D – Salle associative Edmond Proust – Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association « L'Excuse Niortaise »</i>  | Salle : Tarifs<br>votés/CM<br>Box : Valeur locative<br>annuelle<br>90,60 € +<br>participation aux<br>charges de<br>fonctionnement de<br>8,60 € | 95  |
| 37. | <b>L-2015-138</b>  | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br>GESTION DU PATRIMOINE<br><i>Local commercial sis 26-28 rue Brisson - Convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et la SARL SCOP Espace Bio 79</i>  | Redevance<br>d'occupation selon<br>tarifs votés chaque<br>année par le<br>Conseil municipal  | 103 |
| 38. | <b>L-2015-168</b>  | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br>GESTION DU PATRIMOINE<br><i>Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et le Centre Socioculturel de Sainte-Pezenne en vue de la gestion d'un espace à usage de plantation au sein d'une emprise de terrain cadastrée section KR n° 535 et 536</i> | Valeur locative<br>annuelle :<br>60,00 €   | 110 |
| 39. | <b>L-2015-116</b>  | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br>REGIE PATRIMOINE & MOYENS<br><i>Vente aux enchères – Bus HEULIEZ immatriculé 9130 RV 79</i>   | Annulée  | 118 |
| 40. | <b>L-2015-170</b>  | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br>RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS<br><i>Vente aux enchères - Bus HEULIEZ immatriculé 9130 RV 79 - Annule et remplace la décision 2015-116</i>   | 750,00 € TTC   | 119 |
| 41. | <b>L-2015-182</b>  | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br>RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS<br><i>Centre Technique de la Chamoiserie - Garage - Réparation du compresseur GNV - Attribution du marché</i>   | 7 081,00 € HT<br>soit<br>8 497,20 € TTC  | 121 |

|     |                   |   |   |     |
|-----|-------------------|---|---|-----|
| 42. | <b>L-2015-165</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br><i>RÉGIE PATRIMOINE &amp; MOYENS</i><br><b>Centre Technique Municipal de la Chamoiserie -<br/>Fourniture d'une caméra thermique</b>   | 4 850,55 € HT<br>soit<br>5 820,66 € TTC   | 122 |
| 43. | <b>L-2015-107</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br><i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU<br/>BÂTI</i><br><b>Centre Technique Municipal de la Chamoiserie -<br/>Sécurité pollution - Attribution du marché de<br/>maintenance</b>   | 846,00 € HT<br>soit<br>1 015,20 € TTC     | 123 |
| 44. | <b>L-2015-128</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br><i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU<br/>BÂTI</i><br><b>Salle de sport du Pontreau – Mission d'assistance à<br/>maîtrise d'ouvrage – Attribution du marché</b>   | 3 000,00 € HT<br>soit<br>3 600,00 € TTC   | 125 |
| 45. | <b>L-2015-162</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br><i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU<br/>BÂTI</i><br><b>Vidange curage – Attribution du marché</b>   | 3 941,54 € HT<br>soit<br>4 729,85 € TTC   | 127 |
| 46. | <b>L-2015-167</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br><i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU<br/>BÂTI</i><br><b>Centre d'action Culturelle - Grosses réparations sur les<br/>appareils de lavages scéniques, sur le rideau de fer<br/>avec la mise en conformité du treuil et de la porte<br/>coupe-feu du dépôt - Attribution du marché</b> | 40 607,00 € HT<br>soit<br>48 728,40 € TTC | 129 |
| 47. | <b>L-2015-173</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br><i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU<br/>BÂTI</i><br><b>Eglise de Saint-Liguaire – Travaux électriques et accès<br/>au clocher – Attribution du marché</b>   | 5 696,00 € HT<br>soit<br>6 835,20 € TTC   | 131 |
| 48. | <b>L-2015-174</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br><i>CONDUITE D'OPERATIONS – MAÎTRISE D'OEUVRE</i><br><b>Crématorium – Coordination sécurité et protection de<br/>la santé pour la mise en place d'un système de<br/>filtration des fumées – Attribution du marché</b>  | 2 205,00 € HT<br>soit<br>2 646,00 € TTC   | 132 |
| 49. | <b>L-2015-184</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br><i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU<br/>BÂTI</i><br><b>Restaurant scolaire Jacques Prévert - Assistant à<br/>maîtrise d'ouvrage - Attribution du marché</b>   | 3 780,00 € HT<br>soit<br>4 536,00 € TTC   | 133 |
| 50. | <b>L-2015-185</b> | DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS<br><i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU<br/>BÂTI</i><br><b>Restaurant scolaire Paul Bert - Mission d'assistant à<br/>maîtrise d'ouvrage - Attribution du marché</b>   | 3 980,00 € HT<br>soit<br>4 776,00 € TTC   | 134 |
| 51. | <b>L-2015-122</b> | DIRECTION GESTION URBAINE REGLEMENTAIRE<br><i>POLICE MUNICIPALE</i><br><b>Contrat de location d'un relais de radiocommunication<br/>pour la Police Municipale et la Fourrière Véhicules</b>   | 750,00 € HT<br>soit<br>900,00 € TTC       | 135 |



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

|     |                   |   |   |     |
|-----|-------------------|---|---|-----|
| 52. | <b>L-2015-142</b> | DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL<br>AFFAIRES JURIDIQUES<br><b><i>Païement d'honoraires à David MARTINEAU (expert) -<br/>Avis technique</i></b>                  | 329,00 € HT<br>soit<br>394,80 € TTC     | 136 |
| 53. | <b>L-2015-195</b> | DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL<br>AFFAIRES JURIDIQUES<br><b><i>Païement d'honoraires à AZAN AVOCATS ET<br/>ASSOCIES - Prestation de conseil juridique</i></b> | 2 080,00 € HT<br>soit<br>2 496,00 € TTC | 137 |

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Nous passons maintenant au recueil des décisions qui appellera peut-être quelques remarques également de votre part. Y a-t-il des demandes de précisions ? Monsieur DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

Oui Monsieur le Maire, j'en ai plusieurs. Est-ce que vous souhaitez que je les aborde dans leur globalité ou une par une ?

**Monsieur le Maire**

Vous prenez la parole, vous faites comme vous le souhaitez Monsieur DUFORESTEL.

**Pascal DUFORESTEL**

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Auquel cas je vais commencer par les décisions 8 et 9 sur la distribution du « Vivre à Niort » en dépôt ou dans les boîtes aux lettres. Si vous pouvez nous éclairer sur ce point, sur les marchés en question, est-ce que c'est lié à des problèmes récents de distribution ou autres aspects ? Si vous pouvez nous éclairer, c'est toujours intéressant de connaître la nature des marchés et des gens qui distribuent le « Vivre à Niort ». Ensuite, décision 26, il y a des prestations de désherbage qui sont évoquées, vous vous doutez qu'actuellement c'est un sujet qui mérite des précisions de votre part sur les systèmes de désherbage que vous souhaitez adopter et une récente campagne de publicité sur les herbes folles a déclenché légitimement chez nos concitoyens de nombreuses interrogations sur votre souhait d'en rester à ce qui est prévu notamment par les lois diverses et variées, adoptées récemment au Parlement pour faire évoluer le désherbage des communes. Ensuite, décisions 33 et 35 qui ont trait à la Foire exposition et notamment à la fête foraine, il serait intéressant, au lendemain de la période de la Foire exposition qui n'a pas eu lieu cette année, d'avoir un bilan plus exhaustif des différentes animations. Il y a eu un bilan fait par l'opérateur privé qui a fait le Salon du printemps qui semblait assez positif, nous n'avons pas eu de bilan de la fête foraine hormis le coût médiatique des forains estimant qu'il n'y avait pas assez de promotion, qu'en est-il du bilan définitif de cette fête foraine et de ce temps traditionnel de Foire exposition sur Niort ? Et puis, décision 53 qui concerne les affaires juridiques, l'éminent et très connu sur le territoire cabinet AZAN AVOCATS auquel vous avez régulièrement recours je crois dans différentes affaires, j'aurais aimé savoir sur quel dossier portaient ces honoraires en question, car si ma mémoire est bonne, nous avons adopté une autre délibération au sein de la CAN à peu près équivalente qui concernait en l'occurrence le recours que vous souhaitez à un moment donné faire légitimement sur le permis accordé au Crédit Agricole sur la zone de la Rochelle, il semblerait que vos relations sympathiques, et on n'en attend pas moins de vous, avec le Maire de la Rochelle, vous amènent aujourd'hui à lever les recours et cette volonté de mettre à mal ce permis de construire. Qu'en est-il ? Et si c'est le cas, pouvez vous nous éclairer sur ce que recouvre exactement la mission de cet éminent cabinet d'avocats ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Monsieur DUFORESTEL, vous devriez savoir que je ne suis pas du genre à renoncer. Le recours est ouvert, il suit son cours et ma persévérance sera totale même si j'hérite d'une situation plus que difficile, mais jusqu'au bout Niort sera dans la défense de son territoire avec son Maire en première ligne, cela va sans dire. Sur les autres points, le marché de distribution de notre magazine « Vivre à Niort » arrive à échéance, il a été renouvelé comme de juste et donc il a fait l'objet d'une nouvelle attribution. Vous trouvez tout cela évidemment dans les précisions qui sont données dans le cahier rose que vous pouvez également consulter. Quant à la Foire, il y a eu le maintien, vous l'avez vu, d'une fête foraine, donc il y a des branchements provisoires et autres moyens qui sont mis à disposition des forains, ce qui fait l'objet de décisions de ma part et de celles de mes adjoints. Y a-t-il d'autres demandes ? Monsieur BREUILLE.

### **Amaury BREUILLE**

J'ai plusieurs questions sur le recueil dont certaines d'ailleurs recouperont partiellement celles de Pascal DUFORESTEL. Première question sur la décision n°6, il y a eu l'acquisition de 2 070 places pour le match Niort/Nîmes au Stade René Gaillard, antérieurement il y avait, lorsque c'était le cas, lorsqu'il y avait ces partenariats spécifiques, des distributions de places qui étaient accordées aux élus, aux associations selon un certain nombre de principes, est-ce que vous pouvez me dire quels ont été les attributaires de ces 2 070 places ? Alors, la liste, vous pourrez nous la fournir plus tard, mais nous indiquer quels sont les principes et les critères de distribution notamment. Par exemple, contrairement à ce qui se pratiquait autrefois, l'opposition n'a pas été destinataire. Donc j'aimerais bien juste connaître les principes et les critères.

### **Monsieur le Maire**

Je peux laisser Alain BAUDIN répondre, je crois qu'au contraire l'opposition, en tous cas celle qui est constituée en groupe, est destinataire de places et en nombre supérieur. On m'a demandé de rectifier pour que ce soit égal parce qu'il y avait à l'époque deux places, une en central et une en pesage, aujourd'hui il y a trois places qui sont offertes aux groupes de l'opposition à ma connaissance, en tous cas c'est ce que j'ai demandé de vérifier mais Alain BAUDIN veut peut-être apporter d'autres précisions sur la réponse à vous apporter, Monsieur BREUILLE.

### **Alain BAUDIN**

C'est une pratique, tous les ans d'avoir un match en partenariat avec la collectivité, c'était le match contre Auxerre, il y a eu une distribution à l'ensemble des associations, les associations caritatives, les différents centres socioculturels, Niort associations, toutes les associations sportives et plus particulièrement les clubs de foot, tous les maires de l'agglomération également et tous les élus qui souhaitaient éventuellement avoir une place, voire même deux quand ils ont fait la demande.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

A ma connaissance, c'est à peu près la totalité, en tous les cas il y avait 7 000 et quelques personnes, vous avez pu voir que les populaires étaient toutes prises, ce qui veut dire qu'il y avait beaucoup de personnes qui ont été ravies de cette soirée.

**Monsieur le Maire**

Je rajouterai que pour aller au rugby vous faites comme nous, vous prenez un forfait abonné et vous aurez vos places et pour aller à d'autres sports, c'est pareil. Il y aura un match de volley-ball France-Slovénie où il y aura quelques possibilités.

**Alain BAUDIN**

Alors justement, pour France-Slovénie, il peut y avoir des places mais une maximum par élu parce que là, on a un contingent de places qui est limité.

**Pascal DUFORESTEL**

Puisque qu'on est dans le sport, on va faire du ping-pong. Je n'ai pas compris l'articulation de vos deux interventions sur les trois places que vous évoquiez, Monsieur le Maire, et la réponse de Monsieur BAUDIN qui portait spécifiquement sur le match de la Ville de Niort au niveau des Chamois.

Par ailleurs, puisque j'ai la parole et je ne vais pas la prendre outre mesure sur ces décisions, sur la fête foraine, soit vous vous en tenez aux décisions stricto sensu et sur les marchés qui sont évoqués, soit on en profite et je crois que ce serait tout à fait louable et intéressant, pour dresser un premier bilan de la manière dont ça s'est passé. Par ailleurs, je rappelle l'autre question sur le désherbage à laquelle nous n'avez pas répondu. Merci.

**Alain BAUDIN**

Il s'agissait du match spécifique acheté en partenariat avec la collectivité. Indépendamment de ça, pour tous les autres matchs de la saison, il y a effectivement trois places qui sont allouées aux groupes de l'opposition.

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire, déjà sur l'intervention d'Alain BAUDIN, effectivement j'en conclus que je dois cette situation au fait qui n'incombe qu'à moi - effectivement je ne suis pas un groupe constitué, n'ayant pas la possibilité d'être un groupe à moi tout seul. Je vous rassure Monsieur le Maire ça ne pose, en ce qui me concerne, aucun problème puisque je vais aussi aux Chamois en général en populaire ou en pesage en payant ma place, donc ça ne me pose aucun problème. Par contre, je réitère ma demande de connaître les critères de distribution et de connaître les attributaires mais pas dans cette séance évidemment, vous pourrez nous les communiquer par écrit. J'avais des demandes qui vont rejoindre celles de Pascal DUFORESTEL, mais comme vous n'y avez pas répondu pour l'instant ce sera redondant. Une remarque d'abord sur la décision n°10, puisque vous engagez une étude de circulation piétons, je trouve que c'est une très bonne chose, cependant je vous rappellerai qu'il y a une étude de circulation piétons qui a été

**. RETOUR SOMMAIRE**

réalisée dans le précédent mandat et qui était déjà celle de la réalisation des aménagements donc elle est toujours d'actualité, vous n'avez pas changé le plan de circulation, enfin, vous avez changé deux panneaux en haut de la Brèche, je ne pense pas que ça modifie radicalement la circulation des piétons. Je m'étonne un petit peu de cette nouvelle étude et je m'interroge sur sa pertinence en terme de gestion des finances publiques. J'ai aussi une question sur la décision n°26 page 70 parce que, sauf erreur de ma part, ce marché qui est passé avec la société ID VERDE pour un montant hors taxe de quasiment 10 000 €, 9 800 €, porte sur du désherbage et de l'entretien d'espaces publics, or vous avez déjà passé il y a quelques mois un marché portant sur l'entretien et le désherbage dans le quartier du Clou Bouchet avec cette même société ID VERDE pour un montant qui devait être, si j'ai bonne mémoire, de 86 000 € ou de 88 000 €, c'est-à-dire juste en dessous du plafond des marchés négociés, ça porte un nom en terme de marchés publics, ça s'appelle du saucissonnage, c'est-à-dire que vous passez avec une même entreprise, pour un même type de prestation, deux contrats différents qui permettent d'être en dessous des seuils. C'est problématique, donc j'aimerais bien avoir votre explication là-dessus avant de poursuivre sur la dernière décision sur laquelle j'ai une question.

**Monsieur le Maire**

Je crois qu'avant de porter des termes, vous feriez mieux d'éviter de mettre en cause le travail des services et des élus qui travaillent avec les services. Le marché public, c'est directement ce cas, mais vous aurez certainement une réponse, je ne sais pas si Monsieur SIX veut l'apporter ou si il vous l'apportera plus tard.

**Dominique SIX**

Je vais répondre à plusieurs questions qui ont été posées. La première sur l'étude de circulation piétons, effectivement il en existe une et justement, on a besoin d'actualiser cette étude pour voir où nous en sommes au plan commercial, c'est pourquoi elle est faite en partenariat avec la Chambre de Commerce. Concernant le marché, la ligne 26, c'est la prestation de désherbage des entrées de Ville en début de saison, maintenant, vous dire si effectivement c'est du saucissonnage, ça je vous laisse l'entière responsabilité de vos propos, je n'en connais pas le détail exactement mais sur la prestation ce sont les entrées de Ville qui ont été traitées en début de saison. Et pour finir sur la fête foraine, il est un peu prématuré de tirer des conclusions puisque nous n'avons pas encore organisé la réunion de débriefing, elle est en train d'être calée.

**Michel PAILLEY**

Concernant le traitement des herbes, le désherbage, j'aimerais quand même rappeler une évidence. Aussi bien lors de la première intervention de mon collègue Dominique SIX lors du premier Conseil municipal, nous avons dit haut et fort, et nous le maintenons, qu'il n'y avait pas de recours aux produits phytosanitaires, c'est quelque chose qui nous est cher. Maintenant, ça n'empêche pas la nature de faire son œuvre et que les herbes poussent, et il s'agit donc de savoir comment traiter cette montée en herbe. Alors, il y a plusieurs façons de le faire. En ce qui concerne les pieds d'arbres il y a l'enherbement, il y a le traitement en le couvrant, il y a aussi le fait de laisser les petites fleurs pousser donc de traiter, nous

**. RETOUR SOMMAIRE**

n'avons pas décidé d'un traitement pour l'ensemble de la Ville, il s'agit bien de gérer, au cas par cas, cette problématique, sachant quand même que le roto-fil, ça abîme les troncs quand on le passe trop souvent. J'aimerais aussi rappeler, puisque je l'ai déjà dit précédemment par voie de presse, que le coût du traitement des pieds d'arbres est à l'heure actuelle de 161 € par pied d'arbre et non pas 2 000 € comme on le lit ailleurs. Alors vous êtes certainement déçus qu'on ne reprenne pas les produits phytosanitaires j'imagine, puisque notre politique ne vous satisfait pas. Je le dis haut et fort, la biodiversité nous intéresse, nous passionne et nous continuerons dans cette direction.

**Amaury BREUILLE**

Mon cher collègue, très cher collègue, l'abandon des phytosanitaires, je vous le rappelle, a été fait en 2008 par le Service Propreté. C'était effectivement une démarche très importante que d'arrêter finalement de supprimer des herbes pour le seul bénéfice de supprimer des herbes, de polluer l'air, le sol, d'agresser la santé des citoyens et d'avoir un effet extrêmement négatif sur les nappes phréatiques. J'entends des collègues de droite qui soupirent et qui s'exclament, regardez les données de l'observatoire régional de l'environnement sur l'état des nappes phréatiques, quand vous voyez Atrazine à l'autre bout de la chaîne c'est Roundup, c'est-à-dire que c'est ce qui est versé par les collectivités ou les habitants sur des espaces pour les désherber et qu'on retrouve la molécule dans nos nappes phréatiques. Voilà le drame. Heureusement qu'en 2008 nous l'avons arrêté, heureusement qu'on vous a mis la pression en début de mandat pour que vous ne repreniez pas l'utilisation des produits phytosanitaires, j'en ai la trace, j'ai la trace de votre intention, d'accord ? Et de toute façon, je vous rappelle aussi qu'aujourd'hui, concrètement vous ne pourriez pas le faire, pourquoi vous ne pourriez pas le faire ? Pourquoi vous ne pourriez pas le faire ? Monsieur PAILLEY, pourquoi vous ne pourriez pas le faire ? Parce que... Si je peux terminer mon intervention... Parce qu'est intervenue la loi LABBE, sénateur Europe Ecologie les Verts qui a fait en sorte d'interdire que les collectivités puissent utiliser..., est-ce que je peux terminer mon intervention, mes chers collègues ? J'attends le retour au calme, Monsieur le Maire, parce que...

**Monsieur le Maire**

Monsieur BREUILLE, arrêtez un peu votre numéro qui devient un peu habituel. Le comique de répétition a ses limites.

**Amaury BREUILLE**

Ecoutez, il y a un brouhaha permanent à chaque fois qu'on dit quelque chose qui ne vous plait pas.

**Monsieur le Maire**

Finissez votre propos, Monsieur BREUILLE.

**Amaury BREUILLE**

Je termine mon propos et j'espère dans le calme. Donc, la loi LABBE qui effectivement..., je vous remercie ma chère collègue Agnès JARRY, vous demandez pour qui je me prends, je me prends pour



**. RETOUR SOMMAIRE**

Amaury BREUILLE, conseiller municipal d'opposition. Merci. Donc la loi LABBE qui rend impossible pour les collectivités locales le fait d'utiliser ces molécules qui sont dangereuses pour la santé et pour l'environnement et c'est tant mieux, vous le savez Madame NIETO et vous n'êtes pas obligée de m'interrompre pour le dire. Dernière chose, je suis désolé, c'est peut-être un sujet qui ne vous intéresse pas mais pour moi c'est un sujet qui est important, cette question du désherbage est un sujet qui me tient à cœur. Sur ce sujet Monsieur PAILLEY, vous affirmez là, en Conseil, que le coût de réalisation de ces pieds d'arbres en ciment orange est de 161 € par arbre, je vous demande de me communiquer le marché de travaux sur ce sujet afin que nous puissions vérifier s'il est de 161 € ou pas. Et puis dernière chose, puisqu'on a abordé ce sujet, ça tombe bien Monsieur le Maire, on va avoir des rapports beaucoup plus conviviaux, vous voyez, et puis après je pourrai faire ma dernière intervention sur la dernière décision, je ne l'oublie pas sinon vous allez me la refuser. Je vais vous faire un cadeau, parce que vous voyez, le problème sur cette question n'est pas d'utiliser le roto-fil ou d'utiliser du désherbage chimique, le problème c'est de se poser la bonne question. La bonne question c'est : « Est-ce qu'on a besoin d'enlever toutes les plantes partout en Ville ? » Moi, je pense que la réponse est non et je vous invite à lire ce petit livre que beaucoup d'entre nous on lu quand ils étaient petits, « Tistou les pouces verts », ça a été écrit par un très grand résistant gaulliste, c'est Maurice DRUON qui a été l'un des auteurs du « Chant des partisans. » Lisez le, c'est l'histoire d'un petit garçon qui ramène des herbes, des fleurs, des plantes dans la Ville et qui contribue à la pacifier, donc vous voyez c'est une question de culture, de regard qu'on porte sur les plantes et pas une question technique.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BREUILLE, ne perturbez pas la séance. Vous me le donnerez tout à l'heure si vous voulez et moi je vous offrirai une prochaine fois une binette, comme ça nous irons nettoyer nos jardins ensemble parce que les jardins, et je suis jardinier, ont besoin d'entretien, c'est comme tout. Je rappelle, pour être très clair sur le sujet, Monsieur BREUILLE, parce que c'est vrai que vous vous permettez quand même de dire des choses sans vergogne, qu'il a été affirmé dès le début du mandat que ne serait pas remis en cause l'abandon de l'usage des produits phytosanitaires, c'est clair, c'est net, c'est fait. La politique des pieds d'arbres que vous avez dénoncée avec théâtralisation est une politique utilisée depuis une dizaine d'années, vous y avez concouru, vous avez même été, grand écologiste que vous dites être, le grand bétonneur, le grand macadamiseur de Terre de Sports avec des parkings immenses qui devaient être verts et qui se trouvent macadamés de noir. Eh bien je regrette, Monsieur BREUILLE, et je sais que c'était pour faire quelques économies, je vous en sais gré d'une certaine façon, mais la nature elle, ne vous en sais pas gré. L'arroseur arrose et parfois il se trouve arrosé. Vous m'offrez un livre, je vous promets une binette. Moi, ce que j'espère surtout, c'est d'avoir du vert dans la Ville et je vais vous faire plaisir avant de vous offrir cette binette, vous dites qu'il faut enherber, eh bien c'est justement notre programme, enherbons les avenues, les pénétrantes, par exemple l'avenue de la Rochelle qui l'est déjà en partie mais pas dans le bas. Nous avons déjà commencé, avec des conseils de quartier, à réfléchir depuis plusieurs mois et sans vous attendre, Monsieur BREUILLE, pour le fleurissement, en concertation et en exemplarité avec des riverains, de certains trottoirs et certaines chaussées. De même, nous envisageons d'avoir, à l'avenir, des trottoirs qui soient moins gris, quand nous aurons progressivement les

**. RETOUR SOMMAIRE**

capacités de rénover nos chaussées et surtout nos trottoirs, pour faire en sorte que les fleurs soient là plutôt que les herbes. Néanmoins une Ville, c'est comme un jardin, qui est propre quand il est maîtrisé. Une chaussée, nous sommes en Ville, se doit d'être entretenue et c'est la seule vocation, la seule politique de cette majorité que de faire en sorte qu'il y ait du vert, que chacun soit également à sa place, c'est-à-dire que l'herbe soit tondue, et les fleurs quand il y a des fleurs, puissent s'épanouir, mais dans des lieux appropriés ou dont la destination a été précisée. Quant aux pieds d'arbres, cela a été rappelé, ils ont besoin de cette protection parce que le roto-fil n'est pas une façon de les entretenir. Parce qu'il peut y avoir également des agressions avec différents parasites, c'est un système de propreté tout à fait éprouvé et promu par un certain nombre d'associations et d'organisations environnementales, c'est donc une continuité, encore une fois, que nous assumons et que nous assurons. Voilà, il n'y a pas de quoi en faire un spectacle, c'est une réalité bien concrète.

**Nathalie SEGUIN**

Puisque vous parlez de binette, Monsieur BALOGÉ, et que vous proposez à Monsieur BREUILLE de devenir jardinier avec vous, nous, la question que nous nous posons, c'est finalement : « Qui doit le faire ? » Et moi je trouve qu'à travers cette campagne de communication que vous avez faite sur les herbes folles, vous posez cette question-là à la population et vous nous posez cette question là, « Qui doit accomplir ces gestes ? Qui doit rendre ce service ? » Et votre réponse, Monsieur BALOGÉ et bien c'est celle de dire finalement, que cela peut relever (en tous cas et c'est ce que vous proposez) de l'initiative privée, de la responsabilité privée. C'est-à-dire, oui, nous pouvons arracher les mauvaises herbes sur le trottoir qui se trouvent devant notre logement. C'est une vision des choses. C'est marrant parce que l'autre jour, à la radio, j'entendais un maire de droite UMP qui disait que ses finances étaient extrêmement contraintes et qu'il allait proposer finalement que les parents emmènent les repas des enfants à l'école et que les cantines scolaires soient arrêtées. Et la question que nous nous posons au Front de Gauche est finalement : « Est-ce que ne serait pas ça, derrière cette campagne de communication ? » C'est-à-dire que vous amorceriez un désengagement du service public sur les questions environnementales, sur les questions d'écologie, et que comme ça vous distilleriez dans la tête des gens que oui, ça peut être de leur responsabilité, et plus de celle des élus, plus de celle de la collectivité. Ce à quoi bien évidemment nous nous opposons et nous sommes inquiets parce que je prenais l'exemple de la cantine, mais ça pourrait se produire chez nous, oui, pourquoi pas, vous pourriez nous dire ça, demain, à nous les parents qui avons nos enfants à l'école et moi je trouve ça absolument dramatique, je trouve que c'est très inquiétant, je voulais le soulever et je voulais que vous puissiez nous répondre sur cette question là. Alors je vois votre sourire, j'imagine que ça vous amuse peut-être.

**Monsieur le Maire**

Non, c'est mon impatience de vous répondre.

**Nathalie SEGUIN**

Mais nous ça nous inquiète, nous y voyons un vrai désengagement du service public.



**Monsieur le Maire**

Je souriais, Madame SEGUIN, parce que je ne sais pas où vous voulez nous emmener, en tous cas ce qui est sûr c'est que je veux emmener le service public vers un meilleur rendu parce que vous parlez de la cantine, mais la cantine, moi j'aime tellement la cantine que je l'ai même restaurée le mercredi et pour le plus grand bonheur de plus de 40% des familles niortaises et des enfants niortais, donc je crois que tous les amalgames ne sont pas les bienvenus dans ce Conseil municipal. Mais ce sont les vrais chiffres, Monsieur DUFORESTEL et à partir de là, vous nous faites ce procès un peu baroque, il faut en convenir. Je vous invite à relire le Code de l'urbanisme, comme le Code rural qui reprend le vieil adage de balayer devant chez soi, même si la Ville n'est pas sans participer à l'entretien. Mais c'est vrai qu'il y a des gestes citoyens qui peuvent et doivent se renforcer dès lors que l'on fait le choix de l'abandon du phytosanitaire.

**Elmano MARTINS**

Un petit point de précision quand même parce que j'ai entendu des mots très durs, « bétonner » les pieds d'arbres, cimenter les pieds d'arbres...C'est un aggloméré de copeaux de bois qui sont liés avec effectivement un liant hydraulique c'est-à-dire un ciment, c'est exact. La particularité de ça, c'est qu'un béton, je veux bien vous en parler, est relativement étanche, alors que là, c'est poreux. Ça c'est la première chose. La deuxième chose, il y a effectivement l'aspect herbe folle mais il y a aussi l'aspect sécurité, c'est que vous remplissez une cavité donc vous n'avez plus de débord. Les abords des arbres sont quand même parfois relativement dangereux, avec les poussettes et donc là, quand vous circulez, vous restez sur le même plan. Et le troisième point à souligner, c'est qu'il n'y a pas que Niort qui a opté pour cette solution, c'est une solution éprouvée, il me semble l'avoir entendu, enfin je ne comprends votre polémique mais de grâce arrêtez : « cimenter » « bétonner », ce n'est pas ça le ciment et ce n'est pas ça le béton. Un petit point pour le phytosanitaire, la charte qui avait effectivement été signée notamment avec le SEV, n'a jamais été remise en question quand nous sommes venus aux affaires, on n'est jamais revenus en arrière, il n'a jamais été question, je n'ai jamais entendu un mot là-dessus ou vu un écrit, de faire machine arrière. Et puis les produits phytosanitaires, comme vous le savez également, vont être interdits pour tout le monde bientôt, à court terme. Voilà ce que je voulais préciser.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Je voulais remercier Madame SEGUIN d'avoir évoqué une image qui m'est chère, celle de ma grand-mère et toutes ses voisines qui nettoyaient à la wassingue comme on dit là-haut, à la serpillière, leur part de trottoir.

**Nathalie SEGUIN**

C'était au 19<sup>ème</sup> siècle ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Non, ce n'est pas au 19<sup>ème</sup> siècle, elle est morte en 99. Elle le faisait, je ne pense pas qu'il y ait eu une obligation, ou elle se sentait obligée de le faire, mais ce n'est pas notre intention de le faire je voudrais vous rassurer, la preuve, je vous renvoie à la délibération de la page 237 qui montre comment nous allons nous organiser pour que nous puissions effectivement assurer le nettoyage des espaces publics pendant cette saison.

**Monsieur le Maire**

Par le biais des clauses sociales dans les marchés publics, notamment, vous faites référence à cela je pense Monsieur LAHOUSSE, c'est très important en effet. Monsieur BREUILLE, une dernière question peut-être ? Et puis je pense que le Recueil des décisions aura été bien examiné.

**Amaury BREUILLE**

Je remercie Monsieur DESCAMPS, je sais que ça devient une habitude de me céder son tour de parole. Première chose, Monsieur le Maire, quand je porte une interpellation sur la façon dont est conclu un marché public, ne feignez pas de croire que j'attaque les services, j'ai toujours considéré que dans une collectivité il n'y avait comme responsable que le Maire et les élus à qui il délègue des responsabilités, j'en ai fait partie, j'ai été adjoint et chaque fois qu'il y a eu des questions posées je les ai assumées en tant qu'élu parce que c'est la responsabilité des élus. Donc ne vous défaussez pas et ne faites semblant de croire que c'est une attaque contre les services, vous savez très bien que ce n'est pas le cas et que c'est vous que j'interpelle, vous et Monsieur LAHOUSSE qui est en charge de la partie marchés et Monsieur SIX sur le fond, que j'interpelle sur ce sujet évidemment. Monsieur le Maire, votre parallèle entre les pieds d'arbres orange et les parkings de Terre de Sports, pardon mais vous êtes à côté de la plaque c'est le cas de le dire, les parkings de Terre de Sports, j'espère que vous le savez.

**Monsieur le Maire**

Nous sommes dans une institution républicaine et ça mérite quand même d'avoir un vocabulaire approprié.

**Amaury BREUILLE**

Ça suppose aussi que les orateurs puissent terminer leurs interventions.

**Monsieur le Maire**

Oui, Monsieur BREUILLE mais vous ne manquez pas de parole, donc exprimez-vous et n'invectivez pas le reste de l'assemblée. On vous laisse parler mais mesurez votre vocabulaire tout de même, s'il vous plait. C'est une proposition.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Amaury BREUILLE**

Ecoutez, moi je constate que ça devient une stratégie de votre part d'essayer de faire monter la tension de cette façon-là, je pense que vous essayez de nous faire sortir de la Salle du Conseil. La dernière fois vous avez essayé de nous empêcher de parler, vous avez essayé d'éviter de nous répondre en tous cas. Il faudrait sortir de ça, et s'il y a des gens dans cette salle qui n'aiment pas le débat démocratique, eh bien il faut faire autre chose.

### **Monsieur le Maire**

Votre question, Monsieur BREUILLE, votre question !

### **Amaury BREUILLE**

Je reprends donc au moment où vous m'avez interrompu. Le parallèle n'a pas de sens : vous savez, en tous cas j'espère que vous savez, que lorsqu'on réalise un équipement public, il y a un certain nombre de stationnements qui sont rendus obligatoires par la loi. Je peux vous dire, y compris, qu'on a fait en sorte de mutualiser, et on a été un petit peu sur les marges, de mutualiser certaines places de parkings en disant que les équipements n'auront pas tous les mêmes temps d'utilisation, donc on peut considérer que certaines places vont être comptées deux fois. Et je vous rappelle aussi que sur Terre de Sports puisque vous me rendiez l'hommage de dire qu'on avait réalisé des économies et je pense que Monsieur BAUDIN s'en souvient, effectivement sur Terre de Sports au travers de ce type mutualisation des parkings et d'autres actions, on a ramené le dossier Terre de Sports qui était à 70 millions d'euros, on l'a descendu à 29 millions d'euros. D'accord ? C'est quelque chose qu'il faut garder en tête surtout lorsque votre majorité décide de remettre 2 millions au pot pour faire une 2x2 voies qui est inutile. Merci. Sur les pieds d'arbres, vous avez dit, Monsieur le Maire, « Les pieds d'arbres ont besoin de protection et cette protection en ciment orange est utile », et vous avez évoqué la protection contre les roto fil comme Michel PAILLEY, et contre les parasites. Est-ce que vous vous rendez compte que du point de vue écologique, ce que vous dites est un non-sens ? Un arbre, pour se protéger des parasites, n'a pas besoin que par-dessus la terre on mette un coup de ciment orange. Si vous n'en êtes pas convaincu, renseignez-vous, vous allez tout de suite voir que ce n'est pas le cas. Quatrième chose, vous dites qu'après tout, c'est la responsabilité des citoyens d'entretenir leur petit bout de trottoir et c'est une bonne chose etc. Alors là, se pose Monsieur le Maire une question d'intérêt général. Les collectivités n'ont plus la possibilité d'utiliser les produits phytosanitaires et on est tous d'accord je crois, j'espère, pour dire que c'est une bonne chose. Si quand les collectivités n'ont plus la possibilité de le faire, elles invitent les citoyens à entretenir leur bout de trottoir sans aucun, je le rappelle, sur les affiches que vous avez faites, sans aucun message de prévention pour dire : Evitez les herbicides, évitez les pesticides, c'est dangereux pour votre santé et c'est dangereux pour l'environnement, alors là, en terme d'intérêt général, c'est catastrophique ! C'est-à-dire qu'on reporte sur le citoyen qui va pratiquer d'une façon dangereuse lorsque c'est interdit à la collectivité. Moi, je suis sidéré de ce mode de raisonnement.

**[. RETOUR SOMMAIRE](#)**

Du point de vue environnemental, j'espère Monsieur PAILLEY que ça vous fait réagir. Dernière chose, Monsieur MARTINS, « bétonnage », « cimentage », je ne sais pas si ce sont les deux mamelles du Balogisme mais il se trouve que, puisque vous pinaillez sur les termes, il se trouve que je suis un amoureux du français, le terme « cimentage » n'existe pas. Seul existe le terme « cimentation » dont vous reconnaîtrez qu'il est relativement technique et relativement peu compréhensible.

**Monsieur le Maire**

Bon ! Votre question, Monsieur BREUILLE, ce n'est pas un monologue !

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire, c'est une réponse à l'interpellation que m'a faite Monsieur MARTINS. Vous reconnaîtrez que le terme « bétonnage » est un terme couramment employé pour des constructions, des imperméabilisations de sols, qu'elles soient en béton ou non, donc je ne comprends même pas que vous fassiez ce genre de remarque. Les pieds d'arbres en ciment c'est utilisé par...

**Monsieur le Maire**

Veuillez conclure s'il vous plaît. S'il vous plaît, Monsieur BREUILLE.

**Amaury BREUILLE**

Je conclus, Monsieur le Maire, par ma question. C'est utilisé par vraiment très peu de collectivités, par exemple Royan qui n'est pas vraiment un modèle en terme de développement durable, ça vous pouvez aller voir, et puis dernière chose, souvenez-vous quand même, Monsieur MARTINS que lorsque vous avez pris les responsabilités, la Ville était en cours de labellisation pour le troisième papillon et que vous nous avez répondu au sein de ce Conseil, c'est Monsieur PAILLEY qui nous avait répondu, que vous alliez suspendre le dossier parce que ça allait être un peu compliqué et qu'on verrait plus tard. Voilà. On pourra reprendre le PV, on parlait bien des papillons pour la charte Terre Saine, je vous le confirme, on reprendra le PV correspondant. J'ai fini pour ce qui est de la question du désherbage et des pieds d'arbres mais c'est un sujet très intéressant.

**Monsieur le Maire**

Eh bien, c'est parfait.

**Amaury BREUILLE**

Et je vous rappelle, Monsieur le Maire, j'ai juste une question.

**Monsieur le Maire**

On l'attend depuis dix minutes, Monsieur BREUILLE !

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Amaury BREUILLE**

Sur le Salon du printemps, j'en ai pour trente secondes, si vous voulez bien me laissez la poser.

**Monsieur le Maire**

Montre en main, oui, si vous voulez bien.

**Amaury BREUILLE**

Elle rejoint celle de Pascal DUFORESTEL : Le Salon du printemps, à quelle date nous donnerez-vous le montant des recettes de la régie, puisque c'était à un euro l'entrée donc on saura exactement le nombre d'entrées et les recettes, ça doit être assez facile à faire ; et d'autre part les coûts, j'entends par coûts, les coûts de prestations, les coûts des moyens matériels mis à disposition par la Ville et les coûts des moyens humains mis à disposition par la Ville. Quel est le délai raisonnable pour que vous nous les fournissiez ?

**Monsieur le Maire**

Fin de la représentation et nous vous remercions, Monsieur BREUILLE. Vous demanderez ses comptes à l'association qui est porteuse du projet du Salon du printemps puisque c'est une manifestation qui a été faite à titre associatif, par une association dite « Salon de l'habitat », donc vous vous reporterez vers eux et les choses seront ainsi bien claires pour tout le monde. En tous cas, ce salon a été un succès et cela a permis à beaucoup de professionnels et de Niortais, et au-delà, de pouvoir contracter, s'intéresser, faire des achats et aux professionnels de faire leur activité avec pas loin, voire plus de 20 000 entrées. Merci à chacun, je pense qu'une fois passées ces digressions sur le monde tel qu'il va, nous allons pouvoir entrer au cœur des délibérations de notre Conseil. Pour information de l'ensemble du Conseil municipal, j'ai reçu deux questions orales qui seront bien sûr traitées à l'issue de ce Conseil municipal, en attendant nous abordons les délibérations examinées préalablement en commission n°3 et portées principalement, en tous cas pour les premières, par Monsieur Marc THEBAULT.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-125

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****OPAH RU - OPÉRATIONS DE RESTAURATION  
IMMOBILIÈRE - APPROBATION ET MISE À ENQUÊTE  
PUBLIQUE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À  
LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - ANNULE  
ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 1ER JUILLET  
2013**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Face au constat de vacance et d'obsolescence, voire de forte dégradation, du parc de logements privés dans le centre ancien, la Ville de Niort a décidé d'engager une action forte en vue de leur réhabilitation, mobilisant l'ensemble des moyens d'intervention, qu'ils soient incitatifs ou coercitifs.

Une première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) a été menée par la Ville de Niort, en partenariat avec l'Anah, de 2007 à 2012, renforcée par une première Opération de Restauration Immobilière portant sur 21 parcelles, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 25 janvier 2011.

Cette première Opération de Restauration Immobilière a permis la sortie de vacance de 54 logements dont 14 déjà livrés et 40 en cours de travaux. 7 millions d'euros de travaux sont engagés. Cette offre nouvelle, constituée de logements de qualité et de tailles diversifiées, répond au parcours résidentiel des ménages sur la Ville de Niort. De fait, tous les logements réhabilités trouvent preneur dès leur livraison.

Afin de poursuivre l'accompagnement à la requalification du parc privé, une convention partenariale a été validée par délibération du Conseil municipal du 15 octobre 2012, engageant l'Anah, l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort autour d'une deuxième OPAH RU, pour la période 2013-2017. Celle-ci prévoit le lancement d'une seconde Opération de Restauration Immobilière.

Ainsi, par délibération en date du 1er juillet 2013, le Conseil municipal a approuvé le deuxième dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des Opérations de Restauration Immobilière, en vue de la réalisation de travaux de remise en état d'habitabilité des logements dans 9 immeubles.

Depuis, certains quartiers de la Ville de Niort ont été ciblés par la nouvelle géographie prioritaire parmi lesquels le secteur Pontreau – Colline Saint André, en partie inscrit dans le périmètre de l'OPAH RU. A ce titre, la Ville de Niort souhaitant prendre en compte le dispositif de politique de la Ville qui s'élabore, la liste d'immeubles proposés en Opération de Restauration Immobilière a été modifiée pour comporter désormais 8 immeubles dont 3 situés dans le périmètre de nouvelle géographie prioritaire. Le potentiel résidentiel de ces 8 immeubles est estimé à 20-25 logements, aujourd'hui vacants.

Conformément à l'article R 314-24 du code de l'urbanisme, le dossier comprend :

- Un plan permettant de connaître la situation des bâtiments concernés ;
- La désignation des immeubles concernés ;
- L'indication du caractère vacant ou occupé des immeubles concernés ;
- Une notice explicative qui indique notamment l'objet de l'opération et présente le programme global des travaux par bâtiment ainsi que le délai de réalisation des travaux ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- Une estimation de la valeur des immeubles avant restauration faite par le service des Domaines et l'estimation sommaire du coût des restaurations.

-

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ;
- solliciter Monsieur le Préfet pour la mise à enquête publique du présent dossier en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique des Opérations de Restauration Immobilière.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 44 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 1  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 0  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT



**Marc THEBAULT**

Chers collègues, nous entamons avec cette première délibération relative à l'OPAH-RU, un ensemble de délibérations extrêmement importantes pour l'animation et le développement du territoire communal, puisque nous allons aborder à la fois la révision du PLU, la révision de la ZPPAUP transformée en AVAP, la révision du Règlement Local de Publicité. Ce premier dossier est lui-même très important, il s'agit de ce qu'on appelle les ORI (Opérations de Restauration Immobilière) et il vous est proposé d'approuver et de mettre à l'enquête publique un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour une deuxième opération ORI. Je vous rappelle que dans le cadre de la première OPAH-RU et de l'ORI, on avait pu cibler plus de 21 parcelles qui ont permis la réalisation de 54 logements et un montant total de travaux de plus de 7 millions d'euros. Le deuxième dossier a été engagé à partir de 2012 et a fait l'objet d'une première délibération en juillet 2013. Il vous est proposé de le modifier dans le cadre de cette seconde ORI, compte tenu du fait que désormais, dans le cadre de la politique de la Ville, une partie de la Colline Saint-André est concernée par la nouvelle géographie prioritaire, une liste de 8 immeubles dont 3 sont dans la zone de géographie prioritaire. Les immeubles concernés se trouvent rue Victor Hugo, rue Ricard, rue Brisson, rue Beauchamp, rue des Trois Mariés et rue Saint Gelais. Vous avez bien compris qu'à travers tout cela il s'agit de procéder à la reconquête du centre ancien et à la lutte contre la vacance et la dégradation du parc de logements privés dans le cœur de Ville. Il vous est proposé d'approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et solliciter le Préfet pour cette mise à l'enquête publique.

**Alain PIVETEAU**

Merci Monsieur le Maire. Vous avez évoqué une figure tout à l'heure, celle de l'arroseur arrosé, ce sera un peu le sens de mon intervention mais le plus important, pour ne pas donner la fausse impression de vouloir polémiquer, c'est le fait de dire l'importance que nous accordons au maintien, à la continuité, à l'expansion de ce dispositif puisqu'il fait partie intégrante depuis 2007, vous l'avez évoqué, amplifié très largement ensuite à partir de 2012 au cours du précédent mandat, avec des résultats qui sont relativement importants et significatifs, de cet héritage dont vous nous parlez, c'est également 60 millions investis dans le centre-ville sur ces opérations là, c'est 180 logements qui ont été réhabilités à l'appui d'une réelle volonté politique qui devait combiner avec des intérêts privés, des propriétaires privés qu'il fallait accompagner dans ces modifications et à l'époque vous ne nous suiviez pas, vous, groupe d'opposition de droite, sur cette approche de la politique publique en considérant, je cite, Monsieur BALOGÉ, que l'approche était exorbitante, qu'il était exorbitant d'agir de cette façon là avec ces dispositifs règlementaires vis-à-vis des propriétaires privés. Je suis heureux de constater qu'aujourd'hui ce point de vue d'opposition a changé pour considérer que là vous avez entre les mains un outil indispensable pour continuer cette rénovation urbaine que nous appelons tous de nos vœux. Donc nous soutiendrons comme nous l'avons toujours fait, fortement, cette délibération.



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Marc THEBAULT**

Je crois que ce qui avait été exprimé à l'époque, c'était moins la question de fond que la démarche que l'on souhaitait la plus consensuelle possible et non pas la plus coercitive possible, même si parfois lorsque la négociation n'aboutit pas avec les propriétaires privés, nous devons avoir recours bien entendu, à l'expropriation. Enfin, hier les choses se déroulaient ainsi, aujourd'hui et demain nous avons un certain nombre d'interrogations sur les apports de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), des aides de l'Etat qui sont quand même réduites très sensiblement alors même que les bénéficiaires, eux, voient leur nombre croître. Ce qui nous oblige parfois à créer des listes d'attente, ce qui ne rend pas toujours facile la relation avec nos concitoyens.

### **Alain BAUDIN**

Juste un tout petit mot d'histoire. Lorsque nous avons signé la première opération d'OPAH-RU en 2007, l'opposition de l'époque avec Alain GARCIA, Monsieur THEBAULT qui était là et Madame LEFEBVRE, on avait tous, d'un commun accord, approuvé cette orientation. Je voulais le dire, il y a quand même une certaine constance.

### **Monsieur le Maire**

Je crois qu'il y a surtout une question de méthode.

### **Amaury BREUILLE**

Je vais rejoindre effectivement l'intervention de mon collègue Alain BAUDIN, parce que c'est l'avantage d'avoir siégé dans deux mandats successifs auparavant. C'est vrai qu'en 2007 le lancement de l'OPAH-RU s'était fait dans le consensus de la majorité et de l'opposition. Et puis, dans le mandat suivant, il n'y avait plus ce consensus avec votre opposition, notamment Monsieur BALOGE et je me permets de vous démentir, Monsieur THEBAULT, on regardera le PV mais votre opposition n'était pas sur la méthode, sur la forme, sur le fait qu'on ne parlait pas bien avec les propriétaires privés, c'était sur le fait qu'utiliser des outils réglementaires qui étaient une contrainte pour les propriétaires privés, ce n'était pas bien et ce n'était pas légitime. Je voterai la délibération parce que nous sommes une opposition constructive, et je suis ravi que vous ayez, en responsabilité, découvert l'importance de l'utilisation de la puissance publique pour l'intérêt général.

### **Alain PIVETEAU**

Je crois que compte tenu de l'importance de ce genre de dispositif, l'argument avancé d'une différence de point de vue avant et maintenant en fonction de l'approche psychologique de la chose ne change rien, en fait, à la nature du dispositif qui est un dispositif qui mêle incitation et possible répression, et c'est cette possible répression ou sanction que vous contestiez à l'époque dans les débats avec des arguments tout à fait entendables du point de vue de l'approche de la politique publique vis-à-vis encore une fois d'intérêts privés, installés, qu'on invite mais qu'on pousse aussi à transformer leurs habitudes.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

On revient, je ne les réouvre pas, sur les débats qu'on a eu juste auparavant. Je me contente simplement de rappeler que nous continuons à soutenir ce dispositif et que nous nous félicitons que vous ayez changé, depuis 2012 mais aussi finalement depuis 2007, de point de vue et que vous reveniez à quelque chose de beaucoup plus raisonnable.

**Nathalie SEGUIN**

Dans la délibération, il est question d'un potentiel de 20 à 25 logements, si j'ai bien tout compris, j'aurais voulu connaître la nature de ces logements, leur taille, est-ce que ce sont des logements privés, est-ce que ce sont des logements sociaux ? Quel type de logements sociaux s'il est prévu que certains en soient ? Dans les réhabilitations de centre-ville, il peut arriver qu'une certaine population s'efface au profit d'une autre, beaucoup plus aisée et ce serait dommage que ça se passe comme ça. Tout en sachant que vous faites référence à la nouvelle géographie du quartier prioritaire du Contrat de Ville, donc est-ce que les ménages modestes ou très modestes pourront profiter aussi de ces logements ? A moins que ce soient les propriétaires qui fassent les réhabilitations pour eux et qu'ils ne mettent pas à la location, auquel cas mon intervention n'aurait pas d'intérêt, mais j'aimerais que vous puissiez m'apporter des réponses par rapport à cela.

**Marc THEBAULT**

Dans le dossier qui sera mis à l'enquête publique, on aura le descriptif très précis des logements. Pour ne rien vous cacher, j'ai vu le dossier mais je ne l'ai pas enregistré de mémoire. En tout état de cause il s'agit bien d'accompagner un parcours résidentiel des ménages tout au cours de leur vie, pour avoir accès à des logements d'abord peut-être plus petits puis ensuite plus grands et on est sur le souci également de la mixité sociale en centre-ville, où d'ailleurs on a une vraie difficulté aujourd'hui, c'est que nous avons certains espaces qui sont très paupérisés et il faut absolument lutter contre ça en recréant de la mixité sociale. Vous êtes vigilante, c'est normal et c'est nécessaire, mais soyez assurée qu'on est dans l'esprit de la plus grande mixité sociale et on n'est pas là pour permettre à des propriétaires de faire de l'argent bien entendu, il s'agit de reconquérir le centre ancien avec des logements de qualité, lutter contre la vacance, lutter contre la paupérisation et certaines formes d'insalubrité qu'on peut malheureusement découvrir sur la Colline Saint-André.

**Pascal DUFORESTEL**

Je m'associe à la belle unanimité qui a cours sur l'OPAH-RU et qui montre en effet que nous sommes une opposition constructive. En tous cas, bien plus que celle d'avant, ce qui était notifié, au vu de l'opposition manifeste de Monsieur BALOGÉ et de Monsieur THEBAULT lors du précédent mandat à ce dispositif. Je le dis d'autant plus que c'est important dans les débats entre nous de marquer ça, c'est-à-dire que nous, en l'occurrence nous votons plus de 50% des délibérations avec vous, bien plus de 50%, près de 80% je pense. Donc l'image que vous souhaiteriez dégager d'une opposition arc-boutée sur d'autres valeurs ne tient pas. Toutefois j'ai un petit aspect de procédure, puisque vous aimez ça Monsieur le Maire. Vous avez évoqué des questions qui étaient posées et vous avez dit qu'on les examinerait à l'issue de ce Conseil municipal, donc si l'issue c'est la fin du Conseil municipal, il y a, à défaut de règlement, une tradition

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

républicaine qui veut qu'on les examine en entrée de Conseil parce que si elles ont été posées, et je vous en ai posé une sur l'organisation de votre cabinet, c'est que j'ai jugé que c'était important, y compris pour nos concitoyens, d'avoir les éléments d'information. Je le pense d'autant plus qu'il n'y a rien de polémique dans la question, vous devriez pouvoir y répondre en quelques secondes et l'affaire serait close. Je ne connais pas la nature de l'autre question mais si elle est du même ordre, ça nous permettra d'accélérer et en même temps d'éclairer nos concitoyens sur ces questions. Voilà, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Merci. D'autres questions ? On va passer au vote. C'est pour être sûr de vous garder jusqu'au bout Monsieur DUFORESTEL, ce qui n'est pas acquis d'avance, donc j'ai pensé qu'un peu de suspense quant à la réponse que je vous donnerai vous permettra de rester.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Une abstention, Monsieur CHARBONNEAU. Dommage, nous étions près de l'unanimité. Monsieur THEBAULT, félicitations à vous tout de même pour ce travail.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-126

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****OPAH-RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR  
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 4 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 4 logements de propriétaires occupants.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

|              | Subventions<br>Anah | <b>Subventions<br/>Ville de Niort</b> | Subventions<br>totales |
|--------------|---------------------|---------------------------------------|------------------------|
| Logement 1   | 12 341,00 €         | <b>2 368,20 €</b>                     | 14 709,20 €            |
| Logement 2   | 8 276,00 €          | <b>1 555,20 €</b>                     | 9 831,20 €             |
| Logement 3   | 7 340,90 €          | <b>1 597,40 €</b>                     | 8 938,30 €             |
| Logement 4   | 1 607,50 €          | <b>321,50 €</b>                       | 1 929,00 €             |
| <b>TOTAL</b> | 29 565,40 €         | <b>5 842,30 €</b>                     | 34 407,70 €            |

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 5 842,30 €.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-127

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU  
PROJET DE RÉVISION DE LA ZPPAUP (CRÉATION  
D'UNE AVAP)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II), du décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 et de la circulaire du 2 mars 2012 ;  
 Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.612-1, L.642-1 à L.642-8 ;  
 Vu les avis favorables au projet d'AVAP de la Commission Locale les 9 et 30 mars 2015 ;  
 Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 octobre 2012 prescrivant la révision de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et fixant les modalités de la concertation ;  
 Vu les actions menées dans le cadre de la concertation ;  
 Vu le projet de révision de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), et notamment, le rapport de présentation, le règlement et les documents graphiques ;  
 Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

La loi du 12 Juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II », a créé un nouveau périmètre de protection du patrimoine se substituant aux ZPPAUP (Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) : les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

L'AVAP est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental prenant en compte les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU, afin de garantir la qualité architecturale des constructions ainsi que l'aménagement des espaces.

La ZPPAUP de Niort a été créée par arrêté de Madame le Maire de Niort en date du 25 mai 2009 et annexée au PLU au titre des servitudes d'utilité publique.

Par délibération du 15 octobre 2012, la Ville de Niort a décidé de la révision de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).

Dans le cadre de cette procédure, la Ville a, conformément aux articles L.642-5 du Code du patrimoine et au décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011, formé une instance consultative dénommée «Commission locale de l'AVAP».

**Objectifs de la révision**

Afin de répondre aux exigences de la loi Grenelle d'une part, et de réaliser cette révision en parallèle de la révision du PLU prescrite le 31 janvier 2011 et ainsi conserver la cohérence entre les deux documents, la Ville de Niort a souhaité mettre sa ZPPAUP en révision.

Les objectifs poursuivis par la création de l'AVAP sont de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et plus largement des objectifs de développement durable fixée par la commune. Il s'agit ainsi d'assurer une cohérence avec le PLU.

**Modalités de la concertation**

Les modalités principales de concertation étaient les suivantes :

- mise à disposition du public, en Mairie, d'un registre d'observations ;
- information sur l'avance du dossier sur le site Internet de la Ville et par le biais du journal municipal d'information « Vivre à Niort » ;
- tenue d'une réunion publique.

**Bilan de la concertation**

Le diagnostic de la révision de la ZPPAUP a été mis à disposition du public dans les locaux du service urbanisme de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Niort, soit du lundi au vendredi, de 08h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, du 3 novembre 2014 au 15 mai 2015.

Une mise en ligne du diagnostic a été réalisée du 3 novembre 2014 au 15 mai 2015 sur le site Internet de la Ville « <http://www.vivre-a-niort.com/> » permettant de prendre connaissance du projet : <http://www.vivre-a-niort.com/fr/cadre-de-vie/urbanisme/zppaup-avap/index.html>.

Des moyens ont été offerts au public pour s'exprimer et engager le débat : un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à disposition du public tout au long de la procédure, au service urbanisme de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Niort, soit du lundi au vendredi, de 08h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, du 16 octobre 2012 au 15 mai 2015.

Aucune observation n'a été consignée.

Un seul courrier a été reçu sur le fondement de ce projet de révision concernant le classement d'un jardin en espace vert protégé. Cette demande a été prise en compte dans le projet.

Deux réunions publiques ont été organisées : le 12 décembre 2013 et le 30 mars 2015. Des précisions ont été notamment apportées sur l'art, les vitrines réfléchissantes, la pose des panneaux thermiques sur des toits terrasses, la protection des fresques murales et des peintures sur façade d'anciennes enseignes, le bardage bois, la protection d'éléments intérieurs, la pose des volets roulants.

Des articles ou encarts sont parus :

- dans le magazine municipal « Vivre à Niort » (février 2015, mars 2015)
- dans la presse :
  - La Nouvelle République (10 décembre 2013, 28 janvier 2015, 4 février 2015, 23 mars 2015)
  - Le Courrier de l'Ouest (11 décembre 2013, 12 décembre 2013, 27 janvier 2015, 20 mars 2015)

Le Conseil municipal doit désormais tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de révision de la Zone de protection du patrimoine architectural et paysager (création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) qui :

- sera soumis à l'avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) prévue à l'article L. 612-1 du Code du patrimoine ;
- donnera également lieu à un examen conjoint par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L. 123-14-2 du Code de l'urbanisme ;
- sera ensuite soumis à enquête publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- tirer le bilan de la concertation préalable à la révision de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), à savoir que ce projet tenu à la disposition du public n'a fait l'objet d'aucune observations sur le registre dédié à leur recueil et que les réunions, au cours desquelles des propositions ou remarques ponctuelles ont été effectuées, ont montré une approbation générale du projet ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- arrêter le projet de révision de la Zone de protection du patrimoine architectural et paysager, création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine tel qu'il est annexé à la présente.

Le projet de révision de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine :

- sera soumis pour avis aux personnes publiques associées, ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, ainsi qu'à l'établissement public chargé du Schéma de cohérence territoriale. Il sera également transmis pour avis aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande ;
- sera communiqué pour avis à la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) ;
- donnera également lieu à un examen conjoint par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L. 123-14-2 du Code de l'urbanisme.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT



**Marc THEBAULT**

Nous entamons l'ensemble des dossiers relatifs à la fois à la révision du PLU, révision du Règlement Local de Publicité et donc révision de la ZPPAUP et création d'une AVAP. Considérant que c'est un dossier important, si vous me le permettez je vais faire une lecture quasi exhaustive de la délibération afin de ne rien oublier. Je vous fais grâce quand même des visas et des considérants. La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II a créé un nouveau périmètre de protection du patrimoine se substituant aux ZPPAUP, les fameuses Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, avec les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, les AVAP. L'AVAP est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental prenant en compte les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU que nous avons examiné en fin d'année dernière, afin de garantir la qualité architecturale des constructions ainsi que celle de l'aménagement des espaces. La ZPPAUP de Niort a été créée par arrêté de Madame le Maire de Niort en date du 25 mai 2009 et annexée au PLU au titre des servitudes d'utilité publique. Par délibération du 15 octobre 2012, la Ville a décidé la révision de la ZPPAUP, dans le cadre de cette procédure la Ville a, conformément aux articles du Code du Patrimoine, formé une instance consultative dénommée « Commission locale de l'AVAP ». Les objectifs de cette révision : afin de répondre aux exigences de la loi Grenelle d'une part, et de réaliser cette révision en parallèle de la révision du PLU prescrite le 31 janvier 2011 et ainsi conserver la cohérence entre les deux documents, la Ville a souhaité mettre sa ZPPAUP en révision parallèlement à la révision du PLU, ce qui semble effectivement logique. Les objectifs poursuivis par la création de l'AVAP sont de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et plus largement des objectifs de développement durable fixés par la commune. Il s'agit bien, encore une fois, d'assurer une cohérence avec le PLU. L'objet de la délibération est d'arrêter un projet d'AVAP, mais il s'agit également de faire le bilan de la concertation, qui est une obligation réglementaire et donc dans la page suivante on vous indique quelles ont été les principales modalités de concertation, mise à disposition en mairie d'un registre d'observations pour le public, information sur l'avancement du dossier sur le site internet de la Ville et par l'intermédiaire du journal « Vivre à Niort », organisation d'une réunion publique. Nous pouvons noter que ce n'est pas, malheureusement, un dossier qui a beaucoup mobilisé le public parce que nous n'avons eu aucune observation consignée sur le registre mis à la disposition ou alors c'est que tout le monde a trouvé que les propositions étaient satisfaisantes, ce que je veux bien croire. Et puis nous avons eu ensuite deux réunions publiques, la première le 12 décembre 2013 et la seconde le 30 mars 2015, où ont été abordées un certain nombre de questions très précises de la part des participants notamment sur les vitrines réfléchissantes, la pose de panneaux thermiques sur des toits terrasses, la protection des fresques murales et des peintures sur façades d'anciennes enseignes, le bardage bois, la protection d'éléments intérieurs, la pose de volets roulants, donc des questions très concrètes, très précises mais importantes. Des articles et des encarts sont parus à la fois dans le magazine « Vivre à Niort » et dans la presse régionale : le Courrier de l'Ouest et la Nouvelle République. Il vous est demandé ce soir d'approuver le fait que nous avons bien procédé à la plus grande concertation avec les habitants de la Ville concernant ce projet d'AVAP et d'arrêter ce projet de révision de ZPPAUP et sa transformation en



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

AVAP, sachant qu'ensuite ce projet sera soumis aux personnes publiques associées notamment les services de l'Etat, mais également un certain nombre d'autres structures et ensuite sera communiqué pour avis à la Commission régionale du patrimoine et des sites.

**Simon LAPLACE**

Deux petites précisions pour mieux comprendre le contexte et cette révision. La première c'est ce que concrètement, change la révision de la ZPPAUP en AVAP. Grosso modo il s'agit de la même chose, d'un même dispositif réglementaire de préservation du patrimoine urbain, avec cependant quelques différences notables. La première différence est dans le périmètre réglementaire puisque l'AVAP, légalement, inclut la protection du patrimoine naturel, entre autres la protection d'arbres remarquables qui seront classés dans l'AVAP niortaise comme dans d'autres AVAP. Et puis par ailleurs dans le cadre niortais, la révision est également l'occasion d'étendre la zone de protection au-delà du périmètre de la ZPPAUP : au bourg de Souché, à l'avenue de Limoges et son quartier, une partie du quartier de Saint Florent et de Saint Etienne. Et puis, autre avantage permis par cette révision de la ZPPAUP en AVAP, c'est qu'elle se fait en parallèle avec la révision du PLU, ce qui permet d'avoir deux textes qui sont homogènes et cohérents, ce dont personne ne se plaindra évidemment. Autre point qui peut être intéressant pour comprendre ce qui est fait par cette délibération et le travail de l'AVAP, c'est la CLAVAP (Commission Locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), qui réunit des représentants de l'administration désignée par le Préfet, des élus de la majorité et de l'opposition - d'ailleurs j'ai la joie de siéger avec Madame TRUONG et Monsieur BREUILLE dans cette commission - et puis également des représentants de la société civile.

**Amaury BREUILLE**

Elle est partagée.

**Simon LAPLACE**

Très bien, joie partagée, j'en suis encore plus ravi dans ce cas. Et donc des représentants de la société civile également avec des personnalités qualifiées, des représentants d'associations intéressées à la défense de l'environnement entre autres et également des acteurs économiques. Le rôle de cette CLAVAP est de piloter cette révision, piloter le diagnostic, l'élaboration du règlement, et une fois que l'AVAP sera mise en place, d'en suivre l'application et éventuellement être consultée dans le traitement des dossiers de demande d'autorisation. Il s'agit donc d'une instance de concertation à la fois politique, puisqu'elle réunit des élus de l'opposition et de la majorité, mais plus largement de concertation et de co-construction de la politique publique avec la société civile et les acteurs économiques, ce qui est important et traduit une des ambitions du dispositif de l'AVAP.

**Marc THEBAULT**

Je voulais poursuivre dans les présentations et dans les explications données par mon collègue Simon LAPLACE mais auparavant je voulais rappeler, comme ça m'est soufflé dans le creux de l'oreille, que la

**. RETOUR SOMMAIRE**

ZPPAUP est née à l'époque où Bernard BELLEC était Maire de Niort et où il y avait également comme adjoint Robert LEON, et le cabinet conseil qui a accompagné cette démarche, c'était Madame BERGER-WAGON qui est le même cabinet qui nous accompagne aujourd'hui dans cette révision de la ZPPAUP et sa transformation en AVAP. Ça a été dit, nous avons le souci d'élargir la zone AVAP sur les centres anciens que ce soit Saint-Florent et Souché notamment et également sur le Cimetière cadet et le Cimetière ancien qui ont des particularités historiques très fortes, notamment le Cimetière ancien. Sur l'avenue de Limoges, avec la rue de Brioux qui présente une architecture de maisons de ville assez intéressante et puis également le quartier entre la rue Brun-Puyrajoux et l'école Jean Jaurès où il y a un certain nombre de maisons réalisées par un architecte assez prolifique à l'époque qui s'appelait DEVILETE, ça a été dit par Simon LAPLACE, et également le secteur de l'église Saint-Etienne. Je voudrais dire également que pour la première fois nous avons également fait une étude très poussée dans le recensement des arbres et jardins remarquables afin de valoriser la trame verte et bleue dans le cadre du PLU, les dispositions réglementaires pour protéger faune et flore sont bien entendu renforcées. Il s'agit également d'accentuer la protection du patrimoine hydraulique, de protéger le patrimoine industriel notamment en bord de Sèvre et je vous rappelle que le Conseil municipal a récemment proposé d'inscrire à l'Inventaire des monuments historiques l'ancienne usine des eaux du Pissot. Puis ça a également été l'occasion de mettre à jour le règlement, le simplifier, hiérarchiser les protections mais surtout prendre en compte les questions des énergies renouvelables et des économies d'énergies ainsi que les contraintes environnementales. Je pense que nous avons été très attentifs à l'ensemble des questions à la fois patrimoniales et environnementales, je tenais à le souligner, grâce à un travail de concertation très approfondi notamment au sein de la CLAVAP, où il y a des partenaires qui n'ont pas manqué de faire valoir leur intérêt pour la question.

**Amaury BREUILLE**

Je vais aller dans le même sens que ce qu'évoquait à l'instant Marc THEBAULT, la ZPPAUP au départ a effectivement été initiée par Bernard BELLEC avec son adjoint Robert LEON. Cette même ZPPAUP a été instruite, le dossier a progressé sous l'autorité d'Alain BAUDIN lorsqu'il était Maire avec Gilles FRAPPIER qui était à l'époque Adjoint en charge de l'Urbanisme et puis elle a été adoptée, cette ZPPAUP, souvenez-vous en, en 2009, par la volonté de Geneviève GAILLARD qui était Maire et de son Adjoint Frank MICHEL et ce sont les mêmes, Geneviève GAILLARD et Frank MICHEL qui ont initié la démarche de l'AVAP, qui ont mis en place la CLAVAP, cette commission locale de l'AVAP dont peut se féliciter Monsieur Simon LAPLACE. Voilà un dossier qui a réuni dans le temps, quatre municipalités différentes, et avec une certaine continuité, je le dis et on ne peut que s'en réjouir. Moi, je trouve que le contenu de cette AVAP est intéressant, il va tout à fait dans la continuité de ce qu'on avait pu engager dans le précédent mandat. J'allais dire, malheureusement je sens bien que Simon LAPLACE a évoqué les arbres dans le but de me faire plaisir parce qu'en plus il m'a regardé au moment où il l'a évoqué, j'allais dire que c'est presque dommage parce que c'est plutôt le seul point sur lequel j'aurais éventuellement deux remarques, une sérieuse, l'autre un peu moins. La première, très sérieuse, sur le recensement des arbres remarquables, c'est une bonne chose mais il aurait été souhaitable pour les arbres remarquables qui sont recensés sur le domaine privé, qu'il y ait une information aux propriétaires.

**. RETOUR SOMMAIRE**

A quoi bon identifier un arbre remarquable si on ne le fait pas savoir au propriétaire et si finalement il n'y a aucun mécanisme de protection, c'est-à-dire que rien n'empêchera le propriétaire de l'abattre s'il en a envie. Vous voyez le problème que ça pose et je pense que là-dessus on aurait pu facilement, je l'ai d'ailleurs évoqué en CLAVAP, aller un petit peu plus loin qu'on ne va actuellement. La deuxième remarque, je disais que ma deuxième remarque était moins sérieuse, je n'en suis pas sûr, non, non, elle est très sérieuse. Monsieur le Maire, est ce qu'on ne pourrait pas, dans le périmètre de l'AVAP où effectivement on a un patrimoine remarquable, également interdire les pieds d'arbres en ciment orange parce que franchement ce n'est pas du meilleur goût. Je le pense vraiment, je pense que ce serait peut-être une bonne chose, au moins dans ce périmètre là faute de les interdire sur le reste de la Ville. En tous cas voilà, moi c'est un dossier, cette AVAP, que je soutiens totalement dans sa continuité. Une toute dernière chose, je vais me joindre Monsieur le Maire à l'étonnement de Pascal DUFORESTEL : certes vous vous en tirez par une pirouette mais c'est vrai qu'il y a une tradition républicaine, et je croyais que vous étiez respectueux de la tradition républicaine, qui était de poser les questions écrites en début de Conseil. Vous choisissez de les poser en fin de Conseil, j'allais dire, ça dénote une certaine conception de la transparence mais ça vous regarde.

**Monsieur le Maire**

Laissez la République et respectez-la. D'autre part, j'ai en effet quelques suggestions de panels de couleurs à Monsieur PAILLEY, j'espère qu'elles vous plairont mais ce n'est pas sûr.

**Marc THEBAULT**

L'information des propriétaires qui possèderaient dans leur jardin un arbre, bien entendu, c'est vrai que ça peut être fait, mais pourquoi imaginer systématiquement le pire ? Pourquoi imaginer que le propriétaire d'un arbre remarquable dans son jardin ait envie absolument de l'abattre ? Je pense au contraire qu'il est très heureux de l'avoir dans son jardin et qu'il n'a qu'un souci, c'est de le voir prospérer. Donc pourquoi toujours imaginer le pire ?

**Simon LAPLACE**

Je vais répondre aux questions et aux observations de Monsieur BREUILLE, en soulignant qu'effectivement on a avec cette AVAP, le produit d'une continuité de l'action publique depuis Bernard BELLEC jusqu'à notre majorité qui, avec plusieurs administrations successives et élus qui sont allés dans le même sens et ont porté un projet fort utile à l'intérêt général, et la valorisation du patrimoine qui va dans le sens de cet intérêt général. S'agissant des arbres remarquables, effectivement, j'ai souvenir de cette observation dont on avait discuté en CLAVAP et sur laquelle la CLAVAP avait estimé que c'était d'une faisabilité difficile. Pour terminer, peut-être, avec cette pirouette Monsieur BREUILLE, certes l'orange n'est pas forcément très beau : on aurait pu mettre du vert, ça aurait été plus écologique et sans doute plus esthétique...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### ***Amaury BREUILLE***

Monsieur THEBAULT, ce n'est pas une question de tournure d'esprit, il ne s'agit pas d'imaginer le pire ou le meilleur, c'est tout simplement que la réglementation est là pour éviter qu'il se fasse des choses désagréables pour l'intérêt général, quand on interdit des volets en PVC, ce n'est pas parce qu'on pense que tous les propriétaires vont avoir envie de mettre des volets en PVC, ce n'est pas qu'on imagine le pire, c'est qu'on pense que ce n'est pas judicieux et qu'on fait en sorte de porter cette prescription. Là c'est exactement du même ordre. Voilà, c'est tout. Monsieur LAPLACE, si vous pouvez m'épargner les pieds d'arbres en ciment vert, je vous en supplie parce que, que la référence soit au Modem ou à Europe Ecologie les Verts, les pieds d'arbres en ciment, quelle que soit la couleur que vous me proposerez, je doute qu'ils puissent entraîner mon adhésion. Merci.

### ***Monsieur le Maire***

Merci. D'autres prises de paroles ? Non ? Eh bien, je crois que c'est en effet un document qui sera important et nous nous emploierons à informer les propriétaires de la richesse qui les environne.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-128

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU  
PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE  
PUBLICITÉ (RLP)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les dispositions du chapitre 1<sup>er</sup> Titre VIII du livre V Code de l'environnement relatif à la publicité, aux préenseignes et aux enseignes, notamment ses articles L.581-14 et suivants ;  
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement ;  
Vu le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;  
Vu les dispositions du Code de l'urbanisme, et plus particulièrement l'article L.300-2 ;  
Vu l'arrêté municipal en date du 28 juin 1983 portant création d'une Règlementation spéciale relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes ;  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 octobre 2012 prescrivant la révision du Règlement local de publicité et fixant les modalités de la concertation ;  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 mars 2015 sur le débat des orientations générales du projet de Règlement local de publicité ;  
Vu les actions menées dans le cadre de la concertation ;  
Vu le projet de révision du Règlement local de publicité, et notamment, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;  
Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Par délibération en date du 15 octobre 2012, il avait été décidé de prescrire la révision du Règlement local de publicité (RLP) sur l'ensemble du territoire communal, et d'organiser une concertation afin de recueillir les observations du public.

Le Règlement local de publicité permet au Maire d'adapter la réglementation nationale aux particularités paysagères et économiques de la commune. Il se substitue pour partie à la réglementation nationale en la renforçant.

Par arrêté en date du 28 juin 1983, la Ville de Niort a adopté un Règlement local de publicité qui est aujourd'hui obsolète.

**Objectifs de la révision**

La prescription de révision sur la totalité du territoire communal a été motivée par :

- la transformation du paysage communal et les évolutions urbaines sur une période de plus de 30 ans, notamment pour les entrées de ville et les zones commerciales ;
- la mise en conformité du Règlement par rapport à la loi portant Engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 qui a introduit des nouvelles dispositions dans le Code de l'environnement pour une meilleure maîtrise de la publicité extérieure ;
- la nécessité d'intégrer des dispositifs absents de l'actuel règlement, en particulier les publicités lumineuses et dynamiques, les bâches et les enseignes ;
- la mise en révision du Plan local de l'urbanisme en date du 31 janvier 2011 puisqu'il convient, dans un souci de cohérence, de réaliser ces procédures en parallèle.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Les objectifs de la révision du Règlement local de publicité sont :

- la réduction de l'affichage publicitaire sous toutes ses formes (enseignes, préenseignes et dispositifs publicitaires) et de son harmonisation au mieux avec le développement de l'activité économique et le cadre de vie ;
- l'amélioration de la qualité du paysage urbain et la préservation des grands espaces libres ;
- la préservation des abords des monuments historiques et des zones classées ;
- l'élaboration de prescriptions spécifiques en matière d'implantation, d'insertion et de qualité des dispositifs publicitaires.

Le décret n°2014-505 du 20 mai 2014 portant classement de la Ville de Niort au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin a été pris en compte et ses représentants ont assisté aux réunions organisées à destination des personnes publiques associées.

La révision du Règlement local de publicité a nécessité une étude au cours de laquelle ont été pris en compte :

- le bilan des dispositifs existants (légaux ou non) ;
- les projets d'aménagement (routiers, de sécurité, d'urbanisation, et en particulier aux entrées de ville) ;
- la demande ou les besoins locaux exprimés par les acteurs économiques, les associations ou les administrés.

**Modalités de la concertation**

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme - applicables aux Plans locaux d'urbanisme et à la révision d'un Règlement local de publicité en application des dispositions de l'article L.581-14-1 du Code de l'environnement, les habitants, les associations et les autres personnes concernées ont été associés pendant toute la durée d'élaboration du projet.

Conformément à la délibération 15 octobre 2012 prescrivant la révision du Règlement local de publicité, cette concertation devait prendre la forme :

- d'une information ;
- de publications distribuées dans les quartiers ;
- de l'organisation de réunions publiques dans les quartiers en lien avec les Conseils de quartier.

**Bilan de la concertation**

L'information a été assurée par la mise à disposition du public du diagnostic du Règlement local de publicité dans les locaux du service urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Niort, soit du lundi au vendredi, de 08h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, du 6 février 2014 au 15 mai 2015.

Une mise en ligne du diagnostic a de plus été réalisée du 6 février 2014 au 15 mai 2015 sur le site Internet de la Ville « <http://www.vivre-a-niort.com/> » permettant de prendre connaissance du projet : <http://www.vivre-a-niort.com/fr/cadre-de-vie/urbanisme/reglement-local-de-publicite/index.html>.

Des moyens ont été offerts au public pour s'exprimer et engager le débat : un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à disposition du public tout au long de la procédure, au service urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Niort, soit du lundi au vendredi, de 08h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h00. Aucune observation n'a été consignée.

Deux réunions publiques ont été organisées : l'une le 16 février 2015 à 18h30 au Centre Du Guesclin, l'autre le 7 avril 2015, à 18h30 en Mairie (salle de Justice de Paix). Monsieur THEBAULT, Adjoint au Maire, a présidé les 2 réunions. Messieurs SIX, MARTINS et SIMMONET, élus, ainsi que le service urbanisme de la Ville étaient présents. Au cours de ces deux réunions, le projet de RLP a été présenté par vidéoprojection.



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Des articles sont parus :

- dans le magazine municipal « Vivre à Niort » (février et avril 2015)
- dans la presse :
  - La Nouvelle République (4 février 2015 et 8 avril 2015)
  - Le Courrier de l'Ouest (27 janvier 2015)

Deux réunions de concertation avec les personnes publiques associées se sont tenues : le 5 décembre 2013 et le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Les personnes représentant les personnes publiques associées ont manifesté leur accord au projet présenté. Les souhaits de la DREAL sur la protection des espaces verts, par exemple l'avenue Charles de Gaulle, ont été intégrés dans le projet.

Les gestionnaires du Parc Naturel Régional ont participé à la 2<sup>e</sup> réunion. Différents échanges avec le gestionnaire du PNR ont suivi cette réunion, notamment sur la protection des zones de contact avec le marais. Une partie de l'avenue de la Venise Verte a ainsi été classée en zone 1.

Trois réunions de concertation avec les afficheurs ont été organisées : le 17 octobre 2013, le 17 novembre 2014, le 26 janvier 2015.

Différentes prescriptions réglementaires ont été modifiées suite aux réunions avec les professionnels, dont :

- la règle de protection des ronds-points a été supprimée pour les secteurs commerciaux ;
- la distance d'implantation d'un dispositif scellé au sol au droit d'une façade avec ouverture a été ramenée de 10 m à 5 m ;
- le linéaire minimum d'une unité foncière pour l'installation d'un dispositif scellé au sol a été ramené de 20 m à 15 m.

Un débat sur les orientations générales du projet de Règlement local de publicité a ensuite été organisé au sein du Conseil municipal le 13 mars 2015.

Le Conseil municipal doit désormais tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de Règlement local de publicité qui sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.123-6 et L.121-4 du Code de l'urbanisme et soumis à enquête publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- tirer le bilan de la concertation préalable à la révision du Règlement local de publicité, à savoir que ce projet tenu à la disposition du public n'a fait l'objet d'aucune observation sur le registre dédié à leur recueil et que les réunions, au cours desquelles des propositions ou remarques ponctuelles ont été effectuées, ont montré une approbation générale du projet ;
- arrêter le projet de révision du Règlement local de publicité de la Ville de Niort tel qu'il est annexé à la présente.

Le projet de révision du Règlement local de publicité sera communiqué pour avis :

- aux personnes publiques associées, ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, ainsi qu'à l'établissement public chargé du Schéma de cohérence territoriale. Il sera également transmis pour avis aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande ;
- au gestionnaire du Parc naturel régional du Marais poitevin ;
- à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois, conformément aux dispositions de l'article R.123-18 alinéa 2 du Code de l'urbanisme, et annexée au dossier d'enquête publique.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 35 |
| Contre :        | 8  |
| Abstention :    | 1  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 1  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAUX



**Marc THEBAULT**

Nous poursuivons donc dans l'architecture générale de l'urbanisme avec le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP). Le Règlement Local de Publicité actuellement en vigueur date de 1983, on peut imaginer sans peine que bien des choses sont intervenues depuis cette date, notamment une chose très importante et récente, en 2014, le classement de l'ensemble du territoire de la Ville de Niort dans le parc du Marais poitevin et la Charte des parcs précise qu'à l'intérieur des parcs, toute forme de publicité est interdite. Donc vous imaginez les complexités que cela pourrait apporter sur notre agglomération, et la révision du RLP va permettre, par dérogation, d'autoriser certaines publicités, notamment dans les Zones d'Activité Economique. Parmi les propositions qui ont été faites en matière de règlement, il y a d'abord eu la concertation : des réunions de travail avec les afficheurs, également deux réunions avec le public et ensuite, comme on l'a fait pour les autres révisions, il y a eu sur le site de la Ville la possibilité de prendre connaissance du projet et de faire connaître son point de vue. Il y a eu également des réunions publiques en lien avec les conseils de quartiers. Le projet de nouveau Règlement Local de Publicité permet de diviser le territoire en 4 zones. Une première, en zone agricole et naturelle du PLU, qui serait la zone la plus à l'ouest de notre territoire en bordure immédiate du Marais poitevin où il s'agit de préserver les cônes de vue et les zones hors agglomération. Dans cette zone, toute forme de publicité est interdite à l'exception du mobilier urbain de petit format. Dans la seconde zone, dite de secteur patrimonial notamment dans le centre de la Ville, toute forme de publicité est également interdite, à l'exception du mobilier urbain de petit format et les enseignes sont encadrées très réglementairement, notamment leur taille et leur nombre. Puis une troisième zone sur les grands axes de circulation et les espaces commerciaux, où la publicité est autorisée, mais une règle de densité permet d'assurer une meilleure perception des messages et de limiter les nuisances visuelles. Lorsque vous êtes par exemple sur le boulevard de l'Europe, vous pouvez constater qu'il y a parfois deux panneaux de 12 m<sup>2</sup> côte à côte. Avec le nouveau règlement de publicité, cela ne sera plus possible. Une zone 4 dans les quartiers résidentiels où la publicité scellée au sol est interdite et limitée à 8 m<sup>2</sup> sur les murs. Les publicités lumineuses dans cette zone 4 sont également interdites et il est institué des règles d'implantation et de densité. La philosophie générale a été de renforcer la réglementation de façon à protéger l'ensemble de notre patrimoine, de protéger les habitants et les gens qui vivent sur le territoire d'excès publicitaires et nous avons notamment interdit toute publicité dans les entrées de ville, jusqu'à 100 m de l'entrée de ville, à proximité des rond points pour des questions de circulation, nous avons également souhaité que les matériels soient désormais réduits à 8 m<sup>2</sup> au lieu de 12 m<sup>2</sup>, qu'il y ait une forme d'homogénéisation de ces matériels, de ces panneaux afin d'assurer un certain esthétisme, avec une même couleur. Sont également interdits les panneaux sur les murs en pierre par exemple comme on peut en voir un sur le pont de l'avenue de Limoges. L'enjeu est bien la protection esthétique et le patrimoine de notre territoire. Dans le cadre de ce Conseil, il vous est demandé de bien vouloir tirer le bilan de la concertation préalable à la révision du RLP et d'arrêter ce projet de révision du Règlement Local de Publicité de la Ville de Niort. Ce projet de règlement sera transmis notamment aux services de l'Etat et également au Parc Naturel Régional du Marais poitevin et à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

**Pascal DUFORESTEL**

Merci Monsieur le Maire. Je voulais vous rassurer, j'ai bien l'intention de rester jusqu'à la fin du Conseil municipal, j'espère que vous en serez ravi. Du coup vous auriez et vous pourriez sans problème avancer l'examen des questions écrites sauf si celles-ci vous posent un problème, quel qu'il soit, et que vous préféreriez les étudier en catimini sans la presse et sans nos amis Niortais qui n'attendrons peut-être pas la fin du Conseil municipal. Quoi qu'il en soit, sur ce règlement, j'ai eu l'occasion d'insister le 13 mars sur l'importance de ce dispositif et Marc THEBAULT vient de nous donner un certain nombre de garanties qui me paraissent aller dans le bon sens sur les points qu'il a évoqués. Donc je ne saurais que souscrire à cette manière d'encadrer et de faire évoluer ce RLP. J'ai toutefois, dans la lignée de ce que j'ai évoqué le 13 mars, une interrogation qui a été renforcée par le signalement que m'ont fait un certain nombre d'habitants de mon quartier, pour ne rien vous cacher, qui semblaient constater une prolifération, je l'avais évoqué, des pré-enseignes en entrées de Ville, mais également de nouveaux panneaux publicitaires, actuellement, avant l'application de ce nouveau Règlement Local de Publicité. Est-ce que ça a fait l'objet de la concertation que vous évoquiez avec les afficheurs ? Je peux vous donner la localisation, par exemple il y en a un que j'ai pris en photo face à la patinoire, qui est tout neuf, il y en a un ou deux sur l'avenue de la Rochelle, pour ne vous citer que mon quartier. Est-ce que c'est géré ou est-ce qu'il y a une démarche perfide que seuls les publicitaires pourraient avoir, pas vous bien entendu, qui consisterait à multiplier les panneaux avant que le règlement s'applique ?

**Elmano MARTINS**

Après l'adoption de ce RLP, les acteurs, les publicitaires, ont deux ans pour se conformer aux injonctions qui seront données. Il y a peut-être des panneaux qui ont été mis en catimini mais bien évidemment, tout ça va faire l'objet d'une analyse, ils vont être répertoriés et ceux qui ne seront pas dans les clous, bien évidemment seront retirés, c'est évident. On connaît à peu près tous les panneaux qui sont sur Niort, les services sont parfaitement informés. De toutes façons, le RLP est cadré par le Code de l'Environnement, nous savions que si nous ne faisons pas de RLP, si nous n'associons pas les professionnels, il n'y aurait plus du tout de publicité dans notre Ville ce qui était inconcevable, commercialement ce n'était pas tenable. Le travail qui a été fait est un travail qui va dans le sens, je dirais, de notre patrimoine architectural, de notre patrimoine de Ville. Je voudrais à ce sujet là souligner ce que nous a écrit le Préfet qui va également dans le sens de l'AVAP : « *Je note que la réalisation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), et du Règlement Local de Publicité, parallèlement à l'élaboration du PLU, vont dans le sens d'une bonne intégration des enjeux patrimoniaux et paysagers en lien avec le développement urbain de la collectivité* ». Le travail a été correctement fait, maintenant effectivement, peut-être que certaines personnes et les publicitaires sont un petit peu, je dirais, habiles, dans ce système là de nous mettre devant le fait accompli mais sachez qu'on sera tout à fait vigilants avec nos services et qu'ils rentreront dans l'ordre.

**Nathalie SEGUIN**

Le Règlement Local de Publicité, en tous cas la révision qui va en être faite, prévoit la réduction de l'affichage publicitaire sous toutes ses formes, je relis la délibération, mais est-ce qu'il y a un pourcentage qui est donné pour que l'on sache de quel ordre va être cette réduction ? Parce que ça n'est pas sans incidence financière derrière, ni pour ceux qui posent les panneaux ni pour la Ville qui reçoit de ces mêmes poseurs de panneaux un certain nombre d'euros, et ma question est là, est-ce que la réduction est quantifiée ? Quant à la remarque de Monsieur MARTINS par rapport aux considérations commerciales, il y a d'autres villes, je pense notamment à Grenoble, qui ont fait le choix de supprimer tous les panneaux publicitaires, en tous cas de s'engager très fortement dans cette démarche et de n'utiliser les panneaux restants que pour la communication de la Ville et des acteurs publics ou associatifs pour faire connaître auprès de la population les différentes manifestations. Ce serait intéressant aussi de suivre ces travaux, les considérations commerciales sont tout à fait dépassables et si effectivement on veut vraiment être dans la préservation des paysages, de l'esthétique de la Ville, on pourrait considérablement réduire tous ces panneaux publicitaires tout en sachant que dans nos boîtes aux lettres déjà, nous recevons un certain nombre d'informations à travers des dépliants multiples et variés.

**Monsieur le Maire**

Merci. La publicité sera sensiblement réduite mais vous avez raison de vous inquiéter des incidences financières, il s'agit que la Ville conserve quelques rentrées.

**Amaury BREUILLE**

Avant cette intervention je voudrais réagir à celle d'Elmano MARTINS, je ne comprends pas bien, vous nous dites qu'il se peut que sur les nouveaux panneaux il y ait des choses qui ne soient pas tout à fait conformes et dans ce cas là on les retirera, mais il y a une procédure d'autorisation préalable. Rassurez-moi, il y a toujours une procédure d'autorisation préalable ? J'espère qu'au moment de l'autorisation préalable, il est vérifié que les règles de conformités sont respectées, donc si ce n'est pas le cas, je ne comprends pas que ces panneaux aient pu être mis en place. Bref. Sur le fond du dossier, on vient tous ensemble, majorité, opposition, de saluer le travail qui a été fait dans le cadre de l'AVAP et antérieurement de la ZPPAUP, pour préserver le patrimoine architectural et paysager de notre Ville. Eh bien écoutez, ce Règlement Local de Publicité qui nous est présenté là est très mauvais. Pourquoi est-il très mauvais ? Eh bien tout simplement parce que les règlements locaux de publicité sont des actes réglementaires qui ont été créés par la loi de 1979 sur la publicité, donc vous voyez, c'est une préoccupation environnementale et architecturale de longue date, eh bien ces règlements sont là en principe pour restreindre, pour limiter l'emprise excessive de la publicité. Or aujourd'hui, ce que vous nous proposez, c'est un Règlement Local de Publicité dont l'objet est de déroger aux règles restrictives de l'AVAP, de déroger aux règles restrictives de la charte du Parc du Marais poitevin. C'est-à-dire qu'on a adopté, on s'en est félicité, Monsieur LAPLACE est intervenu sur le sujet, Monsieur THEBAULT est intervenu sur le sujet, on a adopté des règles dans le cadre de l'AVAP parce que notre cœur de Ville mérite une protection, mérite une attention

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

particulière, et la délibération d'après on adopte des règles qui permettent par exemple, comme le dit avec un doux euphémisme Monsieur Marc THEBAULT, d'installer des dispositifs publicitaires de 2 m<sup>2</sup> maximum dans la zone numéro 2 ou dans la zone numéro 1, alors je vais vous dire ce que ça veut dire. Ça veut dire qu'il sera possible pour un afficheur d'aller mettre une sucette, vous savez les petites sucettes qui font 2 m<sup>2</sup>, au milieu de la place de la Brèche, aujourd'hui avec la réglementation actuelle c'est impossible. Avec ce qui nous est proposé dans le RLP, c'est possible. Je ne sais pas si vous le ferez ou si vous ne le ferez pas, mais vous le rendez possible. Demain il sera possible d'aller mettre une sucette de 2m<sup>2</sup> publicitaire double face au pied du Pilon, aujourd'hui ce n'est pas possible, demain vous le rendez possible. Est-ce que vous vous rendez compte que la Ville s'engage dans une charte de Parc Naturel Régional, la Ville s'engage dans une AVAP et que la délibération d'après on fait en sorte de casser ce travail qui est un travail considérable, on l'a dit, ça a été un travail sur quatre mandatures pour l'AVAP et on le met à bas dans cette délibération, on le met à bas sur le plan publicité, pas sur le reste mais au moins sur le plan publicité. Moi ça me paraît absolument catastrophique. Deuxième chose, sur l'application de ce règlement, on en avait déjà débattu le 13 mars, j'avais posé la question des dispositifs qui étaient en infraction puisqu'en 2013 on avait engagé des procédures vis-à-vis des afficheurs qui avaient des dispositifs en infraction. Il m'a été répondu au précédent conseil que 80 procédures avaient abouti sur 84 à 86 dispositifs en infraction. Je suis désolé, j'ai revérifié, le dénombrement c'était 192 dispositifs en infraction. Donc première chose, c'est important d'adopter des actes règlementaires, mais c'est important aussi de les appliquer, j'aimerais que le Maire exerce son pouvoir de police pour engager des procédures vis-à-vis des 110 ou 105 dispositifs publicitaires actuellement sur notre Ville qui sont en infraction, dont la Ville a constaté qu'ils étaient en infraction et qu'on laisse malgré tout en place. Ça me paraît pour le moins choquant. Je vais vous dire ce qui est le plus choquant dans ce Règlement Local de Publicité, c'est que finalement les dérogations qui sont adoptées portent presque toutes sur la même chose, Monsieur THEBAULT l'a dit, zone 1 publicité interdite sauf le mobilier urbain, en zone 2 publicité restreinte sauf le mobilier urbain, je vais vous dire, le mobilier urbain on connaît tous, on sait ce que c'est, un règlement comme ça, les associations appellent ça un « RLP JCD » c'est-à-dire un « Règlement Local de Publicité Jean-Claude DECAUX. » Parce que grosso modo, toutes les dérogations qu'on autorise, c'est permettre des sucettes, des affichages d'abris bus etc., qui sont le métier, pas que de Jean-Claude DECAUX mais comme c'est le plus gros et le plus important opérateur sur ce sujet..., c'est catastrophique ! C'est ouvrir la porte pour mettre les dispositifs publicitaires dans des endroits où je crois, par exemple je sais Monsieur Simon LAPLACE que vous avez un très grand intérêt pour le patrimoine en tous cas je le crois, où je pense vous trouverez que ces dispositifs, franchement, ne sont pas judicieux. Très clairement, moi, je voterai contre et je ne me contenterai pas de voter contre ce règlement mais je ferai tout ce qui est possible de mon côté pour m'opposer à ce qu'un tel règlement soit adopté. Je précise juste un point, j'ai lu dans un des paragraphes de la délibération que les personnes associées avaient, je vais reprendre la phrase exacte, avaient « manifesté leur accord ». Ça me paraît un peu prématuré, je vous rappelle que la procédure qu'on engage là, c'est justement pour le soumettre aux personnes associées et je ne suis pas sûr que toutes les personnes publiques associées apportent leur accord à un tel projet.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BREUILLE de laisser la parole tourner un peu. Vous vous opposerez ? On ne s'oppose pas à une adoption, la règle démocratique fait qu'on vote et puis il y a une délibération qui est adoptée, elle s'applique pour tous, c'est la règle républicaine, pour le coup, et la plus impérieuse. D'autre part : « Choquant, catastrophique », je pense que Marc THEBAULT va vous répondre parce qu'il demande la parole à votre suite. De la part de quelqu'un qui a laissé des panneaux lumineux s'installer en entrée de Ville il y a quelques années, je trouve que, plutôt que « choquant », c'est « piquant », vous voyez.

### **Marc THEBAULT**

Je voudrais revenir sur les propos de Nathalie SEGUIN, que j'ai bien compris, mais en même temps, vous soulignez la nécessité d'un juste équilibre entre une activité à caractère économique et la protection du patrimoine. On peut aller dans des décisions très carrées, dire on ne fait plus aucune publicité, quoiqu'il y aurait encore de l'information à caractère de loisir, spectacle, culture par exemple, on peut l'imaginer ainsi. Le choix qui a été fait, c'est de permettre aux entreprises, dans un contexte économique un peu difficile aujourd'hui, chacun en convient, de pouvoir continuer à exercer leur activité. Il faut savoir aussi que retirer un panneau d'information, ça représente un coût pour les annonceurs, lorsqu'on leur dit « Demain, vous allez le démonter », pour eux c'est quand même un coût important donc le choix qui a été fait, c'est le choix raisonné, le mieux est l'ennemi du bien, il me paraît évident que nous ne pouvons pas aller vers une interdiction totale et nous avons privilégié, pour l'essentiel, les zones à vocation économique. Pour ce qui concerne la problématique du mobilier urbain, on est dans le cadre d'un contrat avec une société, c'est un contrat librement négocié, où on fait le choix d'avoir ou pas des panneaux de 2m<sup>2</sup> à tel endroit, des abris bus également, où quand même nos habitants apprécient de pouvoir se mettre à l'abri lorsqu'il pleut, c'est quand même utile, c'est vrai qu'ils ont une face commerciale, ils ont souvent d'ailleurs une face informative pour la Ville et une face commerciale. Voilà ce que je souhaitais dire. Il y aura des conséquences économiques pour la Ville, la Ville percevra moins de recettes publicitaires dans le cadre de la fameuse taxe locale sur la publicité extérieure, par définition, puisqu'on va réduire les espaces consacrés à ces panneaux et je pense qu'en cela on engage une démarche qui est quand même très courageuse parce que d'autres pourraient dire que si nous avons des réductions de recettes, c'est autant qui entre en moins dans les caisses de la Ville, dans un moment où la situation entre la baisse drastique des dotations de l'Etat, pour ceux ici qui ont encore quelques affinités avec ceux qui nous gouvernent, plus de 2,3 millions d'euros en moins sur deux ans en terme de dotation globale de fonctionnement pour la Ville, ce n'est pas mince, surtout dans le contexte que nous connaissons d'une situation d'endettement assez importante mais on ne va pas refaire un débat que vous connaissez bien. Donc voilà, le choix qui a été fait, c'est un choix vers une réduction de la présence publicitaire, réduction des formats, uniformisation, homogénéisation avec des couleurs compatibles avec l'esthétique générale et on n'a pas fait le choix de supprimer toute forme de publicité. Voilà ce que je souhaitais répondre.



**Dominique SIX**

Pour répondre à Monsieur BREUILLE, je vous rassure, les autorisations préalables sont instruites dans les règles. Maintenant, il ne faut pas se voiler la face, on découvre parfois certains panneaux qui sont posés ou du moins qui sont en train d'être posés et des gens indéclicats ont oublié de nous dire qu'ils avaient un projet, donc on s'occupe de ces gens là en même temps. Pour toutes les demandes d'autorisation préalable qui sont faites, les autorisations sont accordées si les demandes sont conformes au règlement actuel, néanmoins on informe que nous sommes dans une démarche de réflexion sur notre Règlement Local de Publicité et que ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain. A eux de voir si économiquement ça vaut le coup de continuer, de faire l'investissement pour deux ans ou pas, c'est pour ça que vous pouvez voir à certains endroits des dés qui ont été construits, des branchements électriques qui ont été préparés puis finalement, il n'y a pas eu de pose de panneau parce que c'est un panneau qui, bon an mal an coûte 15 000 € à la pose pour deux années d'exploitation, on est loin de pouvoir l'amortir donc il y a des afficheurs qui ont fait le choix de laisser tomber. Juste pour finir, vous trouvez que notre RLP ne vaut rien, eh bien si, on va sacrément dé-densifier le paysage en faisant disparaître bon nombre de panneaux.

**Elmano MARTINS**

Vous nous faites quand même un bien mauvais procès. On va dé-densifier effectivement le nombre de panneaux, on va réduire la surface puisque dans les endroits où ils seront autorisés ils passent de 12m<sup>2</sup> à 8m<sup>2</sup> et ils sont bien moins nombreux dans les zones 1 et 2. Alors vous m'avez un petit peu agacé quand vous parliez du secteur patrimonial où on pourrait mettre n'importe quoi, des drapeaux et des sucettes. Je ne connais pas le terme de sucettes mais bon. On est sur : Toute forme de publicité est interdite. C'est clair ! Toute forme à l'exception du mobilier urbain. Qui est-ce qui contrôle le mobilier urbain, si ce n'est nous même ? Et croyez-vous que l'on va pouvoir comme ça multiplier le nombre de mobiliers urbains simplement pour le plaisir de mettre des encarts d'1,5 m<sup>2</sup> ? Non, il faut être raisonnable. Il y a eu une étude approfondie de ce RLP, il va coûter un petit peu d'argent bien sûr, Marc THEBAULT le soulignait tout à l'heure, il y a des entrées d'argent qui vont être moindres, il y a un effort véritable qui a été fait par la Ville.

**Simon LAPLACE**

J'ai entendu des mots très forts, des perspectives funestes, affreuses, on a fait appel, et on a toujours raison d'y faire appel, à ma fibre patrimoniale mais je tiens à rassurer ceux qui s'inquiètent ou qui feignent de s'inquiéter : il y a la loi de la République qui au-delà du RLP interdit l'affichage publicitaire sur les monuments historiques. Donc soyons rassurés, on ne verra pas demain une sucette géante devant le Donjon ou devant le Pilon. Après il y a, pour le reste de la Ville de Niort et elle est grande, au-delà du patrimoine historique, une tension entre intérêt de la vie économique, avec également l'impact sur les finances municipales qu'Elmano MARTINS a très bien résumé, et la préservation du patrimoine qu'il soit historique, architectural ou naturel et évidemment l'intérêt des habitants qui légitimement n'ont pas envie

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

de voir des panneaux publicitaires tous les deux mètres. Pour avoir participé aux réunions de préparation et aux discussions qui ont conduit à la préparation de ce RLP, j'ai été témoin d'une volonté sincère, et qui a réussi à mon sens, d'équilibre entre ces deux impératifs et on peut faire confiance, je pense, au bon sens de la municipalité, à son sens de l'intérêt général, pour installer au mieux le mobilier urbain. Et à vrai dire, si jamais Monsieur THEBAULT était pris d'une lubie ou qu'il consommait des herbes folles, peut-être, pourquoi pas, et s'il se mettait en tête d'installer une sucette géante en pleine Brèche, eh bien vous pourrez toujours créer une ZAD, et vous enchaîne à la sucette.

**Amaury BREUILLE**

Premièrement, Monsieur SIX, vous voulez dire qu'il y a des afficheurs qui, sans autorisation, font des travaux sur le domaine public, j'espère au moins qu'ils ne sont pas poursuivis dans le cadre de la réglementation de la publicité mais pour une voie de fait parce qu'en l'occurrence c'est une voie de fait de faire des travaux sur le domaine public sans autorisation. J'espère qu'ils sont poursuivis dans ce cadre, si c'est le cas tant mieux. Monsieur LAPLACE, alors d'abord vous confondez, moi ma méthode d'action elle est politique, polémique éventuellement quand c'est nécessaire, si vous m'avez déjà vu enchaîné quelque part, vous aurez peut-être avec Monsieur THEBAULT abusé des herbes folles, ça je n'en sais rien. S'agissant de la loi de la République, la loi de la République, Monsieur LAPLACE, interdit, et vous l'avez dit d'ailleurs, la publicité sur les monuments historiques et la grande différence c'est que les réglementations qui portent sur les abords des monuments historiques peuvent justement faire l'objet de dérogations et que là, viennent en contradiction parfois l'AVAP et le Règlement Local de Publicité et c'est bien ce que je reproche au dispositif qui nous est présenté ce soir. Monsieur MARTINS, sur le mobilier urbain, c'est extraordinaire parce que vous nous expliquez qu'on doit adopter un Règlement Local de Publicité qui ouvre la porte grande ouverte au mobilier urbain. Mobilier urbain, puisque vous ne connaissez pas le terme des sucettes, ce sont les mobiliers DECAUX qui font 2 m<sup>2</sup> ou ce sont les abris bus lorsqu'ils sont publicitaires, tous les abris bus ne sont pas publicitaires Monsieur THEBAULT, on peut avoir de très beaux abris bus pas forcément avec de la publicité. Vous nous expliquez que : « Oui, mais ce n'est pas notre intention de multiplier le mobilier urbain », alors moi je vous demande dans ce cas là, je préférerais que ce soit réglementé dans le cadre du RLP parce que c'est un document juridiquement opposable, mais si vous ne le faites pas, est-ce qu'au moins vous prenez l'engagement ce soir de réduire le nombre de mobiliers urbains publicitaire sur la Ville de Niort ? J'ai compris que c'était le sens de votre propos, donc est-ce que dans ce cas là vous prenez officiellement cet engagement ? Et puis dernier point, Monsieur le Maire, ou plus exactement Monsieur Jérôme BALOGE, vous avez vraiment eu une excellente idée de rappeler cette question des panneaux d'affichages lumineux parce que figurez-vous qu'on a un point commun vous et moi, c'est qu'à l'époque, vous comme moi, nous avons signé la pétition contre ces panneaux d'affichages lumineux. Par contre on a une différence, c'est que moi aujourd'hui je continue à lutter contre l'implantation de ces panneaux d'affichage lumineux que je trouve disgracieux, inutiles et excessivement encombrants dans notre paysage Niortais. Vous, je constate dans le RLP que, et d'une vous ne les restreignez pas et de deux vous élargissez la plage d'allumage des dispositifs lumineux par rapport à la réglementation nationale, c'est-à-dire que là le RLP déroge à la loi. Monsieur LAPLACE, pour dire : « On pourra laisser les enseignes, les publicités etc., allumées plus longtemps que ce que prévoit la

**[. RETOUR SOMMAIRE](#)**

loi », franchement, en terme de développement durable, ça vaut son pesant de cacahuètes. Pour finir, je préfère au moins la franchise qu'ont eue Monsieur THEBAULT et Monsieur LAPLACE de dire : « On a moins de DGF, les temps sont difficiles etc., donc on ne peut pas trop restreindre la publicité, grosso modo il va falloir aller trouver les sous peut-être en allant voir Monsieur DECAUX ». Au moins c'est plus franc.

**Monsieur le Maire**

Je suis désolé, pendant six ans, il fallait y penser à réduire la publicité ! Elle est partout, elle est anarchique. Aujourd'hui il y a un règlement de publicité, vous devriez vous en féliciter, c'est une étape qui vous semble insuffisante mais c'est un grand pas.

**Alain PIVETEAU**

Le point d'efficacité du dispositif que vous nous proposez tient à votre capacité à négocier face aux afficheurs et aux opérateurs privés notamment, et dans un système fortement contraint, vous l'avez rappelé, quelles que soient les raisons qui vous obligent à ne pas négliger un certain nombre de recettes. Donc on voit très bien qu'on a un document qui est aujourd'hui très circonstancié, on peut le comprendre, et qui relève plus de la contrainte financière que du choix politique d'où la série de trous logiques qu'a relevés mon collègue Amaury BREUILLE dans le dispositif. Il n'empêche que vous avez présenté, mais de façon à mon avis trop évasive et c'est le sens de mon intervention, une clé pour défendre haut l'intérêt général, mais jusqu'à présent ça se traduit par des expressions du type : « On va sacrément réduire, bon nombre, dé-densifier », je crois qu'on pourrait s'entendre s'il y avait, au-delà du zonage, des objectifs quantitatifs clairement exprimés dans le document et particulièrement, la question s'adresse à Monsieur THEBAULT puisqu'il a évoqué cet objectif ou cette contrainte subie, liée à la proposition faite qui est que les recettes budgétaires vont diminuer : Est-ce que vous avez fait une estimation de cette baisse ? Et pouvez vous nous rappeler aujourd'hui quel est le montant de ces recettes et quel sera, une fois le dispositif appliqué en rythme de croisière les recettes soit perdues, soit restantes, ce qui permettra de mesurer l'ambition que vous avez en terme de réduction des espaces publicitaires en Ville.

**Pascal DUFORESTEL**

Je vais être très court rassurez vous, puisque ça va dans le même sens que mon collègue Alain PIVETEAU à l'instant. J'ai failli m'embarquer dans le choix raisonné parce que je suis en général sensible aux choix raisonnés de Marc THEBAULT, mais j'étais plus inquiet par les sirènes et les alertes dans les interventions de Monsieur Dominique SIX et de Monsieur Elmano MARTINS, parce que la question elle est simple, elle peut se traduire par quelques chiffres et non pas par un énorme document, c'est : quelle est l'étendue de la dé-densification en question ? On ne peut pas s'appuyer sur une confiance béate à des publicitaires qui font leur métier et s'il est avéré qu'actuellement il y ait une profusion de création de panneaux, et à l'échelle d'un petit quartier, moi j'en observe trois avec des dispositifs publicitaires différents donc à l'échelle de la Ville, ça doit être numériquement très important si on est proportionné dans les autres quartiers de la Ville, ça pose question parce qu'il ne faudrait pas que les publicitaires,



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

comme ils sont capables de le faire, s'engouffrent dans un petit vide juridique ou autre, densifient de manière importante les dispositifs et qu'on arrive gentiment derrière avec notre RLP en disant : « Cette masse et cette jungle, on va la réduire pour revenir à une quantité quasiment équivalente à celle existante ». Je crois que le seul moyen de s'en sortir collectivement dans l'examen de ce dispositif c'est de donner des chiffres, tant de dispositifs de tant de m<sup>2</sup>, réduction prévue à tant etc. et je pense que ça éclairera énormément le débat. Quant à la question des recettes, je vais vous donner une petite recette en l'occurrence, pour vous éviter des récriminations à l'égard de notre bon gouvernement, vous pouvez augmenter la TLPE, vous savez qu'il y a encore des possibilités d'augmenter des seuils et d'augmenter les recettes, ce sera un circuit court très fertile et intéressant et qui permettra de combler les réductions de recettes que vous avez évoquées comme élément jouant dans la prise de décision.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur DUFORSTEL. Dernière intervention de Marc THEBAULT pour réponse, puis on va arrêter. Merci.

**Marc THEBAULT**

Personnellement, j'entends vos interrogations, il est clair que les afficheurs anticipent l'application du futur règlement en essayant de trouver d'autres lieux où ils pourront règlementairement poser des panneaux, c'est la règle de l'activité commerciale. Je crois qu'à travers ce que vous indiquez, ce que vous souhaitez c'est que nous soyons le plus vigilants possible pour éviter ces dérapages et ces contournements des objectifs du règlement. Moi je m'engage pour ce qui nous concerne, d'être le plus vigilant possible dans ce sens là.

**Nathalie SEGUIN**

Je pense que l'intervention de Monsieur PIVETEAU et la mienne sont similaires dans le sens où on vous demande de quantifier tout simplement, j'ai parlé de pourcentage, Monsieur PIVETEAU vous demande de nous dire en terme de recettes, à combien vous évaluez la baisse pour qu'on puisse ensuite faire une relation avec ce pourcentage de réduction, c'est simplement ça, c'est : est ce que vous pouvez ce soir nous quantifier les choses pour qu'on puisse s'appuyer sur des éléments probants ? Parce que jusqu'à maintenant le débat est long mais il reste extrêmement flou.

**Marc THEBAULT**

Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut pas figer les situations, il y aura toujours des évolutions conformément à l'application du nouveau règlement et dieu merci, il y aura toujours une possibilité de mouvement, ainsi va la vie. Donc aujourd'hui je ne peux pas vous répondre sur le nombre exact sinon qu'on pourra faire le calcul une fois les choses mises en place. Ce que je peux vous dire, et ça ne fait pas forcément plaisir au responsable budgétaire, c'est que certainement nous aurons une réduction de nos recettes publicitaires. Ça, c'est une évidence.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Mais vous pouvez compter sur mon appétence pour les finances publiques pour m'assurer qu'elles soient les plus proches de l'équilibre. Nous allons passer au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-129

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU  
PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.300-2 ;  
 Vu le PLU en vigueur de Niort approuvé le 21 septembre 2007 et modifié les 14 avril 2008, 16 février 2009, 28 septembre 2009, 12 octobre 2009, 31 mai 2010, 9 mai 2011, 14 mai 2012, 25 juin 2012, 4 février 2013, 20 décembre 2013 et 2 février 2015 ;  
 Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 janvier 2011 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation ;  
 Vu le débat portant sur le Projet d'aménagement et de développement durables au sein du Conseil Municipal les 4 novembre 2013 et 14 novembre 2014 ;  
 Vu le projet de PLU ;  
 Considérant le bilan de la concertation présenté ;  
 Considérant que ce projet est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes et personnes qui ont demandé à être consultés.

Le projet de PLU est présenté dans la notice explicative annexée à la présente.  
 Un complément au bilan de la concertation est également annexé à la présente.

Par délibération en date du 31 janvier 2011, le Conseil municipal de la Ville de Niort a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2007 et ayant fait l'objet de 11 modifications.

**Objectifs de la révision**

La révision du PLU a pour objectifs d'assurer un équilibre entre espaces naturels et construits, proposer des infrastructures adaptées aux besoins des habitants (équipements, habitat, loisirs, activités économiques...), assurer la mixité sociale, gérer l'espace de façon plus économe, maîtriser les besoins en déplacements, protéger les espèces animales et végétales par la prise en compte de la Trame verte et bleue.

En outre, la délibération de prescription a justifié la révision par :

- le bilan du PLU au regard de la satisfaction des besoins en logements, soumis au débat du Conseil municipal du 20 septembre 2010, qui a conclu à la nécessité d'engager une révision d'ensemble du document d'urbanisme afin :
  - d'atteindre des objectifs qualitatifs en termes d'offre de logements ;
  - d'intégrer au PLU les mesures inscrites dans les lois dites Grenelle I et II (3 août 2009 et 12 juillet 2010) ;
- la mise en compatibilité du PLU avec le Programme local de l'habitat (PLH), objectifs 2010 à 2015 ;
- la mise en compatibilité du PLU avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé le 14 janvier 2013 ;
- la nécessité de porter une attention particulière aux déplacements dans la ville et de mettre le PLU en compatibilité avec le Plan de déplacements urbains (PDU) approuvé le 12 avril 2010 ;
- l'intégration des conditions permettant d'assurer la mise en œuvre de la politique municipale dans le domaine de la revitalisation du centre-ville, de l'activité économique, des activités sportives, culturelles et éducatives et du développement durable.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Modalités de la concertation**

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole sont associés pendant la durée d'élaboration du projet.

La délibération de prescription du 31 janvier 2011 a fixé les modalités de la concertation suivantes :

- une information générale par voie de presse ;
- des publications distribuées dans les quartiers ;
- l'organisation de réunions publiques dans les quartiers en lien avec les conseils de quartiers.

### **Bilan de la concertation**

Des réunions publiques de concertation ont été organisées dans différents quartiers :

- pendant la phase de diagnostic : organisation de 6 balades urbaines avec les conseils de quartiers en septembre 2012 ;
- à l'issue de la phase de diagnostic : présentation interquartiers en novembre 2012 ;
- pour présenter le Projet d'aménagement et de développement durables du territoire : réunion publique le 24 septembre 2013 ;
- pour présenter le projet de zonage et de règlement : 2 réunions publiques le 9 février 2015, au centre Du Guesclin et Clou Bouchet.

Des plaquettes d'information sur le PLU et ses différentes étapes ont été distribuées lors des réunions publiques.

Par ailleurs, des articles ont été diffusés tout au long de la procédure permettant de prendre connaissance du projet :

- sur le site internet de la ville (<http://www.vivre-a-niort.com/>) :
  - <http://www.vivre-a-niort.com/fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme/revision-du-plu/index.html>
  - <http://www.vivre-a-niort.com/fr/mairie/developpement-durable/projet-damenagement-et-de-developpement-durables/index.html>
- dans le magazine municipal « Vivre à Niort » (mai 2012, octobre 2012, novembre 2013, décembre 2014/janvier 2015, février 2015, mars 2015, avril 2015)
- dans la presse locale :
  - La Nouvelle République (5 septembre 2012, 12 et 14 novembre 2013, 15 novembre 2014, 28 janvier 2015, 4 février 2015, 7 février 2015)
  - Le Courrier de l'Ouest (5 septembre 2012, 8 novembre 2013, 27 janvier 2015, 9 février 2015)

Une mise en ligne du diagnostic a été réalisée du 7 février 2014 au 15 mai 2015 sur le site Internet de la Ville « <http://www.vivre-a-niort.com/> » permettant de prendre connaissance du projet : <http://www.vivre-a-niort.com/fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme/revision-du-plu/index.html>.

Une mise en ligne du PADD a été réalisée du 28 novembre 2014 au 15 mai 2015 sur le site Internet de la Ville « <http://www.vivre-a-niort.com/> » permettant de prendre connaissance du projet : <http://www.vivre-a-niort.com/fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme/revision-du-plu/index.html>.

En outre, de nombreuses actions de communication ont été menées entre 2012 et 2015. Les divers moyens de concertation et d'information déclinés tout au long de la démarche ont permis d'enrichir la réflexion globale et de faire remonter les attentes des habitants.

Une exposition permanente et évolutive a également été organisée à la Direction de l'Urbanisme et de l'Action Foncière.

Au-delà des réunions publiques, la Ville de Niort a souhaité impliquer les acteurs locaux dans l'élaboration de son PLU notamment par le biais de réunions techniques ou avec les personnes publiques associées (tables rondes thématiques lors du diagnostic en octobre 2012 et lors du PADD en novembre 2013, réunions des acteurs économiques en phase réglementaire en mars 2015 avec les commerçants, agriculteurs, architectes et promoteurs).

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Durant la concertation environ 90 personnes se sont exprimées par le biais du registre de concertation destiné à consigner les observations de toutes personnes intéressées ou par la voie de courriers adressés au Maire.

Ce registre a été mis à disposition du public tout au long de la procédure au sein de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Niort, soit du lundi au vendredi, de 08h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, du 03 janvier 2012 au 15 mai 2015.

Les remarques, requêtes, interrogations du public ont été examinées et prises en compte. La majorité des requêtes formulées dans le registre ou lors des réunions publiques, portait sur le zonage de certains secteurs ou parcelles et particulièrement sur le souhait de classer des zones agricoles ou naturelles en zone urbaine ou à urbaniser.

Cette concertation a été satisfaisante puisqu'elle a permis de mobiliser de nombreux acteurs sur le territoire. La concertation a permis de comprendre les attentes de la population et d'amender le projet sur plusieurs points (objectif démographique, réduction de la consommation d'espace, secteurs de développement pour l'habitat et l'économie, etc.).

Un débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables a ensuite été organisé au sein du Conseil municipal à deux reprises, le 4 novembre 2013, puis à la suite des élections municipales, le 14 novembre 2014.

Le Conseil municipal doit désormais tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU qui sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.123-6 et L.121-4 du Code de l'urbanisme et soumis à enquête publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- tirer le bilan de la concertation relative à l'élaboration du PLU ;
- arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération et composé des pièces suivantes : Rapport de présentation (dont évaluation environnementale), PADD, Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement écrit et graphique et annexes.

Le projet de PLU sera soumis pour avis aux personnes publiques associées, ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'à l'établissement public chargé du Schéma de cohérence territoriale.

Il sera également transmis pour avis aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

Conformément à l'article R.123-18 la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie de Niort.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 35 |
| Contre :        | 8  |
| Abstention :    | 1  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 1  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Marc THEBAULT**

Avec cette délibération, nous atteignons le cœur de la révision de l'ensemble du projet d'aménagement de notre territoire. Je voudrais à cette occasion remercier le service de l'urbanisme qui a engagé ce travail de révision en 2011 et je peux témoigner qu'avec mes collègues Monsieur MARTINS, Monsieur SIMMONET et Monsieur LAPLACE pour le nombre de réunions de travail que nous avons pu tenir, il y a eu un travail très intense conduit par les services et je souhaite qu'ils en soient remerciés. Cela étant dit, lorsque la révision du PLU a été engagée en 2011, il s'agissait tout d'abord d'adopter un nouveau PLU qui soit compatible avec les nouvelles règles, la nouvelle législation, notamment les lois Grenelle et puis la loi ALUR sur la densification urbaine. C'était également le souhait d'avoir une adaptation de notre PLU avec les documents intercommunaux que sont le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain, mais également avec les textes sur l'eau, avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux notamment. C'est un projet qui a été conduit dans une très large concertation, c'est le bilan de cette concertation qui vous est proposé ce soir. On vous indique l'ensemble des réunions publiques qui ont été tenues, on vous parle également de l'organisation de balades avec un seul « I » bien entendu, des balades urbaines organisées avec les conseils de quartiers en 2012, ensuite la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans sa dernière configuration à la fin de l'année 2014, enfin deux réunions publiques en 2015 qui ont été tenues au Centre du Guesclin et également dans le quartier du Clou Bouchet, et puis tous les éléments de communication avec nos outils appartenant à la Ville mais également avec la collaboration de la presse régionale, qu'elle en soit bien entendu remerciée. Durant cette concertation, comme c'est indiqué dans la délibération, une petite centaine de personnes se sont exprimées sur le registre mis à leur disposition, une des grandes interrogations étant le changement de destination des terrains, terrains en zone agricole susceptibles de passer en zone constructible ou vice versa, ce qui peut bien entendu poser des questions ou être des soucis légitimes pour les propriétaires. Il vous est demandé ce soir de tirer le bilan de cette concertation relative à l'élaboration du PLU et selon une formule un peu particulière, on parle d'arrêter le projet de PLU alors qu'en fait il n'est pas arrêté puisque ce projet va maintenant être soumis aux personnes publiques autorisées, notamment au service de l'Etat mais également aux communes voisines, à la Communauté d'Agglomération du Niortais et ensuite au mois d'octobre une enquête publique sera conduite avant une proposition d'adoption finale, soit en fin d'année ou en début d'année prochaine. Ce qui a présidé à la philosophie générale de ce projet de PLU c'est bien entendu le souci de l'attractivité de notre territoire, la capacité d'offrir un nombre de logements suffisant pour accueillir des nouvelles familles et également le souci de réduire la consommation de terre agricole et puis l'ensemble des nouvelles règles en matière de protection de l'environnement et du patrimoine notamment à travers la trame verte et bleue. Voilà ce qui vous est proposé ce soir, approuver le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU, et je crois que mes collègues, Monsieur SIMMONET notamment qui a accompagné et qui a même présidé un certain nombre de réunions concernant ce dossier de révision du PLU, souhaiteront peut-être prolonger mon propos très général.



**Florent SIMMONET**

Il a été joint au cahier bleu des dossiers sur le PLU et la concertation. Je voudrais juste souligner quelques points importants, il y en a beaucoup mais je vais en prendre quelques-uns. Le projet qui vous a été proposé a été réalisé en concordance avec les deux autres documents comme on l'a vu juste avant, le RLP qui est un très bon document d'ailleurs et l'AVAP. Il prend en compte les dernières réglementations Grenelle, ALUR, loi d'Avenir et autres ainsi que les documents intercommunaux comme le SCOT ou le PLH. Le projet a été travaillé avec la population dans le cadre de la concertation par des réunions publiques, des publications, il y a eu des ateliers avec les professionnels et des rencontres d'habitants avec les élus, les conseils de quartiers et les personnes publiques associées. Le projet prévoit différents points, tout d'abord une capacité de logements suffisante et adaptée, c'est-à-dire 500 logements par an entre 2016 et 2026, des typologies de logements dans la programmation des Opérations d'Aménagements Programmés (OAP), individuels, groupés ou collectifs. Des emplacements réservés aussi pour la mixité sociale. Il prévoit aussi de réduire la consommation des terres agricoles comme a dit Marc juste avant, naturelles et forestières, 55% des besoins en logements seront réalisés dans l'enveloppe urbaine. Seulement 70 hectares sont prévus en extension pour l'habitat. Les échéanciers des zones à ouvrir à l'urbanisation sont revus, 40 hectares à court terme, 30 hectares à long terme et par-dessus il y a 24 OAP en renouvellement urbain et 13 OAP en extension. Le projet prévoit aussi de densifier les nouvelles constructions à l'intérieur de l'enveloppe et sur les secteurs en extension, de développer les équipements publics, des secteurs dédiés au projet de parc paysager de la Vallée Guyot et des secteurs NS ou AS comme on voit dans le zonage, qui permettent l'accueil d'équipements d'intérêt collectif ou de services publics. Ça peut être autour du golf, de l'hippodrome, piste aérodrome, centre équestre, centres de loisirs etc. Il prévoit aussi de développer l'économie du territoire, un peu moins de 50 hectares en zone A, U, E donc économiques, répartis dans différentes zones à vocation économique, ce qui est bien sûr compatible avec le SDEC, document intercommunal, et le maintien des conditions nécessaires à l'activité agricole. Il y a eu une étude agricole faite par Champ et Culture pour ça. Il prévoit de réduire les déplacements automobiles, de promouvoir les déplacements doux et les transports en communs. Par exemple la mutualisation des parkings et des places de stationnement. La prise en compte de la trame temporelle prévoit aussi de maîtriser la consommation d'énergie liée aux logements, dans des orientations générales d'aménagements préconisés en matière d'implantation du bâti notamment afin de favoriser une conception bioclimatique des nouvelles constructions. Il prévoit aussi de protéger les paysages et le patrimoine naturel, par exemple avec la trame verte et bleue avec des zonages inconstructibles A ou N sur les secteurs identifiés en tant que réservoirs de biodiversité, la compatibilité entre densification urbaine et la protection de la biodiversité et aussi les zones N sur les zones humides, sur les zones protégées Natura 2000, sur les secteurs du Marais Mouillé et sur d'autres secteurs comme les friches de SEITA ou autour du ruisseau de Romagné. Il y a aussi des dispositions réglementaires pour protéger la faune et la flore, il y a une étude plus poussée sur les espaces boisés classés, dans ce PLU c'est plus 26 hectares d'EBC (Espaces Boisés Classés), des éléments de paysages, espaces verts, alignements d'arbres ou arbres remarquables, on en a parlé tout à l'heure, jardins protégés, haies, éléments de patrimoine à protéger et ensembles architecturaux cohérents, ainsi que les jardins urbains

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

avec un zonage NJ c'est-à-dire quand même 24 hectares de jardins urbains, des réservoirs de biodiversité et 51 kilomètres de haies protégées. Le projet prévoit aussi d'anticiper les besoins futurs pour une meilleure gestion de la ressource en eau avec la prise en compte des captages en développant les zones N (Naturelles), protéger le patrimoine bâti, 26 bâtiments agricoles situés en zones agricoles et naturelles susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination et ça prend en compte aussi les risques, réductions de la constructibilité autour du SIGAP OUEST et aussi une étude des carrières. Voilà quelques points qui me paraissaient importants à souligner.

**Fabrice DESCAMPS**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je me fais ici l'écho d'un certain nombre de citoyens niortais qui m'ont interpellé sur la question, peut-être y en a-t-il qui assistent à cette séance. Les projections démographiques pour la Ville de Niort d'ici à 2026 ont paru généreuses à un certain nombre de participants au débat. Elles s'appuient bien entendu sur le SCOT ça c'est évident, néanmoins le SCOT lui-même n'a-t-il pas été un peu généreux dans sa vision, je dirais idyllique de l'avenir de Niort ? J'aimerais bien avoir des éléments de chiffrage par rapport aux projections qui apparaissent dans le SCOT et le PLU.

**Marc THEBAULT**

C'est difficile de faire des prévisions surtout en ce qui concerne l'avenir, dit l'humoriste. En tout état de cause il y a d'abord un premier élément, c'est le phénomène de décohabitation. On s'aperçoit que l'importance du nombre de personnes par ménage a tendance à se réduire, c'est un phénomène national auquel Niort n'échappe pas, donc il faut pouvoir faire face à cette décohabitation, en offrant de nouvelles constructions, de nouveaux logements. Ensuite, il y a une question de volontarisme politique à savoir que nous souhaitons conforter et renforcer l'attractivité de notre Ville et cela passe par l'arrivée de nouveaux habitants, rappelons qu'il y a aujourd'hui sur le territoire de la Ville plus d'emplois que d'actifs, il y a des capacités, il y a des marges de progression et nous souhaitons bien entendu soutenir cette arrivée de nouvelle population voire l'encourager. Ce n'est pas une vision optimiste, c'est une vision volontariste.

**Florent SIMMONET**

Juste pour préciser, Marc parlait de la décohabitation, ça représente déjà un besoin de logements de 300 par an sur les 500 dont je parlais tout à l'heure, rien que par la décohabitation et le vieillissement aussi. On se base aussi sur le SCOT, après il ne se construira pas non plus de logements s'il n'y a pas de besoin, mais au moins il faut pouvoir mettre à disposition tous ces logements liés à la demande d'attractivité de la Ville.

**Isabelle GODEAU**

Quelques remarques sur le PLU. D'abord des cartes qui sont souvent illisibles, très difficiles à lire et je pensais qu'elles seraient projetées ce soir pour avoir une analyse un petit peu plus fine. Concernant les remarques, urbanisation des dents creuses c'est une bonne chose, on voit un front d'urbanisation qui



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

s'agrandit à Sainte Pezenne et aux Brizeaux avec un début de contournement par le Nord, mais est-ce que c'était déjà dans les projets ? Est-ce que c'est quelque chose de nouveau ? Ensuite, j'ai été assez surprise, dans l'exposé de Monsieur SIMMONET et de Monsieur THEBAULT, on ne parle pas des transports en commun et on ne note pas non plus d'amélioration du réseau des transports en commun puisqu'on va utiliser, ce qui est noté, « Les moyens existants ». Y aura-t-il plus de passages ? Plus d'arrêts ? Nous craignons que non, l'offre qui existait a déjà été affaiblie, est-ce que ça va rester dans l'état alors qu'on aura plus de logements ? Des parkings relais aux entrées de Villes, bien sûr c'est une bonne chose pour désengorger, mais si on n'associe pas des bus avec des dessertes rapides, le covoiturage pour le centre-ville ou pour les zones d'emplois, ça reste quand même à démontrer. Pour nous ce PLU, ne se donne pas les moyens de fonctionner efficacement notamment pas d'amélioration des transports en commun, préférence affirmée pour le tout voiture et pas d'infrastructure nouvelle prévue. L'attractivité dont vous parliez tout à l'heure Monsieur BALOGÉ de Niort, à long terme, n'est pas assuré pour nous.

**Alain PIVETEAU**

J'irai exactement dans le même sens que notre collègue qui vient de s'exprimer à l'instant. Je dirais avec d'autres mots un peu plus sévères, non pas sur le travail réalisé parce qu'il est conséquent, ça c'est une évidence on est tous d'accord avec ça et il n'y a pas de polémique dans ce que je vais présenter, il y a simplement une différence de points de vue qui est celle qu'on a déjà débattue il y a quelque temps, qui continue à nous opposer et qu'on retrouve logiquement inscrite dans votre vision du développement urbain à travers ce document. Par rapport à ce qui était lancé, la dynamique qui était en route et les propositions qui étaient dans les tuyaux, vous en avez arrêté certaines, je vais revenir dessus. On a effectivement deux points de modification importants, non pas sur les grands objectifs généraux de densification, ils restent partagés, ni sur le constat du changement démographique qui oblige à penser différemment l'organisation urbaine et le logement. Je rappelle d'ailleurs au passage que du coup on comprend mieux pourquoi il y a un décalage entre l'offre de logements disponibles et le besoin de logements pour dynamiser la Ville, ce qui fait qu'on ne peut pas tomber comme ça a parfois été le cas, dans un discours simpliste offre/demande, adéquation ou inadéquation qui consisterait à dire « A quoi bon construire des logements nouveaux puisqu'il reste des logements vacants ». Je vois qu'on n'est plus là-dessus, on est bien sur un objectif qui est en phase, Marc THEBAULT l'a dit, avec une projection et en même temps un volontarisme démographique à la hauteur de ce qu'on peut attendre sur la Ville mais, le mais est là, les modifications importantes concernent évidemment la Vallée Guyot, ça c'est un choix de secteur, pas un choix d'objectif plus haut placé. On continue à regretter ce choix sectoriel puisque vous réduisez environ d'un tiers le poids de la croissance urbaine sur la Vallée Guyot en dépit des informations écologiques qu'on a obtenues récemment et qui plaident plutôt pour les arguments mis en avant par ma collègue Josiane METAYER que pour ceux que vous mettiez en avant et je crois que ça lui ferait plaisir, elle ne pouvait pas être avec nous, que je le rappelle. Diminution d'un tiers de la construction urbaine sur la Vallée Guyot, reportée sur d'autres espaces de la Ville, donc on continue l'objectif général mais on le déplace, en le déplaçant évidemment il reste entier, mais se déplace aussi la question de la l'accès à ces nouvelles zones urbaines et de la fluidité entre ces zones urbaines.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Or, qu'est ce qui disparaît en même temps que ces objectifs sont maintenus ? C'est la vision qui était celle qui était accolée en adéquation avec cette vision du développement urbain de Niort qui est la vision du développement des transports collectifs qui va évidemment bien au-delà qu'un simple pis aller tarifaire encore attendu par les Niortais, mais qui consistait pour notre part à développer de façon tout aussi volontariste que la Ville en adéquation dans le même temps l'offre de transports collectifs puisque physiquement il est impossible que toutes les voitures rentrent et se déplacent en même temps que les zones qui s'urbanisent dans un espace contraint croissant. On a donc un document qui est un document qui nous présente une vision incohérente du développement local et qui n'est pas, pour nous, pertinente avec ce que doit être le développement de la Ville. On a un décalage entre les endroits où vous allez construire de la Ville et la capacité de s'y déplacer qui va devenir de plus en plus problématique, du moins c'est ce que nous pensons, donc vous créez par ce simple document, par exemple en effaçant tous les espaces qui étaient auparavant réservés à la mise en place d'un transport en site propre, vous créez une difficulté nouvelle sans apporter de réponse nouvelle. Pour cette raison d'avenir, nous nous opposons à ce document stratégique et ô combien important pour la Ville.

**Marc THEBAULT**

Je vous accorde qu'il y a une logique dans votre intervention, à savoir la Vallée Guyot et le fameux projet de TCSP. La nouvelle municipalité et l'agglomération, dans la suite, puisque la question des transports se discute au plan de l'agglomération, a choisi une autre approche. La Vallée Guyot, on ne va pas revenir dessus, nous avons estimé que la densification excessive pour le coup, pour reprendre la formule de mon collègue, le bétonnage de cette vallée naturelle ne nous semblait pas conforme à notre vision de l'entrée de Ville et surtout de ce secteur qui s'appelle quand même le secteur de Bellevue. Maintenant, sur la question du bus, aujourd'hui il y a un réseau qui existe, qui a été construit et surtout modifié dans les années 2012-2013, qui a coûté excessivement cher à la Communauté d'agglomération, qui a nécessité une série d'avenants, de nouveaux avenants vous seront encore proposés à un prochain Conseil communautaire, la réussite n'est pas totalement au rendez vous, le coût est là en revanche. Mais ce qu'on peut dire aujourd'hui pour le secteur purement urbain des transports, il n'y a pas un quartier qui soit à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus dans la Ville de Niort, donc qui veut se déplacer en bus aujourd'hui le peut aisément. Alors je suis obligé de ne pas être d'accord avec vous. Vous savez très bien que la délégation de service public sera remise en discussion l'année prochaine à partir du mois d'août de 2016 et il nous appartiendra alors de, peut-être, revoir l'armature générale qui préside aux déplacements et aux circulations des bus sur le territoire de la Ville à savoir que la préoccupation, c'est le renforcement du cadencement, c'est la rapidité de déplacement puisque les gens ne souhaitent prendre le bus que s'il va vite et si ils n'attendent pas trop longtemps. Ça, ce sera l'enjeu de la future DSP. Mais je ne peux pas vous laisser dire aujourd'hui qu'il n'existe pas les infrastructures en matière de déplacements par transports collectifs.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Florent SIMMONET**

Je trouve que l'opposition est cohérente dans son intervention, on l'est tout à fait aussi dans notre document, vous regardez par exemple, ce n'est qu'une synthèse qui vous est fournie mais page 10 en conclusion, on voit bien « Développer l'usage des transports en commun, favoriser l'intermodalité ».

Vous avez aussi accès au document du PLU au Secrétariat Général ou au Secrétariat des Elus si vous voulez y regarder de plus près. Ce que je voudrais rajouter quand même, il est prévu le développement des transports en commun, des parkings de covoiturage, on a fait une étude sur la densification qui a relevé un gros potentiel foncier donc l'exploiter, qui dit densification on disait cœur d'îlot, dent creuse, fond de terrain, on densifie et en fait c'est toujours à proximité des transports en communs ou des commerces. On limite les limites les déplacements donc c'est tout à fait cohérent et les quelques AOP qui sont dans le document montrent bien qu'on prend en compte la problématique des transports en communs, donc là je ne suis pas d'accord.

### **Amaury BREUILLE**

On est sur un document qui a vocation à planifier l'aménagement de la Ville. Je vais aller tout à fait dans le même sens que ce qu'a pu dire Isabelle GODEAU tout à l'heure. Dans ce document, on voit de votre part une absence de prise en compte des transports en commun. C'était déjà le cas dans votre action présente parce que je rappelle qu'en un an il n'y a pas eu un seul aménagement en faveur des transports en commun qui a été réalisé, la seule action que vous avez menée ça a été de supprimer la voie de bus du haut de Brèche donc de pénaliser les transports en commun. Deuxièmement, vous menez une politique qui est une politique d'incitation à l'utilisation de la voiture, par votre choix de faire de la gratuité sur le stationnement, évidemment ça incite les usagers à...

### **Monsieur le Maire**

Plutôt...

### **Amaury BREUILLE**

Eh bien écoutez Monsieur le Maire, moi je vous ai entendu dire pendant la campagne que vous ferez la gratuité pour tout le monde dans les bus et concrètement...Je peux terminer mon intervention ? Parce que vous m'avez déjà interrompu mais je vais peut-être pouvoir aller au bout quand même ! Non, mais votre stratégie est toujours la même mais vous savez, au bout d'un moment, ça s'use.

Alors vous avez annoncé pendant votre campagne que vous feriez la gratuité pour tous 365 jours par an, concrètement vous avez fait la gratuité dans les bus trois jours pour Noël et vous n'avez pas été capable de faire la gratuité dans les bus au moment où il y a eu les pics de pollution, ce que font beaucoup de villes, voilà, parce qu'elles ont une vraie volonté de lutter contre la pollution de l'air. Donc là-dessus si j'étais vous, je n'insisterais pas trop. Vous avez donc, je reprends mon propos initial avant votre interruption, vous avez donc une stratégie d'incitation à l'utilisation de la voiture. C'était évident que dans une ville comme Niort avec son bâti si particulier, avec son cœur ancien, avec le fait qu'on ne va pas pouvoir pousser les murs et on ne va détruire des maisons pour faire passer les voitures, c'est évident

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

que cette hausse du trafic automobile que vous suscitez par cette politique, à un moment ou un autre va poser des problèmes, va augmenter les niveaux d'encombrement et de fait va augmenter les temps de trajet vers le centre-ville et donc va réduire l'attractivité de notre cœur de Ville, c'est une évidence et tout dans le PLU nous montre que vous restez dans cette logique là, dans cette logique d'abandon de la politique des transports en commun. Je dirais presque que l'abandon du TCSP, ça là-dessus, vous l'avez dit pendant la campagne, c'est un choix démocratique, vous avez le droit d'abandonner le TCSP, grand bien vous fasse, je respecte ce choix démocratique, par contre vous ne mettez rien en face, vous ne remplacez ce TCSP par rien, rien, rien, et pour quelqu'un qui a en charge l'aménagement de la Ville, une vision à dix, à quinze ou à vingt ans du territoire, c'est dramatique. Monsieur THEBAULT, sur la Vallée Guyot, abandonner l'urbanisation de la Vallée Guyot sous des arguments pseudo-écologiques qui, comme l'a dit mon collègue Alain PIVETEAU, ont été rapidement démontés dans un article de la Nouvelle République si je me souviens bien, je vois un impact à ça, c'est qu'on limite l'urbanisation dans une partie assez proche du cœur de Ville, et puis que voulez-vous, les gens ont besoin de se loger donc qu'est-ce qu'ils vont faire, eh bien ils vont choisir de construire à l'extérieur de la Ville ou ils vont choisir de construire à Aiffres, à Chauray, à Saint-Rémy, etc. et là se pose encore un problème, c'est la redoutable cohérence de votre politique, c'est qu'effectivement une absence de politique sur les transports en commun et une politique d'urbanisme qui renforce l'urbanisation périphérique ça va ensemble, c'est-à-dire que les gens qui sont dans ces communes-là, on ne peut pas aller les chercher en bus donc ils viendront en voiture, donc on aura encore le même problème d'engorgement et d'allongement des temps de trajet vers le centre-ville. Et votre raisonnement, Monsieur THEBAULT, sur le fait de dire que tout va bien sur le réseau de bus parce qu'il y a un arrêt à moins 300 mètres de toutes les parties de la Ville, est-ce que vous avez remarqué Monsieur THEBAULT, d'ailleurs je crois qu'à la fin de votre intervention vous vous êtes repris, vous avez vous-même apporté la réponse, un arrêt de bus ne suffit pas pour se déplacer, il faut aussi un bus qui passe et pour ça il faut du cadencement c'est-à-dire de la fréquence et il faut de la vitesse. Et la vitesse ça suppose des aménagements de voies de bus c'est-à-dire sortir les bus de la circulation générale, il n'y a que comme ça qu'on fait aller les bus plus vite, il n'y a que comme ça que ça marche. Et puis il faudra que vous m'expliquiez votre analyse sur la précédente DSP transports, parce que quand vous dites « La réussite n'est pas au rendez-vous », souvenez vous des taux de croissance de la clientèle commerciale qu'on a eus sur la précédente DSP, on a eu des taux de croissance prodigieux. Vous faites non, Monsieur BALOGÉ, mais si, les chiffres sont publics, ils ont été donnés en Communauté d'agglomération à l'époque où vous étiez élu d'opposition, je n'ai pas souvenir que vous les ayez contestés à l'époque, vous auriez pu le faire, ils ont été donnés et ce sont les chiffres commerciaux donnés par la SEMTAN. Je ne vois donc pas comment vous pouvez les contester. Par contre, j'attends de voir la mise en place de la gratuité totale et généralisée que vous avez promise 365 jours par an pour tout le monde et j'attends de voir son impact en termes de report des utilisateurs de voitures vers les transports en commun. Vous constaterez que les villes qui l'on fait ont eu un très faible report surtout lorsqu'elles avaient eu comme vous une politique d'incitation sur le stationnement automobile, tout simplement parce que ce que cherche l'utilisateur comme nous tous, notre première préoccupation quand on se déplace, avant le prix, c'est de savoir d'où je pars, où j'arrive et combien de temps je mets, et ça, ça renvoie, Monsieur THEBAULT, à ce que vous avez évoqué tout à l'heure, la fréquence et la vitesse des bus.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BREUILLE, je crois qu'on a bien compris. En toute cordialité si vous me permettez, vous me faisiez penser un peu à l'imitation d'Haroun TAZIEFF par l'humoriste du matin, vous savez : « Tout est catastrophique et encore pire », c'est une vision de la vie, c'est une vision des choses, la nôtre est évidemment plus volontaire et par la force des choses plus optimiste. On a un peu tout entendu... Je crois que je parle Monsieur BREUILLE, vous nous reprenez assez souvent... Et j'aimerais, bon, je n'ai pas noté toutes vos interventions puisque c'est le problème du laïus, c'est qu'il est un peu long, néanmoins j'entends mal la réflexion qui est d'avoir construit un parking, de nous reprocher de le remplir, enfin, je ne sais pas mais s'il y avait un parking, il fallait qu'il y ait des voitures, j'ai toujours dit qu'un bon piéton était un automobiliste qui avait garé, stationné sa voiture, donc bon, on en reste là. Il y a Monsieur DUFORSTEL qui voulait intervenir je crois. Merci Monsieur DUFORSTEL, c'est votre tour et puis on en restera peut-être là ensuite.

### **Pascal DUFORSTEL**

Merci Monsieur le Maire. Dans la lignée de ce que vous venez de dire, je pense que vous ne pourrez pendant les quatre-cinq ans qui restent être en permanence dans l'évitement, ou pour prendre une terminologie qui peut-être vous agréée plus, dans le contournement, pas le Nord bien sûr. Quand il y a des débats et qu'on pose des questions, répondez, après, vous êtes dans un jeu très particulier qui fait qu'on reste dans le flou etc. Là, on a un débat de fond comme on en a eu tout à l'heure sur d'autres sujets qui méritent d'être précis, précisés et autant il y a des intentions qui sont affichées de temps en temps qui pourraient être tout à fait louables et qu'on soutiendrait sans problème, par exemple, quand l'exposé commence comme tout à l'heure et que Monsieur SIMMONET fait référence pour la première fois depuis un an au SDEC, j'en suis ravi. Le Schéma de Développement Economique et Commercial, parfait, c'est un schéma communautaire mais vous vous êtes assis dessus de manière manifeste et forte en autorisant des milliers de mètres carrés d'ouvertures de magasins à Mendès France, en laissant faire des futurs magasins de fringues qui vont venir concurrencer le centre-ville, tout ça sans vergogne et sans faire référence à l'époque au SDEC. Là par exemple sur la Vallée Guyot, bon, allez, on arrête le bétonnage, ça pourrait s'entendre, sauf que la réalité, au vu des discussions qui ont cours, c'est que vous vous apprêtez peut-être, dans des discussions que vous avez des promoteurs et des enseignes commerciales, à autoriser au moins un bétonnage par l'ouverture de surfaces commerciales alimentaires alors même que le SDEC et d'autres schémas économiques et d'autres partenaires économiques vous préciseront qu'on est à saturation dans notre bassin de vie. De même sur les bus, ce n'est pas sérieux de donner une caricature comme cela, c'est-à-dire qu'à un moment donné, comme ça a été dit, on ne peut pas simplement dire que l'offre est existante parce qu'il y a un arrêt de bus à 300 mètres, si on ne pose pas la question de la qualité de cette offre par le paramètre de la fréquence on ne pose pas un débat complet, donc on ne peut pas comme ça, après l'élimination du TCSP, décrédibiliser le transport en commun et le bus par un revers de la manche en disant « Aujourd'hui les Niortais ne le prennent pas alors qu'ils ont un arrêt à 300 mètres ». Honnêtement ce n'est pas sérieux, essayons, alors là c'est un débat



**. RETOUR SOMMAIRE**

communautaire, alors on l'aura peut-être à l'agglomération prochainement, mais essayons entre nous d'avoir des débats de fond, vous les arrêtez à un moment donné par un vote et on le respecte mais en tous cas essayons et ne repoussons pas en fin de séance des questions écrites par un évitement, évitons sur d'autres aspects de repousser et de maintenir un flou comme c'était le cas dans la délibération précédente et sur ce sujet, abordons les questions sur le fond et quelle que soit la longueur de l'intervention d'Amaury BREUILLE, quelle que soit la masse d'interventions de vos oppositions, j'ai le sentiment que ce sont des questions légitimes qui participent d'un débat public dans un Conseil municipal normal.

**Monsieur le Maire**

Sincèrement, Monsieur DUFORESTEL, vous pouvez dire que Marc THEBAULT, Monsieur SIMMONET, Monsieur MARTINS et Monsieur LAPLACE n'ont pas apporté des précisions claires, honnêtes, transparentes pour éclairer le débat et y participer ? Sincèrement, vous le dites ? Eh bien écoutez, pour la même vision du débat, c'est malheureux parce que je pense que les éléments étaient là, précis, justifiés. Ensuite pour ce qui est des déplacements, je regrette, c'est un Plan Local d'Urbanisme, alors on peut shooter sur les déplacements mais voilà, vous savez bien qu'aujourd'hui on a un ratio de voyageurs au kilomètre qui s'est sensiblement dégradé malgré une augmentation du kilométrage parcouru et évidemment dans le cadre de la DSP, nous mettons sur la table l'ensemble des mobilités. C'est-à-dire pas seulement le bus, pas seulement le bus sur une seule voie, une seule voie dont nous n'aurions pas les moyens, mais aussi la voiture, bien sûr la voiture et la voiture propre pourquoi pas ? De plus en plus propre, l'automobile, c'est une question de civilisation, les deux roues, le vélo, mais oui le vélo, bien sûr le vélo et les piétons. C'est ça la mobilité, c'est ça l'intermodalité. Comme la gare, c'est un sujet que j'ai priorisé parce que je l'ai retrouvée très reportée, aussi, la gare. Parlons-en, la gare qui aurait fait de Niort à la table du contrat de plan Etat/Région la seule collectivité, la seule agglomération qui n'aurait pas été dotée d'une gare avec un pôle d'échanges, c'est quand même dommage que ce dossier ait été reculé, d'ailleurs il nous met aujourd'hui très sincèrement en danger parce que les dossiers n'ont pas été préparés par la majorité précédente et il faut les accélérer pour être en phase avec les financements et là est notre difficulté aujourd'hui. Donc il s'agit de rattraper ce temps perdu, oui, ce temps perdu par l'ancienne majorité qui ne pensait que par une seule ligne de bus, par l'augmentation de la fiscalité pour payer, par l'augmentation de la fiscalité pour payer tout le reste et par rien d'autre, voilà où nous en sommes aujourd'hui. Donc demain dans la future DSP, en tous cas ce sont les intentions que j'ai données à ceux qui l'ont en charge, oui il y aura de la voiture, oui du bus, oui du vélo et oui du piéton. Il y aura de l'intermodalité, vous verrez, on en discutera...

**Alain PIVETEAU**

Ce sont des déclarations d'intention. Je ne sais pas comment ça fonctionne.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Monsieur PIVETEAU, s'il vous plaît, vous demandez sans arrêt la parole, je vous l'accorde, je vous écoute avec beaucoup de patience, maintenant je tiens à vous dire clairement que dans tous débats politiques et dans toutes décisions politiques, au départ oui il y a une intention, au départ il y a une ambition et ensuite elle se décline, elle se précise et elle finit par aboutir à des débats, à un débat définitif en conseil d'agglomération pour ce qui est du déplacement et par une délibération c'est-à-dire une décision qui emporte l'investissement et le projet. Voilà comment ça se passe dans une démocratie locale, voilà comment nous procédons, il n'y a aucune surprise là-dedans et voilà comment nous allons avancer. Il y avait Monsieur BREUILLE pour une dernière intervention et Madame VACKER et on en restera là si vous voulez bien. Il y avait aussi Monsieur DUPEYROU.

### **Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire, je rejoins les propos d'Alain PIVETEAU, vous êtes toujours dans l'affirmation. Est-ce que je peux terminer mon intervention ? Merci, Monsieur le Maire, ça va devenir une phrase rituelle entre nous. Vous êtes toujours dans l'affirmation pure et simple et jamais, jamais ce que vous nous dites n'apparaît dans les documents d'orientations que nous validons en Conseil municipal ou en Conseil d'agglomération. C'est quand même problématique. Deuxième chose Monsieur le Maire, le pôle d'échanges multimodal de la gare, rappelez moi qui a initié le projet ? Rappelez moi qui a engagé les discussions avec RFF, SNCF, la Région, le Département, l'Etat etc., n'oubliez pas l'Histoire, vous n'êtes pas le premier Maire de Niort, Monsieur BALOGE, n'oubliez pas qu'il s'est passé des choses aussi avant vous. Alors une chose très importante, j'adore votre expression, que vous avez tenue dans la presse et qui est « Un bon piéton est un automobiliste qui s'est garé », parce qu'elle est absolument révélatrice de votre conception. Pour vous un piéton ne peut être qu'un automobiliste qui s'est garé, mais vous vous rendez compte que le raisonnement est absolument faux ? Un piéton peut être quelqu'un qui est venu à pied, un piéton peut être quelqu'un qui descend d'un bus, un piéton peut être quelqu'un qui descend d'un vélo, par exemple. Cette simple affirmation montre à quel point votre esprit est totalement focalisé sur la seule question de la voiture et ça se voit dans les documents d'orientation que vous nous soumettez, si je peux terminer mon intervention, merci Monsieur le Maire, je crois qu'il faudra un jour que vous inversiez ce raisonnement parce que ça change complètement la perspective. Sur le point sur lequel vous m'avez interpellé, c'est très, très intéressant...

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas le souvenir de vous avoir interpellé.

### **Amaury BREUILLE**

Si, Monsieur BALOGE, sur le parking de la Brèche, vous m'avez interpellé. Vous vous en souvenez ? Si, si, c'est moi que vous avez interpellé, très directement. Alors je vais vous rappeler l'histoire.

(Bruits dans la salle)

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Amaury BREUILLE**

Ah non, je vais juste vous rappeler une intervention...

**Monsieur le Maire**

S'il vous plaît...Monsieur BREUILLE, faites court, je crois que vous avez un...

**Amaury BREUILLE**

J'apprécie beaucoup l'ambiance sereine de cette démocratie locale...

**Monsieur le Maire**

Chers collègues, chers collègues...

**Amaury BREUILLE**

Je vais vous rappeler simplement l'intervention de Marc THEBAULT en 2009 sur la jauge du parking où Marc THEBAULT nous disait : « Attendez, vous faites un parking qui risque de ne pas suffire si vous faites un 530 places au lieu d'un 1 100 places, ne pas suffire au stationnement dans les périodes d'hyper pointes.

**Monsieur le Maire**

Mais oui, vous avez raison, il est bien loin d'être petit.

**Amaury BREUILLE**

Attendez. Ne pas suffire, vous vous rendez compte de l'affirmation ? Et je me souviens d'avoir répondu à Marc THEBAULT « Oui effectivement, c'est un parking qui a vocation à ne pas être plein sur la plus grande partie de l'année, c'est un parking qui a vocation à être plein au moment par exemple des fêtes de Noël » et c'est bien le cas, on l'a constaté et pas seulement depuis que vous êtes aux responsabilités, y compris auparavant. Voilà. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'à l'époque, vous défendiez le fait de faire un parking de 1 100 places qui là, pour le coup, je vous le rappelle, n'aurait franchement jamais été rempli et aurait été aux 9/10<sup>ème</sup> vide la totalité de l'année...

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Ce n'est pas l'objet du débat de ce soir.

**Amaury BREUILLE**

Ah, ce n'est pas l'objet du débat de ce soir Monsieur LAHOUSSE ? Mais c'est le sujet qu'a abordé Monsieur BALOGE.



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Allez, Monsieur BREUILLE...

**Amaury BREUILLE**

Je n'y peux rien.

**Monsieur le Maire**

N'engagez pas des débats avec d'autres membres de la salle...

**Amaury BREUILLE**

Je n'y peux rien. Ce n'est pas moi qui ai mis le sujet sur la table.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BREUILLE, votre question. C'est une technique rhétorique comme une autre, mais...

**Amaury BREUILLE**

Monsieur BALOGE...

**Monsieur le Maire**

Ca finit par être fatiguant, Monsieur BREUILLE...

**Amaury BREUILLE**

Monsieur BALOGE...

**Monsieur le Maire**

Vous posez votre question et on vous répond sans quoi il est difficile de vous répondre.

**Amaury BREUILLE**

Monsieur BALOGE, le fonctionnement entre majorité et opposition ce n'est pas seulement que l'opposition pose des questions et que la majorité y réponde, en l'occurrence c'est vous qui avez posé le sujet du parking et je vous réponds sur le fait que votre approche est totalement incohérente sur le sujet avec vos propos de 2009.

**Monsieur le Maire**

Allez-y, on a entendu, on a compris. On a compris. Merci. Il y avait donc Madame VACKER et Monsieur DUPEYROU et nous en resterons là.

**Yvonne VACKER**

Moi, je voudrais revenir sur les bus, ça a toujours été un problème à Niort mais aujourd'hui, parce que ça a changé d'étiquette, tout d'un coup c'est un gros problème. La politique des bus à Niort...Autant que je remonte, moi, pour aller au lycée, pour revenir, pour travailler à l'hôpital, on n'a pas eu de bus, pas plus sous une nouvelle majorité que sous les autres majorités. A Niort ça date depuis...Depuis que Niort existe, moi je travaille à l'hôpital, ce n'est pas depuis que Jérôme BALOGE est élu que je n'ai pas de bus pour travailler à l'hôpital. Moi, je le prendrais. Mais vous étiez au pouvoir, le PS a été au pouvoir pendant des années et j'ai embauché à l'hôpital en voiture parce que je n'ai jamais eu d'autre possibilité et ça ne changera pas, ça n'a pas bougé, la politique du bus a toujours été la même, alors pourquoi aujourd'hui on va reprocher à une majorité, soi-disant parce qu'elle est de droite, qu'elle fait une autre politique, parce que c'est ça la réalité...Ben oui, soi-disant, elle est de droite, peu importe, il y a un problème, le problème il existe depuis des lustres et vous n'avez rien fait et rien inventé depuis. C'est tout.

**Romain DUPEYROU**

Je voulais dire effectivement, est-ce qu'il y a uniquement cette enceinte pour le débat, Monsieur DUFORSTEL ? Je ne crois pas. On a là un document qui est le bilan de la concertation, les Niortais aussi se posent des questions, bien sûr on y répond, mais on ne vous y voit jamais dans les concertations, on ne vous voit jamais. Vous avez des questions à poser, posez-les, vous avez des propositions, proposez-les, vous demandez des chiffres, des objectifs, proposez les, où est votre concertation ? Ou sont vos propositions ? Rien, nada, rien, nulle part, on ne vous voit pas.

**Monsieur le Maire**

Merci, Romain DUPEYROU. Je tiens à préciser qu'en effet ce PLU a fait l'objet d'une très large concertation, plus importante que celles qui sont prévues par le Code puisqu'il y a eu une concertation préalable, il y en aura d'ailleurs une autre dans le cadre de l'enquête publique qui elle est dans la procédure officielle, mais il a été souhaité et il était souhaitable, vu la fréquentation de ces réunions, qu'une concertation complémentaire et en amont soit faite, permettant d'enrichir le texte et pas seulement a posteriori comme ça a été trop souvent le cas par le passé. Félicitation aux services et aux élus qui ont été en charge et qui ont passé beaucoup de temps dans ces réunions autour du PLU et aussi dans ces réunions publiques de concertation et de discussion avec beaucoup d'échanges et beaucoup de questions. Nous allons conclure ce débat, j'apporterai quand même une dernière précision à une question qui a été posée par Madame GODEAU, le contournement Nord. Oui, bien sûr, il est prévu au PLU parce que nous avons ré-ouvert le dossier et que nous le traitons. Nous avons d'ailleurs avec le nouveau Conseil départemental une très bonne écoute et le contournement Nord, non seulement est inscrit au PLU, mais fait également l'objet d'une étude interne et a été également inscrit bien que hors CPER, au contrat de plan Etat/Région que j'ai signé en présence du Premier Ministre et de Madame la Ministre des transports Ségolène ROYAL il y a quelques temps à Poitiers. La mention en est précisément faite...Et aussi l'écologie notamment, mais l'un n'empêche pas l'autre. Voilà pour votre information sur le sujet.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-130

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****ADOPTION DES PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES  
DE PROTECTION MODIFIÉS AUTOUR DE L'ÉGLISE  
DE SAINTE-PEZENNE ET DE L'ANCIENNE ABBAYE  
DE SAINT-LIGUAIRE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II), du décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 et de la circulaire du 2 mars 2012 ;

Vu le Code du patrimoine et notamment l'article L.621-30 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 octobre 2012 prescrivant la révision de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et fixant les modalités de la concertation.

Le Conseil municipal en date du 15 octobre 2012 a prescrit la révision de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal, une proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), visant la modification du périmètre de protection autour des monuments historiques :

- Eglise de Sainte-Pezenne ;
- Ancienne Abbaye de Saint-Liguair.

Les servitudes d'utilité publique, instituées en application des articles L.621-30, L.621-31 et L.621-32 du Code du patrimoine pour la protection du champ de visibilité des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques et de l'article L.341-1 du Code de l'environnement relatif aux sites inscrits, ne sont pas applicables dans l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (article L.642-7 du Code du patrimoine).

Quelle que soit la localisation du monument au sein ou hors du périmètre de l'AVAP, la création de l'AVAP a donc pour effet de suspendre l'application de la servitude des abords des monuments historiques sur le territoire de celle-ci. Au-delà, les parties résiduelles de périmètres d'abords continuent de s'appliquer.

Dans cette mesure, il peut y avoir lieu de délimiter l'AVAP de manière à réduire au minimum ces parties résiduelles. Il peut aussi être envisagé de rectifier voire de supprimer ces parties résiduelles par une procédure de périmètre de protection modifié en application de l'article L.621-30 du Code du patrimoine.

En cas de transformation d'une ZPPAUP en AVAP, la création de cette dernière implique que la servitude au titre des abords redevient applicable en dehors de l'aire sans besoin de procédure particulière autre qu'une notification du Préfet auprès de la collectivité intéressée en vue, le cas échéant, de la mise à jour de son PLU.

Il est donc opportun de réévaluer le dispositif des abords et de conduire une démarche de périmètre de protection modifié.

Il convient donc en ce sens de valider l'adoption des propositions de modification de périmètre de protection aujourd'hui porté à 500 mètres autour de l'église de Sainte-Pezenne et de l'ancienne Abbaye de Saint-Liguair.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Ces nouveaux périmètres visent une meilleure protection, afin de préserver au mieux les cônes de vues sur lesdits monuments.

Le Conseil municipal doit désormais adopter la proposition de modification du périmètre de protection autour de l'église de Sainte-Pezenne et de l'ancienne Abbaye de Saint-Liguairé formulée par l'Architecte des Bâtiments de France en application de l'article L.621-30 du Code du patrimoine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la proposition de modification du périmètre de protection autour de l'église de Sainte-Pezenne et de l'ancienne Abbaye de Saint-Liguairé formulée par l'Architecte des Bâtiments de France en application de l'article L.621-30 du Code du patrimoine, conformément aux plans et notes annexés ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à engager les démarches et signatures nécessaires à la mise en place de cette procédure.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 1  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 1  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Il s'agit de l'adoption des propositions de périmètres de protection modifiés autour de l'église de Sainte-Pezenne et de l'ancienne abbaye de Saint-Liguair. Comme le prévoit la loi, l'Architecte des Bâtiments de France a souhaité une modification du périmètre de protection autour de ces monuments historiques pour en renforcer la protection au delà de la seule AVAP avec le fameux périmètre des 500 mètres et la règle de la co-visibilité. Il a paru nécessaire à la municipalité de réévaluer le dispositif des abords et de conduire cette démarche de périmètre de protection modifié et de donner droit à l'Architecte des Bâtiments de France. Il vous est proposé d'adopter cette proposition de modification du périmètre de façon à le renforcer autour de l'église de Sainte-Pezenne et de l'ancienne Abbaye de Saint-Liguair.

**Amaury BREUILLE**

Si je comprends bien vos propos, mon cher collègue, c'est exclusivement à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France que ce périmètre est modifié, y compris pour les secteurs qui sont retirés du périmètre de protection ? Puisqu'il y a quand même des secteurs importants qui sont retirés. Ça aussi c'est une demande de l'ABF, en fait ?

**Marc THEBAULT**

Je suis un petit peu ennuyé, on est toujours dans le procès d'intention dans vos propositions. Il y a de la part de l'ABF une proposition qui est faite à la Ville, de renforcer le périmètre de protection autour de ces deux bâtiments qui sont dans un quartier ancien, particulièrement urbanisé et en plus à proximité pour l'abbaye de Saint-Liguair, de la Sèvre Niortaise. Nous avons estimé cette proposition fondée et nous y donnons droit. Voilà, c'est tout, il ne s'agit pas de chercher midi à quatorze heures, si vous voulez démontrer que vous êtes dans l'opposition, je l'ai bien compris pour ma part et je vous rappelle quand même qu'il est assez naturel que nous ayons une approche des choses différente de la vôtre, mais pour l'instant une grande majorité des Niortais nous a donné raison. Il faudra justement vous y faire au moins pendant encore cinq ans.

**Amaury BREUILLE**

Je conclus de vos propos que le document qui nous est présenté est la stricte copie de ce que l'ABF a transmis comme souhait à la Ville, donc ça répond à ma question, il n'y avait pas de procès d'intention là-dessus, mon cher collègue. Après, sur votre propos final qui est, comme le dit si souvent Elisabeth BEAUVAIS dans ce Conseil : « *On a gagné donc vous aurez toujours tort pendant six ans* », je vous invite à lire les travaux sur la question de la démocratie continue par quelques professeurs de l'Université de droit Panthéon-Assas, ça fait évoluer le raisonnement sur ce genre de sujet.

**Monsieur le Maire**

On ne va pas réagir à tout. D'autres interventions sur le fond ? Non ? Eh bien, qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Ah quand même Monsieur BREUILLE, ça aurait été dommage. Adopté. Merci. Et heureusement que nous suivons les préconisations de l'ABF, c'est plutôt rassurant pour notre patrimoine.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-131

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****ACQUISITION DU DERNIER APPARTEMENT 8 RUE  
DU MÛRIER - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2015 - COMPLÉMENT  
RELATIF AU LOT N°1 (CAVE)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 2 février 2015, il a été décidé d'acquérir le 4<sup>ème</sup> appartement de l'immeuble sis 8 rue du Mûrier, dont les trois premiers appartiennent déjà à la Ville, dans le but de créer un ensemble de logements d'urgence.

Or, cet appartement s'accompagne d'une cave non indiquée à la Ville, correspondant au lot n°1 de la copropriété (régime régissant l'immeuble jusqu'à l'acquisition du dernier appartement par la Ville).

L'acquisition du lot n°1 aurait lieu à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du lot n°1 de l'immeuble sis 8 rue du Mûrier à l'euro symbolique avec dispense de paiement, en complément de l'acquisition de l'appartement lot n°3 décidée par délibération du 2 février 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-132

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire****AVIS SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION AU  
REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL POUR LA  
SOCIÉTÉ BOUYGUES**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi demande, en application du Code du travail, l'avis du Conseil municipal concernant une dérogation de repos hebdomadaire dominical pour l'entreprise BOUYGUES qui doit intervenir, le dimanche 31 mai 2015, pour des travaux d'augmentation de puissance du poste électrique de Champ Garçon à Niort en prestation de SEOLIS.

Ces travaux nécessitent une coupure électrique à proximité de la zone commerciale de Mendes France. Sept personnes sont concernées et bénéficieront des mesures légales conformes à la réglementation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à cette demande de dérogation au repos hebdomadaire dominical présentée par la société BOUYGUES pour le dimanche 31 mai 2015.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 40 |
| Contre :        | 2  |
| Abstention :    | 1  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### ***Dominique SIX***

Il s'agit du recueil d'avis sur une demande de dérogation au repos hebdomadaire dominical pour la société BOUYGUES. A la demande de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), en application du Code du travail, l'avis du Conseil municipal concernant une dérogation de repos hebdomadaire dominical pour l'entreprise BOUYGUES qui doit intervenir, le dimanche 31 mai 2015, pour des travaux d'augmentation de puissance du poste électrique de Champ Garçon à Niort en prestation de SEOLIS. Ces travaux nécessitent une coupure électrique à proximité de la zone commerciale de Mendès France, sept salariés sont concernés et bénéficieront des mesures légales et conformes à la réglementation. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande de dérogation au repos hebdomadaire dominical présentée par la société BOUYGUES pour le dimanche 31 mai 2015.

### ***Amaury BREUILLE***

Monsieur le Maire, sauf à ce que des éléments supplémentaires soient apportés, en ce qui me concerne je vais m'abstenir sur cette délibération, tout simplement parce que je trouve qu'il n'est pas suffisamment explicité dans la délibération s'il y avait d'autres solutions possibles. Je vois bien l'incidence sur la zone commerciale Mendès France, mais on aurait pu imaginer intervenir tôt le matin avant les ouvertures, en fin de journée après les fermetures. Tout ça n'est pas évoqué donc dans ces conditions là je m'abstiendrai sur cette délibération parce que je pense que le repos dominical est quelque chose d'important pour la vie de famille, donc je m'abstiendrai.

### ***Monsieur le Maire***

Il l'est en effet, je le précise aussi, reste que le travail de nuit n'est pas forcément meilleur et celui-ci est tout à fait exceptionnel.

### ***Dominique SIX***

La demande n'est pas émise par BOUYGUES, elle est émise par l'Inspection du Travail qui nous demande juste de nous prononcer pour savoir si effectivement on est d'accord ou pas. C'est la DIRECCTE. Je suis désolé.

### ***Nathalie SEGUIN.***

Pour les mêmes raisons que celles qu'Amaury BREUILLE a évoquées, nous, nous voterons contre.

### ***Lucien-Jean LAHOUSSE***

J'ai eu l'occasion de diriger un service de chantier de postes électriques et je sais ce que c'est de devoir faire une coupure, on ne sait jamais exactement le temps que ça va prendre pour recommencer et c'est la raison pour laquelle dans un certain nombre de cas, je ne connais pas particulièrement ce dossier mais je l'imagine bien, quand on veut augmenter la puissance, ça veut dire qu'on va sans doute rajouter un

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

transformateur, sans doute un disjoncteur, un sectionneur et qu'on doit tout relancer, on n'est pas exactement sûr de la durée que ça va prendre. Le faire au petit matin en se disant qu'après les commerces vont reprendre ou le faire le soir en pensant avoir le temps, ça ne marche pas. Ceci dit, il y a des lois qui sont respectées dans ce cadre-là, c'est-à-dire que les gens ont droit à un certain nombre de jours de congés hebdomadaires qu'ils récupèrent, ils sont également payés en heures du dimanche, ce qui est plus que des heures supplémentaires. Ça n'en fait pas des forçats et en plus en général, ça fait partie du métier des gens de ces entreprises, c'est d'ailleurs ce qu'on appelle l'entreprise, en général, ça fait partie de leur métier. On est bien contents, nous, d'avoir des services aux heures où on en a besoin, donc, cette demande me semble tout à fait naturelle, normale et honnêtement, on peut s'y opposer, mais alors ça relève plus de l'idéologie que du bon sens.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-133

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire****CRÉATION D'UN FORFAIT ACTIF VALABLE SUR LES  
PARKINGS TARTIFUME ET BELLUNE**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de permettre aux usagers des parkings Bellune et Tartifume de bénéficier d'une possibilité de stationner dans l'un ou l'autre parking (en fonction des emplacements disponibles), il est proposé de permettre aux utilisateurs du « forfait actif » de stationner sur l'un ou l'autre des parkings.

Le tarif de 1,50 € par jour ouvrable (du lundi ou samedi pour 8 heures de stationnement) est utilisable avec le PIAF.

Ainsi, dans l'hypothèse où le parking Bellune est complet, il est possible à l'utilisateur « forfait actif » de stationner à Tartifume.

Cette nouvelle possibilité devrait favoriser le stationnement en dehors des voiries dans ce secteur de la Ville et simplifier les conditions d'usage des parkings Bellune et Tartifume.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'un « forfait actif » valable sur les parkings Tartifume et Bellune.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Dominique SIX**

Il s'agit de la création d'un forfait actif valable à la fois sur les parkings de Tartifume et de Bellune. Afin de permettre aux usagers des parkings de Bellune et de Tartifume de bénéficier d'une possibilité de stationner dans l'un ou l'autre parking en fonction des emplacements disponibles, il est proposé de permettre aux utilisateurs du « Forfait actif » de stationner sur l'un ou l'autre des parkings. Le tarif est de 1,50 € par jour ouvrable, il est utilisable par le PIAF. Ainsi, dans l'hypothèse où le parking de Bellune est complet, puisque c'est surtout celui-ci, il est possible à l'usager « Forfait actif » de stationner à Tartifume. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création d'un forfait actif valable sur les parkings Tartifume et Bellune.

### **Christophe POIRIER**

Dans le prolongement de décisions prises antérieurement pour favoriser le stationnement des actifs sur les parkings de 2<sup>ème</sup> cercle, cette délibération va bien sûr dans le bon sens. Elle met néanmoins en évidence le problème déjà soulevé dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU) mais non encore complètement résolu aujourd'hui d'une offre globale de stationnement voirie plus parkings trop importante sur Niort par rapport à d'autres villes de même taille. Une des conséquences directes de cela, c'est la sous-exploitation chronique de certains parkings en surfaces et en ouvrage. A cet effet Monsieur le Maire, les chiffres de fréquentation de la Brèche dont vous vous gargarisez à longueur d'articles dans la presse ou dans le Vivre à Niort sont à relativiser. Sur 2014, l'augmentation de la fréquentation du parking Brèche est de 25%, mais comment pourrait-il en être autrement lorsque le meilleur service est proposé au plus bas prix ? Eh bien cette augmentation est à mettre au regard des diminutions de 11,6% de l'Espace Niortais, de 6,4% de la Roulière, de 9,9% de Marcel Paul sur la même période. Avec 4,6%, seul le parking du Moulin du Milieu tire bien son épingle du jeu, parking qui, soit dit en passant, affiche le même niveau de tarif que celui du parking de la Brèche avant la mise en place de la première heure gratuite. Sur l'ensemble des parkings que je viens de citer, l'augmentation de la fréquentation sur 2014 était de 9,3%, là ou en 2013 elle était de plus de 20%. Le plus inquiétant est peut-être que l'augmentation de fréquentation de la Brèche est assortie, et c'est une première, c'est inédit, d'une baisse du chiffre d'affaires de ce même parking. Cherchez l'erreur. Vous voulez une opposition constructive Monsieur le Maire, c'est aussi l'état d'esprit qui nous anime. Je vous fais donc la proposition suivante : Dans la logique de la volonté affichée dans cette délibération, je cite : « De favoriser le stationnement en dehors des voiries », faites la même chose dans l'hyper-centre. Enlevez du stationnement de voirie pour développer par exemple le réseau des pistes cyclables, la fréquentation des parkings en ouvrage n'en sera que meilleure, tout comme sera meilleure la qualité de notre cadre de vie.

### **Monsieur le Maire**

Pour le parking sous la Brèche, c'est plus 45% en avril et d'autre part, vous avancez des pourcentages, j'avance des valeurs absolues, ce qui est beaucoup plus sûr, chaque mois c'est à peu près plus 10 000

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

voitures en positif de stationnement global sur l'ensemble des parkings en ouvrage. Je crois que c'est assez clair et précis en terme d'augmentation et je vois que le Président de la SO SPACE opine du chef, ce qui vaut approbation.

**Christophe POIRIER**

J'en suis ravi. J'annonce simplement les chiffres qui ont été annoncés au dernier Conseil d'administration de la SO SPACE, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Je les suis de près et je me permets de le préciser.

**Luc DELAGARDE**

Juste pour corriger les chiffres donnés par Monsieur POIRIER, il faudrait qu'il reprenne les chiffres sur 6 mois puisque la mise en place de l'heure gratuite a été mise en place en juin. Je confirme ce que dit Monsieur le Maire, il y a environ entre 8 000 et 10 000 véhicules de plus par mois sur le parking de la Brèche et sur l'ensemble des parkings, je ne me souviens plus mais il y a globalement 10 000 voitures de plus par mois sur le centre-ville.

**Monsieur le Maire**

Ce qui ne va pas plaire à Monsieur BREUILLE.

**Amaury BREUILLE**

Vous savez, ça, ce n'est pas à moi que ça ne va pas plaire, c'est essentiellement aux gens qui seront pris dans les semaines et les mois qui viennent dans les encombrements, c'est essentiellement aux personnes asthmatiques, c'est essentiellement à tous ceux là que ça ne va pas plaire, vous savez, l'augmentation du flux automobile. Ça, c'est un autre sujet Monsieur le Maire. Sur le fond, c'est bien aimable à vous de corriger des inexactitudes de mon collègue Christophe POIRIER, mais je vous rappellerai qu'à un précédent Conseil je vous ai sollicité pour que vous nous transmettiez les douze derniers exemplaires de l'observatoire de stationnement qui est un document établi par la SO SPACE et transmis à la Ville, qui est un document administratif communicable, vous n'avez pas voulu le faire donc je vais être obligé de saisir la CADA pour en obtenir communication, mais on finira par les avoir. Le point qui me semble intéressant, Monsieur DELAGARDE, et sur lequel vous n'avez pas répondu, c'est ce que dit Christophe POIRIER, le chiffre d'affaires de la Brèche, il est en hausse, il est en baisse, il est comment ? Et j'ai une deuxième question qui porte sur Tartifume, puisque c'est quand même l'objet de la délibération. Lors d'un précédent Conseil, on a obtenu une transaction avec GRDF, c'est un dossier que j'avais suivi avec beaucoup d'attention, concernant le terrain à Tartifume qui n'avait pas été dépollué par GRDF. Nous avons obtenu cette somme de GRDF en compensation de l'absence de dépollution.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

J'aimerais savoir si les travaux de dépollution vont être bientôt engagés puisque c'est à cet effet-là que nous avons perçu cette somme, Monsieur MARTINEAU s'en souvient, pendant la période du contentieux, nous avons choisi de ne pas aménager la zone et de simplement la recouvrir pour éviter que le lessivage par les eaux pluviales entraîne la pollution ailleurs et il serait maintenant nécessaire que les travaux de dépollution, puisque nous avons la somme payée par GRDF, soient maintenant engagés par la Ville.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BREUILLE, je ne crois pas que ce soit le sujet, il y a déjà eu une délibération sur cette question.

**Christophe POIRIER**

J'inviterai simplement Monsieur DELAGARDE à relire attentivement les procès-verbaux de la SO SPACE qu'il est pourtant censé valider, puisque les chiffres que j'ai annoncés résultent simplement du Conseil d'administration d'arrêté des comptes 2014, ce sont des chiffres on ne peut plus précis. S'agissant de l'impact de la première heure gratuite, oui, là aussi je reprends un procès-verbal de la SO SPACE, il y a eu une augmentation réelle, encore une fois, comment pouvait-on en douter, comme je le disais tout à l'heure, lorsqu'on propose un produit de qualité au plus bas prix, il est tout à fait normal qu'il y ait une augmentation plus que sensible, et elle est réelle cette augmentation de la fréquentation du parking la Brèche, environ 40%, c'est encore une fois noté au second semestre. Ce qui correspond, est-il noté aussi, aux objectifs recherchés par la municipalité niortaise. Mais en revanche, le niveau des recettes est en baisse d'environ 25% par rapport à celui de 2013. Ce qui ne permettrait pas non plus l'équilibre de l'exploitation contractualisée. Voilà. Je suis complet dans les informations que j'annonce, complet, précis et encore une fois il ne s'agit pas passer outre l'augmentation en question du parking de la Brèche, il s'agit tout simplement d'avoir une vision un peu plus globale de votre politique de stationnement comme on l'a demandé il y a un an. Et le bilan au bout d'un an n'est pas aussi bon que celui que vous proclamez partout Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Vous savez qu'on gouverne avec des réalités et les réalités sont d'abord des chiffres en valeur absolue plutôt qu'en pourcentage, ça ne correspond à rien. 100% de 0 ça fera toujours 0, de 10 ça fera davantage, etc. Donc la réalité, ce sont des chiffres qui nous ont été donnés, on ne les invente pas, j'aurais pu les multiplier par deux pour me faire plaisir ou les diviser par trois pour vous faire davantage plaisir à vous, mais ce sont ceux qui sont là et ne peut que se réjouir de ce succès là puisque c'est un investissement réel en faveur de l'attractivité de notre centre-ville.

**Sébastien PARTHENAY**

Je suis surpris de l'intervention de Monsieur POIRIER puisqu'au dernier Conseil d'administration de la SO SPACE, qui était très calme, il m'a bien signalé que ce qui était important c'est le service à la collectivité et non pas les déficits qu'à gérer la collectivité d'un point de vue collectif et pas comme une entreprise,

et

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

aujourd'hui c'est un discours complètement inverse que j'entends de sa part, c'est-à-dire : « Il y a du déficit, il y a du déficit », je ne sais pas, alors il faut prendre une ligne, une vraie, pour une fois, Monsieur POIRIER et puis la tenir.

**Luc DELAGARDE**

Juste pour répondre à nouveau à Monsieur POIRIER, il faudra qu'il lise attentivement les documents qu'on lui remet puisque l'impact de l'heure gratuite sur l'exercice 2014 est de moins de 15 000 €, compte tenu de l'accroissement du nombre de voitures.

**Christophe POIRIER**

J'ai bien noté qu'une augmentation de 25% de fréquentation, pour vous ça fait moins 15 000 €, encore une fois cherchez l'erreur. Quant à l'intervention précédente, j'ai simplement rappelé en Conseil que lorsqu'on a des politiques publiques il faut les assumer, lorsqu'on finance le tout-voiture il faut l'assumer, comme on a assumé d'autres choix de financement sur d'autres politiques publiques.

**Monsieur le Maire**

On essaye surtout de relever vos échecs. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Une abstention, Monsieur BREUILLE ? On a clôturé le débat, Monsieur BREUILLE !



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-134

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire****CRÉATION D'UN MARCHÉ BIO HEBDOMADAIRE  
SUR LA PLACE DU DONJON**

Madame Sylvette RIMBAUD, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il est proposé de créer un marché bio sur la place du Donjon. Ce marché bio aurait lieu chaque mercredi de 16 h à 19 h, à compter du 2 septembre 2015.

Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées et un règlement particulier pour ce marché s'appliquera conformément au Code général des collectivités territoriales et du Règlement général des foires et marchés découverts de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider la création du marché bio le mercredi à partir du 2 septembre 2015 ;
- approuver le règlement particulier Marché Bio Donjon, joint en annexe.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Dominique SIX**

Si vous voulez bien le permettre, je laisserai à Sylvette RIMBAUD le soin de présenter cette délibération qu'elle a portée.

### **Monsieur le Maire**

En effet. Merci.

### **Sylvette RIMBAUD**

Merci. Si vous permettez, avant de vous lire la délibération et vous demander de l'approuver, je voudrais vous expliquer un petit peu comment est venue cette idée de marché bio. Ce marché bio de la Ville de Niort, c'est le fruit du travail des services de la Ville - et notamment de la DGUR - et du partenariat CAN et Chambre d'Agriculture qui ont déjà, par leur collaboration, aidé à la création de marchés de producteurs sur notre territoire. Nous avons été rejoints par les deux Chambres des Métiers et du Commerce et nous travaillons à l'établissement d'une convention avec les chambres consulaires qui nous apportent leur compétence sur des listes de producteurs bio, au niveau départemental et communes limitrophes Sud du département et Vendée. Sur ce projet, nous avons souhaité intégrer à nos réunions Monsieur BAUMEL, commerçant de l'épicerie bio du Marais poitevin rue Brisson, ainsi que le représentant de la SEM des Halles en la personne de Monsieur MATHON, le Directeur. Les modalités de fonctionnement du marché bio respecteront les saisons et vous avez pu voir, dans le règlement intérieur joint, les projets d'ouverture pour cette année et pour l'année 2016. Je tiens également à préciser que la Ville de Niort est novatrice en la matière, au niveau de la grande Région, d'un marché purement bio. Après examen par la commission municipale compétente, il est proposé de créer un marché bio sur la place du Donjon. Ce marché aura lieu le mercredi de 16h à 19h à compter du 2 septembre 2015. Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées et un règlement particulier pour ce marché s'appliquera conformément au Code général des collectivités territoriales et au règlement général des foires et marchés découverts de Niort. Il vous est donc demandé de décider de la création du marché bio le mercredi à partir du 2 septembre 2015 et d'approuver le règlement particulier sur ce marché.

### **Sylvette RIMBAUD**

(En réponse à une question de Jean-Romée CHARBONNEAU, micro éteint)

Le différencier parce que justement c'est un marché bio, donc il est déjà différent en cela par rapport aux autres marchés et au niveau des professionnels, se seront des professionnels du marché bio. Est ce que je réponds à votre question ?

### **Jean-Romée CHARBONNEAU**

C'est un détail, c'est très peu technique, mais pourquoi souligner qu'il y aura un accueil pour le public et pour les professionnels ? Pourquoi tout le monde ne commerce pas ensemble ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Sylvette RIMBAUD**

C'est en fait le temps nécessaire aux commerçants pour s'installer et ensuite pour range leur matériel.

### **Monsieur le Maire**

Modalités techniques.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-135

**Direction des Finances****TARIFS "MARCHE BIO" SUR LA PLACE DU DONJON  
CHAQUE MERCREDI DE 16 HEURES À 19 HEURES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Il est proposé de créer un marché bio sur la place du Donjon chaque mercredi de 16h à 19h à compter du 2 septembre 2015.

Une tarification spécifique et des conditions particulières de paiement sont à prévoir.

Les droits de place seront adaptés par rapport aux tarifs votés le 19 décembre 2014 concernant les droits d'occupation du domaine public foires et marchés-commerces.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés en annexe sous forme de tableau, applicables à compter du 2 septembre 2015.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-136

**Direction de Projet Environnement et Handicap****CHAUFFE-EAU SOLAIRES - ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX BAILLEURS**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la démarche de développement durable dans laquelle la Ville de Niort est engagée, il a été décidé, par délibération du 8 décembre 2008 avec une application pour les dossiers dont la date de demande est postérieure au 1er janvier 2009, d'accorder une aide aux bailleurs sociaux à hauteur de 500 € par logement pour l'installation de chauffe-eau solaires.

L'aide accordée par la Ville de Niort est complémentaire de l'aide versée par le Fonds régional d'excellence environnementale, alimentée par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, l'ADEME et le FEDER. Les services de la Région et de l'ADEME procèdent à l'instruction des dossiers, garantissant de ce fait une cohérence entre les dispositifs d'aide. Seuls les dossiers ayant reçu l'agrément des services susmentionnés peuvent être aidés par la Ville de Niort.

Un dossier de 15 installations a été déposé par le bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres avant le 1er janvier 2015, pour une prise en charge totale de 7 500 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement à Habitat Sud Deux-Sèvres d'une aide de 7 500 € pour les installations projetées pour 15 logements quartier Tour-Chabot à Niort.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-137

**Direction Patrimoine et Moyens****CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) -  
APPROBATION DU PRINCIPE DE CESSION**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Ce dispositif instaure une obligation d'économie d'énergie aux vendeurs d'énergie et de carburants exprimée en kWh cumulé actualisé (kWh cumac).

L'attribution de CEE s'inscrit dans un processus légal strict contrôlé par les services de l'Etat (PNCEE).

Les CEE sont uniquement matérialisés par leur inscription au registre national des certificats d'économies d'énergie, accessible au public et destiné à tenir la comptabilité des certificats obtenus.

Depuis 2006, la Ville de Niort s'est engagée dans le dispositif en valorisant les résultats des travaux d'économie conduits sur son patrimoine.

Une première vente de CEE a été effectuée en février 2015, pour un montant de 79 715,56 €

Aussi, il apparaît intéressant de poursuivre la démarche et réaliser les ventes appropriées le cas échéant.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le principe de vente de ces CEE pour les années à venir.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de vente des différents CEE disponibles, pour les années à venir ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer, le cas échéant, tous actes concernant :
  - l'organisation d'appel à offres auprès des opérateurs du marché des CEE, notamment vendeurs d'énergie concernés par l'obligation d'économie d'énergie et courtiers intervenant sur ce secteur d'activité ;
- la cession des CEE représentant des économies d'énergie aux opérateurs qui auront fait les meilleures propositions, après chaque vente le Conseil municipal sera informé du prix de vente obtenu et du montant total de la transaction à l'occasion de la première séance consécutive à chaque cession.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 1  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

Une première vente de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) a été effectuée en février 2015, on a voté la délibération en mars pour un montant de 79 715,56 €. Aussi, il apparaît intéressant de poursuivre la démarche et réaliser les ventes appropriées le cas échéant. Il est proposé aujourd'hui d'approuver le principe de vente de ces CEE pour les années à venir, c'est exactement ce qui s'était passé la dernière fois, il y avait déjà eu une délibération pour en fixer le principe. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe de vente des CEE disponibles, pour les années à venir et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer le cas échéant, tous actes concernant l'organisation d'appels d'offres et la cession. Bien évidemment, nous reviendrons vers le Conseil municipal lorsque la vente aura été réalisée, avec le montant et toute la transaction.

**Amaury BREUILLE**

Une remarque et une question. La remarque, c'est que ces dispositifs de certificats sont quelque chose d'assez discuté, tout simplement parce que c'est un mécanisme qui est hautement spéculatif et que ça appelle des interrogations. Voilà pour la remarque. Et la question, j'entends, vous nous dites qu'une cession a eu lieu en février 2015 et qu'on a délibéré sur ce sujet en mars 2015. Est-ce que c'est l'ordre normal de la procédure ou pas ?

**Michel PAILLEY**

C'est-à-dire qu'on a approuvé la vente.

**Amaury BREUILLE**

A posteriori ?

**Michel PAILLEY**

C'est exactement ça, il y avait une délibération qui avait eu lieu en décembre 2013 il me semble, sur le principe et ensuite la vente a été approuvée par le Conseil municipal.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-138

**Direction Patrimoine et Moyens****RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ - CONSTITUTION DE  
SERVITUDES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES  
ACTES AUTHENTIQUES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est sollicitée par GEREDIS et ERDF pour le passage de réseaux électriques et l'installation d'un transformateur sur trois propriétés de la collectivité.

Ces installations, listées ci-après, constituent des servitudes de passage et d'emplacement (et créent ainsi un droit réel) qui doivent faire l'objet d'un acte établi devant notaire et publié au service de la publicité foncière.

| Adresse                  | Références cadastrales | Type de servitude   | Opérateur |
|--------------------------|------------------------|---|-----------|
| Rue du Vigneau de Souché | IA 40                  | Réseau électrique souterrain  | GEREDIS   |
| Rue du Vivier            | CD 292                 | Réseau électrique souterrain  | ERDF      |
| Rue Champommier          | DI 679-680-681         | Emplacement pour un transformateur et canalisations électriques pour alimenter l'appareil et assurer la distribution publique d'électricité | ERDF      |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création des servitudes listées dans le tableau ci-dessus au profit de GEREDIS et ERDF;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes authentiques relatifs à ces trois servitudes ;
- préciser que les frais d'acte sont à la charge des fournisseurs d'électricité GEREDIS et ERDF.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

La Ville de Niort est sollicitée par GEREDIS et ERDF pour le passage de réseaux électriques et l'installation d'un transformateur sur trois propriétés de la collectivité. Ces installations listées dans la délibération constituent des servitudes de passage et d'emplacement et créent ainsi un droit réel. Elles doivent faire l'objet d'un acte établi devant notaire et publié au service de la publicité foncière. Donc il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création des servitudes, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes authentiques et de préciser que les frais d'actes sont à la charge des fournisseurs d'électricité GEREDIS et ERDF.

**Amaury BREUILLE**

Ça passe un peu inaperçu, ça paraît très technique, n'empêche que ces servitudes posent parfois de gros problème à la collectivité, lors d'opérations d'aménagement par exemple. Dans quelle mesure s'est-on assuré que ces trois servitudes ne risquaient pas, dans les années à venir, de nous poser problème ?

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas de réponse. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-139

**Direction Patrimoine et Moyens****CESSION DE DIVERS VÉHICULES MUNICIPAUX -  
AUTORISATION DE VENTE AUX ENCHÈRES ET  
VALIDATION DU CONTRAT**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules communaux et dans le cadre de la politique de développement durable et de rationalisation des moyens de la collectivité, il apparaît aujourd'hui opportun de se séparer de plusieurs véhicules vétustes et/ou non utilisés par les services municipaux.

Depuis deux années, la Ville de Niort s'est engagée dans une politique de ventes aux enchères, de ces biens mobiliers, via une plate-forme internet.

Pour cette vente, la société AGORA STORE propose ces services de commissaire-priseur (prise des photos, gestion complète de la vente aux enchères) moyennant une rémunération de 720,00 € TTC.

Aussi dans ce contexte, il est proposé, aujourd'hui de céder les véhicules suivants :

| Immatriculation | Type de véhicule            |             | Date de la 1ère immatriculation | Prix de réserve |
|-----------------|-----------------------------|-------------|---------------------------------|-----------------|
| 6123 RR 79      | Véhicule utilitaire         | B 70 benne  | 18/12/1989                      | 1 500,00 €      |
| 1845 SE 79      | Véhicule utilitaire         | IVECO BENNE | 09/09/1993                      | 1 500,00 €      |
| 333 RV 79       | Véhicule utilitaire fourgon | TRAFIC      | 30/08/1990                      | 800,00 €        |
| 1369 SJ 79      | Véhicule utilitaire fourgon | TRAFIC      | 16/08/1991                      | 500,00 €        |
| 9892 SD 79      | Véhicule utilitaire fourgon | C 15        | 16/08/1993                      | 400,00 €        |
| 8286 SY 79      | Véhicule utilitaire fourgon | KANGOO      | 10/11/1998                      | 500,00 €        |
| 3293 SY 79      | Véhicule utilitaire         | SAXO        | 23/09/1998                      | 80,00 €         |
| 6605 SN 79      | Poids lourds (benne)        | S 120       | 12/11/1990                      | 2 500,00 €      |
| 8979 SZ 79      | Véhicule utilitaire fourgon | TRAFIC      | 02/03/1999                      | 800,00 €        |
| 439 QX 79       | Poids lourds                | 6 X 4       | 26/07/1983                      | 500,00 €        |
| 842 SD 79       | Compresseur                 | COMPRESSEUR | 13/06/1991                      | 400,00 €        |
| 1314 SB 79      | Véhicule utilitaire fourgon | TRAFIC      | 24/08/1992                      | 500,00 €        |
| 4403 SM 79      | Véhicule utilitaire léger   | PIAGGO      | 28/12/1995                      | 500,00 €        |

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

|            |                             |                           |            |            |
|------------|-----------------------------|---------------------------|------------|------------|
| 6352 TH 79 | Véhicule particulier        | SAXO                      | 27/03/2001 | 400,00 €   |
| 6718 VF 79 | Remorque                    | Remorque                  | 18/04/2006 | 400,00 €   |
| 7176 QM 79 | Remorque                    | Remorque                  | 23/01/1980 | 300,00 €   |
| 7758 RR 79 | Véhicule utilitaire léger   | C 15                      | 27/12/1989 | 300,00 €   |
| 9749 SL 79 | Véhicule utilitaire léger   | C 15                      | 08/11/1995 | 300,00 €   |
| G9A 402    | Tondeuse                    | TONDEUSE                  | 22/06/1988 | 300,00 €   |
| 5134 TW 79 | Véhicule utilitaire         | IVECO                     | 08/01/2004 | 800,00 €   |
| DP-452--SW | Tracteur agricole           | TRACTEUR                  | 17/11/1998 | 100,00 €   |
| 2036 RE 79 | Véhicule utilitaire fourgon | MASTER                    | 27/05/1986 | 300,00 €   |
| 4408 SZ 79 | Véhicule particulier        | BALAYEUSE                 | 13/01/1999 | 2 000,00 € |
| 3861 SW 79 | Poids lourds                | Benne à ordures ménagères | 27/02/1998 | 1 500,00 € |
| 6734 SZ 79 | Poids lourds                | Benne à ordures ménagères | 05/02/1999 | 1 500,00 € |
| 2572 TJ 79 | Poids lourds                | Benne à ordures ménagères | 18/05/2001 | 1 500,00 € |
| G23 041    | Pulvérisateur               | DROGEUSE                  | 01/12/1992 | 500,00 €   |
| 5946 SQ 79 | Poids lourds                | BUS                       | 05/12/1996 | 450,00 €   |
| 3531 SM 79 | Poids lourds                | BUS                       | 15/12/1995 | 450,00 €   |
| 1560 TS 79 | Triporteur                  | ECOVILLE                  | 27/05/2003 | 30,00 €    |
| 1565 TS 79 | Triporteur                  | ECOVILLE                  | 27/05/2003 | 30,00 €    |
| 1570 TS 79 | Triporteur                  | ECOVILLE                  | 27/05/2003 | 30,00 €    |
| G11 151    | Cycle                       | VELO ELECTRIQUE           | 23/10/2007 | 20,00 €    |
| G11 152    | Cycle                       | VELO ELECTRIQUE           | 23/10/2007 | 20,00 €    |
| G11 158    | Cycle                       | VELO ELECTRIQUE           | 23/10/2007 | 20,00 €    |
| 4057 TE 79 | Véhicule particulier        | 106                       | 12/05/2000 | 400,00 €   |
| 5077 SZ 79 | Véhicule utilitaire léger   | Berlingo                  | 21/01/1999 | 400,00 €   |
| 7089 TE 79 | Véhicule particulier        | 106                       | 09/06/2000 | 400,00 €   |
| BQ 712 Y   | Scoter                      | scooter                   | 09/01/1999 | 100,00 €   |
| 8827 TA 79 | Véhicule particulier        | Saxo                      | 08/06/1999 | 400,00 €   |

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

|            |                             |                              |            |            |
|------------|-----------------------------|------------------------------|------------|------------|
| 5979 SJ 79 | Véhicule particulier        | C15                          | 09/02/1975 | 50,00 €    |
| 9160 RR79  | Véhicule utilitaire fourgon | TRAFIC                       | 08/01/1990 | 50,00 €    |
| 209 SZ 79  | Véhicule utilitaire         | B 70                         | 27/11/1998 | 100,00 €   |
| 5228 SB 79 | Véhicule utilitaire fourgon | C 25                         | 13/12/1990 | 100,00 €   |
| 8835 RF 79 | Véhicule utilitaire fourgon | MERCEDES                     | 07/01/1987 | 100,00 €   |
| 4883 TE 79 | Poids lourds                | Benne à Ordures<br>Ménagères | 18/05/2000 | 1 200,00 € |
| 4884 TE 79 | Poids lourds                | Benne à Ordures<br>Ménagères | 18/05/2000 | 1 200,00 € |
| G19 007    | Remorque                    | Remorque                     | 02/01/1999 | 50,00 €    |

La vente de chacun de ces véhicules sera attribuée à l'enchère la plus offrante.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de vente aux enchères de ces véhicules ;
- approuver la liste des biens mobiliers, type véhicule à céder ;
- approuver le contrat de vente aux enchères proposé par la société AGORA STORE ;
- en cas de vente aux enchères infructueuse, approuver le principe de mise en réforme et cession auprès d'une casse agréée.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

Dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules communaux et dans le cadre de la politique de développement durable et de rationalisation des moyens de la collectivité, il apparaît aujourd'hui opportun de se séparer de plusieurs véhicules vétustes ou non utilisés par les services municipaux. Pour cette vente, la société AGORA STORE propose des services de commissaire-priseur (prise des photos etc.) moyennant une rémunération de 720,00 € TTC. Il est proposé aujourd'hui de céder les véhicules listés dans la délibération. La vente de chacun de ces véhicules sera attribuée à l'enchère la plus offrante. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe de la vente, d'approuver la liste des biens mobiliers et d'approuver le contrat de vente aux enchères.

**Pascal DUFORESTEL**

Une petite touche d'humour si vous acceptez, à mi-parcours de ce Conseil municipal, j'ai vainement essayé de trouver un 4x4 pour dépanner votre collègue, Maire de droite de Saintes, mais ne n'ai pas trouvé. Bon, j'arrête parce qu'apparemment vos collègues n'apprécient pas l'humour.

**Monsieur le Maire**

Pour l'information publique de Monsieur DUFORESTEL, le Maire de Niort roule dans son véhicule personnel, avec son essence personnelle. Merci. Les amalgames que vous faites sont tendancieux et irrespectueux. Et hors sujet qui plus est.

**Amaury BREUILLE**

Une question, je trouve que les prix de réserve qui sont mentionnés sont assez bas par rapport aux véhicules qui sont listés. Est-ce que le prix de réserve correspond à l'argus ? A 80% de l'argus ? Comment ça marche ?

**Monsieur le Maire**

Merci, d'autres questions ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Merci. Délibération suivante.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-140

**Direction Patrimoine et Moyens****CENTRE D'ACTION CULTURELLE - REMPLACEMENT  
DES FAUTEUILS ET DU REVÊTEMENT DE SOL DE  
LA GRANDE SALLE - LOT 1 - AVENANT N°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du rayonnement culturel du Centre d'Action Culturelle de Niort, la Ville de Niort réalise régulièrement des travaux d'amélioration de cet équipement.

A ce titre, une opération de remplacement des fauteuils et du revêtement de sol de la grande salle de spectacle a été lancée pour une exécution pendant la période de fermeture estivale. Aussi, par délibérations des 19 décembre 2014 et 10 avril 2015, les trois lots relatifs à ces travaux ont été approuvés.

Le lot 1 « Fauteuils et strapontins » est décomposé en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

En phase de préparation de chantier, il apparait qu'il n'est pas nécessaire d'installer des embases sur la totalité des fauteuils. En effet, celles-ci ont une utilité seulement sous les fauteuils surplombant les sorties de chauffage.

Par ailleurs, il est aussi proposé de remplacer une série de trente-sept strapontins bout de rangée des blocs latéraux par trente-sept fauteuils pour un meilleur confort des utilisateurs. En contrepartie, l'entraxe et la largeur d'assise se trouvera légèrement diminuée sur certains fauteuils tout en gardant un confort acceptable.

Ces deux modifications engendrent des moins-values sur le marché. Conformément aux règles applicables en matière de marchés publics, il est nécessaire d'acter ces modifications par avenant.

| N° de lot | Désignation du lot       | Titulaire    | Montant marché initial toutes tranches comprises (€ HT) | Montant avenant (€ HT) | % de l'avenant par rapport marché initial | Nouveau montant de marché (€ HT) | Nouveau montant de marché (€ TTC) |
|-----------|--------------------------|--------------|---|------------------------|---|----------------------------------|-----------------------------------|
| 1         | Fauteuils et strapontins | DELAGRAVE SA | 224 124,40  | -15 415,65             | -6,88                                     | 208 708,75                       | 250 450,50                        |



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au lot 1 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-141

**Direction Patrimoine et Moyens****CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA  
CHAMOISERIE - AMÉNAGEMENT DES ESPACES  
EXTÉRIEURS - APPROBATION DU MARCHÉ**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin d'améliorer les conditions et la sécurité du travail pour les agents travaillant sur le site et pour des questions d'accessibilité, il est apparu nécessaire de réaliser les aménagements extérieurs du centre technique municipal, à savoir des travaux de terrassement et de VRD (voirie réseaux divers) sur une surface de 5600 m<sup>2</sup>.

Ces travaux permettront en outre la collecte des eaux pluviales avec la création d'un bassin de stockage afin de limiter les flux dans le réseau d'assainissement.

Les travaux seront réalisés en site occupé avec un phasage par zone et des voies de circulation à maintenir pour permettre l'activité du Centre Technique Municipal.

Pour ce faire, par décision L 2122-22 enregistrée en préfecture le 29 janvier 2015, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à l'équipe dont le mandataire est le cabinet d'architecture Sophie BLANCHET.

Une consultation a été lancée courant mars 2015, pour le marché « travaux ». Dans le cadre de la procédure, la commission des marchés s'est réunie le 7 mai 2015 pour émettre un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué l'entreprise BOISLIVEAU TP pour un montant de 289 903,40 € HT soit 347 884,08 € TTC ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

Dans le cadre de la rénovation du CTM de la Chamoiserie, il restait des extérieurs à réaliser, du terrassement et la gestion des eaux pluviales. Une consultation a été lancée courant mars 2015 pour le marché travaux dans le cadre de la procédure. La commission des marchés s'est réunie le 7 mai 2015 pour émettre un avis sur le choix de l'attributaire. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le marché attribué à l'entreprise BOISLIVEAU TP pour un montant de 289 903,40 € HT soit 347 884,08 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Nous allons voir quelques délibérations qui suivent, qui font état de la vétusté de matériel, du crématorium qui n'a pas été aménagé etc. Ce n'est pas très correct de vous demander si on peut demander à nos collègues de l'opposition, de l'ancienne majorité, pourquoi est-ce que ces travaux n'ont pas été réalisés plus tôt, pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas été fait et pourquoi est ce qu'aujourd'hui on doit faire ces travaux qui représentent des sommes assez importantes ?

**Monsieur le Maire**

On n'a pas en effet que des dettes, on a aussi des manques d'entretien.  
Monsieur BREUILLE, vous voulez répondre, peut-être ?

**Amaury BREUILLE**

Eh bien oui, Monsieur le Maire, je vais commencer par poser ma question parce que c'est quand même pour ça que j'avais levé la main, mais je vais en profiter pour répondre à Monsieur CHARBONNEAU. Sur l'aménagement du Centre Technique de la Chamoiserie, on est sur un site qui est quand même sensible parce qu'il est à la fois assez proche du centre-ville et très proche des deux bras de la Sèvre. On n'a pas de plan de l'aménagement proposé donc est ce qu'il vous serait possible de nous en communiquer un s'il vous plaît ? Et pour répondre à Monsieur CHARBONNEAU, je pense que toutes les équipes municipales qui arrivent aux responsabilités constatent des choses qui n'ont pas été suffisamment entretenues par les équipes précédentes. Je pense que l'équipe de Madame GAILLARD en a constaté qui étaient au détriment de l'équipe de Monsieur BAUDIN, je pense que l'équipe de Monsieur BAUDIN en a constaté qui étaient au détriment de l'équipe de Monsieur BELLEC et il vous arrive la même chose, ce qui est dans la continuité de la vie municipale, on peut prendre un exemple si vous voulez, Monsieur CHARBONNEAU, la piscine de Pré Leroy, voilà un dossier qui ne date pas de 2008.

**Monsieur le Maire**

Certes, et qui aurait pu être traité dès 2008.

**Michel PAILLEY**

On parle bien de l'aménagement extérieur, on ne construit rien, on aménage l'extérieur donc du plan de la Chamoiserie et de la gestion, de façon à ce que les camions puissent rentrer. Voilà, on est dans un processus. Je ne comprends pas la question puisqu'on parle bien d'aménagement extérieur, pas d'aménagement intérieur.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-142

**Direction Patrimoine et Moyens****STADE GRAND CROIX - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES-SANITAIRES - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Les activités sportives (notamment le football et le rugby) sont en constante augmentation et les locaux des équipements sportifs deviennent vétustes et ne sont plus en capacité de répondre aux besoins. Il apparait nécessaire, notamment, de construire de nouveaux vestiaires intégrant les nouvelles normes.

Dans ce contexte, en 2011, il a été décidé la construction de vestiaires et de sanitaires sur le site du stade Grand-Croix à Niort, avec démolition d'un des deux blocs aujourd'hui existants.

Pour ce faire, le Conseil municipal s'est prononcé à deux reprises sur ce projet :

- le 20 juin 2011 pour le dépôt du permis de construire ;
- le 28 novembre 2011 pour la validation du plan de financement. Le Conseil général des Deux-Sèvres, lors de sa commission permanente du 17 juin 2013, a attribué une subvention de 215 643,00 € à la Ville de Niort pour ce projet.

Par décision L 2122-22 enregistrée en préfecture le 18 janvier 2011, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à l'équipe dont le mandataire est la société d'architecture FARDIN. L'avant-projet définitif a été validé par décision le 10 mai 2012.

Le projet a été suspendu en décembre 2012 puis réactivé lors du Conseil municipal du 19 décembre 2014, avec le vote du budget pour la poursuite du projet. L'équipe de maîtrise d'œuvre a repris ses études.

Les travaux doivent débuter en juillet 2015, en raison de la durée de validité de la subvention du Conseil général.

La commission des marchés s'est réunie le 7 mai 2015 pour émettre un avis sur le choix des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés selon le détail ci-dessous :

| N° | Désignation du lot                           | Entreprise attributaire | Montant HT en € | Montant TTC en € |
|----|--|-------------------------|-----------------|------------------|
| 1  | Démolition - Désamiantage                    | ADTP                    | 12 372,80       | 14 847,36        |
| 2  | Terrassement - VRD - Aménagements extérieurs | STPM                    | 70 492,93       | 84 591,52        |
| 3  | Maçonnerie - Gros Œuvre - Enduits            | GUILLEBEAUD             | 100 293,48      | 120 352,18       |

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

|    |   |                             |            |            |
|----|---|-----------------------------|------------|------------|
| 4  | Charpente bois  | La Charpente<br>Thouarsaise | 14 876,72  | 17 852,06  |
| 5  | Couverture - bardage -<br>Etanchéité                            | SMAC                        | 55 456,65  | 66 547,98  |
| 6  | Menuiseries extérieures   | MOYNET ALU                  | 31 857,62  | 38 229,14  |
| 7  | Menuiseries intérieures -<br>Cloisons sèches - Faux<br>plafonds | VIVIER                      | 49 641,30  | 59 569,56  |
| 8  | Carrelage faïence   | BOURDEAU                    | 31 525,00  | 37 830,00  |
| 9  | Peinture  | DUMUIS                      | 7 310,56   | 8 772,67   |
| 10 | Electricité   | FRADIN BRETTON              | 39 669,84  | 47 603,81  |
| 11 | Chauffage - Ventilation -<br>Plomberie                          | CARRE ET<br>ASSOCIES        | 129 620,56 | 155 544,67 |

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

Dans le cadre de la création de nouveaux vestiaires au Stade Grand Croix, la commission des marchés s'est réunie le 7 mai 2015 pour émettre un avis sur le choix des attributaires. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir l'approuver selon le détail listé dans la délibération et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**Alain BAUDIN**

Eh bien écoutez, voilà un dossier que je retrouve, qui date de 2006 et c'est quasiment le projet que j'avais proposé en 2006. Voilà, nous le réalisons aujourd'hui. Ça illustre.

**Amaury BREUILLE**

Alors j'ai une remarque et une question. Je vais commencer par la remarque puisqu'Alain BAUDIN vient d'aborder le sujet. D'abord mon cher collègue, que ne l'avez-vous fait en 2006 puisque vous étiez Maire de 2006 à 2008, donc vous auriez pu le faire. Moi, je remarque, si je peux terminer mon intervention, Monsieur BAUDIN, je remarque dans cette délibération que la droite dépense ce que la gauche a financé puisque c'est un projet qui a été initié par l'équipe de Madame GAILLARD, c'est un projet pour lequel cette équipe a obtenu 215 000 € de subventions du Conseil général qui était un Conseil général de gauche qui plus est à l'époque...

**Monsieur le Maire**

C'est le Département, ce n'est pas la majorité sortante.

**Amaury BREUILLE**

Est-ce que je peux terminer mon intervention, Monsieur le Maire, phrase rituelle entre nous...

**Monsieur le Maire**

Monsieur BREUILLE, personne ici n'oserait porter atteinte à votre liberté d'expression.

**Amaury BREUILLE**

Ah mais si, vous, régulièrement, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Allez, apprenez la concession, terminez votre propos et je pense que toute l'assemblée en sera contente.



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Amaury BREUILLE**

Donc je termine ma remarque et je viens sur ma question. Ça a été financé par une subvention du Conseil général qui était une majorité de gauche, à hauteur de 215 000 € ce qui n'est pas négligeable sur un total aujourd'hui de 615 000 €. Voilà, c'est quand même bon à rappeler. Et j'ai une question, puisque le marché de maîtrise d'œuvre est passé, vous nous indiquez que la date de début des travaux est en juillet 2015, dans le planning prévisionnel, quelle est la date de fin des travaux ?

**Monsieur le Maire**

Merci.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-143

**Direction Patrimoine et Moyens****CRÉMATORIUM - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME  
DE FILTRATION DES FUMÉES - VALIDATION DU  
PROGRAMME**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin d'être en conformité avec l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à « la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère » publié au Journal Officiel du 16 février 2010, la Ville de Niort doit installer un système de traitement des fumées au crématorium. En effet, cette nouvelle réglementation abroge l'arrêté du 29 décembre 1994 pris en application de la loi 93-23 relative à la législation funéraire et fixe les nouvelles quantités maximales contenues dans les gaz rejetés à l'atmosphère par les crématoriums.

Il convient dorénavant de traiter les effluents avant de les filtrer. Ces nouvelles exigences entraînent l'obligation d'installer une ligne de traitement et de filtration par four ou pour plusieurs fours avant le 15 février 2018.

La Ville de Niort souhaite prendre les mesures nécessaires pour son crématorium avant cette échéance. L'entreprise APPI a été missionnée pour établir un programme qui permettra l'installation de ce système de filtration dans l'enceinte actuelle du crématorium ainsi que le remplacement du four de crémation le plus ancien.

Compte tenu de la complexité technique de cette installation, il est nécessaire d'avoir recours à une procédure « conception/réalisation ».

Aussi, à ce stade, il convient de se prononcer sur la validation du programme en vue d'attribuer le marché par procédure de conception/réalisation. Le niveau du rendu demandé aux candidats sera de l'ordre de l'Avant-Projet-Sommaire (APS) portant sur ces équipements et aménagements.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 100 000,00 € HT, pour une opération estimée à 1 500 000,00 € HT.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Le nombre de candidats invités à concourir, après appel à candidature sera de trois.

Ces trois candidats admis à présenter une offre seront indemnisés en vertu des nouvelles dispositions du Code des marchés publics, sur la base maximum d'une indemnité de 5 000,00 € TTC, après avoir remis les prestations prévues et sous réserve que les prestations remises soient conformes à ce qui est demandé.

Les crédits seront inscrits au Budget annexe du Crématorium.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le programme de l'opération ;
- approuver l'enveloppe globale affectée à cette opération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Michel PAILLEY**

Afin d'être en conformité avec les nouvelles normes en matière de rejet de fumées et notamment le traitement des effluents avant filtrage, nous devons installer une ligne de traitement et de filtration par four ou pour plusieurs fours, avant le 15 février 2018. L'entreprise APPI a été missionnée pour établir un programme qui permettra l'installation de ce système de filtration dans l'enceinte actuelle du crématorium ainsi que le remplacement du four de crémation le plus ancien. Compte tenu de la complexité technique de cette installation, notamment en matière de norme de fumées, il est nécessaire d'avoir recours à une procédure « conception/réalisation ». Aussi à ce stade, il convient de se prononcer sur la validation du programme en vue d'attribuer le marché de conception/réalisation. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 100 000,00 € HT pour une opération estimée à 1 500 000,00 € HT, ça doit sûrement être TTC. Le nombre de candidats invités à concourir, après appel à candidatures, sera de trois. Ces trois candidats admis à présenter une offre seront indemnisés en vertu des nouvelles dispositions du Code des marchés publics, sur la base d'une indemnité maximum de 5 000,00 € TTC, après avoir remis les prestations prévues et sous réserve que les prestations remises soient conformes à ce qui est demandé. Les crédits seront inscrits au budget annexe du Crématorium. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider le programme de l'opération et l'enveloppe globale affectée à cette opération.

### **Christophe POIRIER**

Bien sûr que je ne m'oppose pas à cette délibération, c'est un aspect règlementaire, on n'y coupera pas, de toute façon. Une question peut-être pour mon collègue Marc THEBAULT, je crois qu'il avait été question d'une étude un peu plus globale à l'occasion de ces travaux de filtration pour voir dans quelle mesure on ne pourrait pas aussi faire une nouvelle salle de cérémonie un peu plus grande et notamment dans le cadre du développement des funérailles laïques. Qu'en est-il ? Est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus ? Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

C'est prévu, ça reste à mettre sur un calendrier. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée. Délibération suivante Michel PAILLEY si on peut aller plus vite, je ne sais pas, mais en tous cas aller à l'essentiel.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-144

**Direction Patrimoine et Moyens****AÉRODROME DE NIORT MARAIS-POITEVIN -  
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET  
MÉTÉO-FRANCE PORTANT SUR LES SERVICES  
MÉTÉOROLOGIQUES À LA NAVIGATION AÉRIENNE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la mise en place du service AFIS (Aerodrome Flight Information Service) en tour de contrôle et en tant que prestataire de services de la navigation aérienne pour le compte des autorités de la Direction Générale de l'Aviation Civile, il est nécessaire de transmettre aux pilotes d'aéronefs des informations météorologiques certifiées par Météo France.

Pour information, l'arrêté du 20 décembre 2011 désigne Météo France comme prestataire exclusif pour la fourniture des services météorologiques dans les espaces aériens dans lesquels l'administration française rend des services de navigation aérienne.

Une première convention de prestations de service avait été signée par la Ville avec Météo France le 3 août 2012 pour assurer l'obligation citée ci-dessus.

Il convient de souscrire une nouvelle convention afin de prendre en compte notamment les évolutions suivantes :

- mise en place d'une procédure d'approche aux instruments au niveau de l'aérodrome de Niort ;
- prise en compte de la nouvelle réglementation européenne concernant la mesure de la visibilité ;
- départ du centre départemental de Météo France précédemment situé à l'aérodrome de Niort ;
- évolutions tarifaires des prestations de Météo France.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec Météo France portant sur les services météorologiques à la navigation aérienne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

Il convient de souscrire une nouvelle convention afin de prendre en compte les évolutions de la structure. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention avec Météo France.

**Amaury BREUILLE**

Une remarque puisque dans cette délibération il est fait mention de la mise en place d'une procédure d'approche aux instruments au niveau de l'aérodrome de Niort. J'appelle votre attention et j'aimerais bien avoir une réponse mais je n'ai plus d'illusion sur ce sujet, sur le fait que beaucoup d'habitants d'Aiffres se plaignent d'un certain nombre de vols notamment de nuit et c'est la nuit qu'on fait le vol aux instruments en général ou par mauvais temps, mais se plaignent régulièrement de nuisances sonores récurrentes et vous savez que le bruit a un impact important sur la santé, donc ce ne sont pas des sujets à négliger. J'aimerais que vous m'apportiez une réponse sur ce sujet mais je n'ai pas trop d'illusion.

**Michel PAILLEY**

En fait, le vol aux instruments est pour tout le temps et il permet de se poser par n'importe quel temps, sauf sous un brouillard épais, c'est-à-dire si on ne voit pas la piste au moment de l'arrivée, autrement c'est par tout temps. C'est vrai qu'il y a des riverains en bout de piste, qui se sont plaints dernièrement parce qu'il y avait eu un vol de nuit, mais il y a eu des discussions entamées avec eux.

**Monsieur le Maire**

Merci. Monsieur BREUILLE, je pense qu'il ne faut pas exagérer non plus.

**Amaury BREUILLE**

Ce ne sont pas seulement quelques riverains en bout de piste. Tout le quartier du Fief Chevalier, notamment, sur Aiffres, subit ces nuisances.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur BREUILLE. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Merci de l'approuver à l'unanimité.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-145

**Direction Patrimoine et Moyens****ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 6-8 RUE EMILE BÈCHE  
ET 7 RUE DU GUESCLIN - CONVENTION DE  
GESTION ET DE PRESTATIONS DE SERVICES  
ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ETAT-PRÉFECTURE  
DES DEUX-SÈVRES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort s'est portée acquéreur auprès du Département d'un ensemble immobilier cadastré section BO n° 127, 128 et 132 pour une superficie cadastrale totale de 9a et 37 ca sis 7 rue Du Guesclin et 6-8 rue Emile Bèche.

Un état descriptif de division en volume a été établi par Maître MOLTON en date du 9 décembre 2014 confirmant la scission en trois volumes de cet ensemble immobilier. La Ville de Niort est propriétaire des volumes 1 et 3. Le Département des Deux-Sèvres reste propriétaire du volume 2 qui est occupé par la préfecture des Deux-Sèvres, qui bénéficie des droits et obligations de propriétaire, conformément à la convention de partage des locaux entre l'Etat et le Département en date du 9 avril 1982 ainsi que son avenant en date du 19 janvier 2012.

Dans le cadre de cette division en volume simple, il est nécessaire d'organiser la prise en charge organisationnelle et la répartition financière des éléments techniques indivisibles tels par exemple les installations électriques et de chauffage ou la sécurité incendie. Il est également souhaitable d'organiser la répartition des consommations de chauffage Gaz, la chaudière de l'ensemble immobilier concerné alimentant en effet d'autres surfaces situées sur un autre site occupé par des services de la Préfecture.

La convention de gestion et de prestations de services avec la Préfecture prévoit également la répartition des travaux d'investissement qui pourraient être réalisés sur la base d'une maîtrise d'ouvrage assumée par la Ville de Niort.

Pour information, cette dernière convention qui concerne l'Etat sera proposée par le service France Domaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestations de services entre la Ville de Niort et la Préfecture des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 1  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-146

**Direction Espaces Publics****RÉNOVATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE STADE  
RENÉ GAILLARD - APPROBATION DU MARCHÉ DE  
TRAVAUX**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre des actions en faveur des sports collectifs, la Ville réalise régulièrement des travaux d'amélioration des équipements et des stades.

Aujourd'hui, afin de répondre à la vétusté du terrain synthétique du stade René Gaillard, il a été demandé de procéder à sa rénovation.

L'opération devrait se dérouler durant la « trêve estivale » des équipes de football et notamment du club des Chamois.

L'opération est composée d'un seul lot.

Après consultation des entreprises, la commission des marchés réunie le 7 mai 2015 a formulé un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché selon l'attribution ci-dessous :

| Attributaire                        | Montant € HT | Montant € TTC |
|-------------------------------------|--------------|---------------|
| GROUPEMENT POLYTAN / GUY<br>LIMOGES | 299 926,00   | 359 911,20    |

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché de travaux.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-147

**Direction Espaces Publics****CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE  
DE NIORT ET L'EPLEFPA TERRES ET PAYSAGES  
SUD DEUX-SÈVRES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la politique de gestion des espaces verts, la Ville souhaite développer des actions en faveur de l'insertion des jeunes dans le monde économique et mener conjointement des actions en faveur de l'éducation.

L'EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres propose à la Ville de Niort une convention de partenariat.

La participation des élèves aux activités des services de la Ville prendra la forme de stages ou de périodes d'apprentissage.

Ces activités pourront entrer dans les champs de la production florale, des travaux paysagers, de l'entretien des espaces verts, de l'entretien des aires de jeux et terrains sportifs et de la gestion des espaces naturels.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-148

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- Elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions et avenants à souscrire avec les associations selon le tableau ci-après ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les avenants ou conventions :

| <b>CONVENTIONS D'OBJECTIFS</b>  |                 |
|---|-----------------|
| <b><i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i></b> |                 |
| E.GO  | <b>20 000 €</b> |
| MENSA SONORA  | <b>18 200 €</b> |
| LE SNOB   | <b>11 500 €</b> |
| LE FESTIN D'ALEXANDRE   | <b>5 000 €</b>  |
| COREAM  | <b>18 700 €</b> |
| OVNI  | <b>10 500 €</b> |
| <b><i>Troupes de Théâtre et autres créations</i></b>                        |                 |
| LA CHALOUPE   | <b>25 000 €</b> |
| CIRQUE EN SCENE   | <b>31 680 €</b> |

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Associations culturelles non classées ailleurs</b>               |                |
| D4B   | <b>2 000 €</b> |
| <b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>                                  |                |
| <b>Associations d'art plastique et autres activités artistiques</b> |                |
| NIORT EN BULLES   | <b>3 500 €</b> |

- approuver le versement des subventions exceptionnelles conformément au tableau ci-apès :

|  |              |
|--|--------------|
| <b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>                                   |              |
| OARSIS   | <b>700 €</b> |
| <b>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</b> |              |
| CHANTE PEZENNE   | <b>700 €</b> |
| <b>Associations de mise en valeur du patrimoine</b>                  |              |
| LES AMIS DES MUSEES DE NIORT   | <b>500 €</b> |

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 2  
Non participé : 1  
Excusé : 2

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Christelle CHASSAGNE**

Il s'agit de subventions aux associations culturelles, d'un soutien autour de plusieurs axes, d'abord sur l'accompagnement des pratiques amateur par la mise en place de subventions de fonctionnement, subventions également pour l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion des créations réalisées par les compagnies et également un accompagnement avec un dispositif autour de l'activité des compagnies professionnelles. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice. Vous trouvez en dessous la liste des associations concernées, avec d'abord les associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique, des troupes de théâtre, des associations culturelles non classées. Ensuite, la liste des subventions exceptionnelles, là il s'agit de Niort en Bulles et des subventions exceptionnelles également, de moins de 1 500 €, pour des petites associations qui sont gérées notamment par Niort Associations. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions et avenants à souscrire avec les associations selon le tableau et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations les montants portés dans le tableau.

**Romain DUPEYROU**

Je ne prendrai pas part au vote.

**Pascal DUFORESTEL**

Pour ma part je prendrai part au vote et sans aucun trait d'humour de ma part, je vous demande de manière récurrente puisque nous vous l'avons déjà demandé le 13 mars, puis dans un précédent Conseil municipal, qu'il puisse y avoir l'évolution des subventions au milieu associatif pour juger de l'effort que vous faites par rapport à ces différentes structures. Merci de le prendre en compte lors de prochain Conseils municipaux, sans quoi la question deviendra récurrente et aura pour seul mérite de vous agacer, ce qui serait dommageable.

**Christelle CHASSAGNE**

Alors, Monsieur DUFORESTEL, je vais vous répondre. Je vais vous répondre aussi au sujet du million pour l'investissement de la Culture sur la Région. Je ne conteste pas les chiffres, je n'ai pas envie de rentrer dans ce débat, en revanche, la péréquation est une notion qui semble vous échapper, je m'explique. Pour un million en 2014 sur le théâtre de Poitiers, 100 000 € ont été versés pour la Ville de Niort. Nous subventionnons le Moulin du Roc à hauteur d'un million. L'effort de la Région à hauteur d'un million est constant depuis 2010, il n'y a pas eu d'augmentation depuis, il était déjà deux fois moindre que sur le territoire d'Angoulême. Vous revenez aussi sur les chiffres, je vous souligne aussi l'investissement de la Région pour la Nuit Romane, 45 000 € pour la Ville, 7 500 € pour la Région en 2013 et en 2014 effectivement il y a eu un effort conséquent, vous êtes passés à 11 000 €, toujours 45 000 € pour nous pour un spectacle dont je préférerais ne plus reparler. Même vos collègues ont reconnu le fiasco.

**. RETOUR SOMMAIRE**

De plus, le dispositif de conventionnement à la Région a été retravaillé, je peux vous dire que le l'ai appris par les associations et c'est comme ça que j'ai appris par exemple que Mensa Sonora a perdu 12 000 € sur 48 000 €, que la compagnie Caus'Toujours a perdu 30 000 €, entraînant la perte d'un emploi. Les critères ont été modifiés, la Ville n'a pas été consultée, il n'y a pas eu de communication non plus, nous avons, nous, de notre côté, entamé cette même démarche en concertation avec les compagnies, moi je pense qu'il y a un défaut de communication. Je crois d'ailleurs que la communication fait partie de vos compétences, donc je pense qu'il serait facile pour vous, peut-être, de poser la question et de revenir vers nous avec ces éléments. Enfin, tout ça pour dire qu'il est plus facile de proclamer l'égalité que de la réaliser. Pour les chiffres que je viens de vous annoncer, nous sommes sur une baisse de moins 4% sur la totalité des associations qui ont été présentées, je n'ai donc pas de grande annonce à vous faire aujourd'hui, et pour les subventions exceptionnelles, il s'agit d'efforts faits classiquement par rapport à des petites manifestations de compagnies amateurs.

**Amaury BREUILLE**

Merci Madame CHASSAGNE, mais ça ne répond pas tout à fait à la demande que j'avais moi aussi formulée lors d'un précédent Conseil et qui était, qui plus est, une pratique systématique dans l'ancienne municipalité et si je me souviens, Marc THEBAULT, à votre demande je crois à l'époque, d'avoir le montant de la subvention de l'année antérieure pour pouvoir voir comment évoluent les subventions des associations et là aussi c'est une question de transparence et de démocratie. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Alors vous dites que la péréquation échappe peut-être à certains, mais visiblement la transparence et la démocratie échappe à d'autres. Ça fait trois fois qu'on vous le demande, ce serait bien de le faire. Deuxième chose, je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre analyse sur le théâtre de Poitiers, parce qu'il faut connaître un tout petit peu l'histoire : Il y a eu un choix de la Ville de Poitiers de concentrer très fortement les financements sur ce projet, au détriment de beaucoup d'autres projets, choix que personnellement je trouve discutable, comme serait tout à fait discutable, Monsieur le Maire je vous le dis parce qu'un jour le sujet arrivera, le fait de concentrer tous les financements d'un CPER sur un stade de football pour les Chamois, parce qu'il y a d'autres choses à financer sur une Ville comme la nôtre. Ensuite Madame CHASSAGNE, je n'ai pas compris votre intervention sur le CAC. Quand vous dites « Le CAC nous coûte 900 000 € » etc. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que c'est trop cher et que vous comptez vous désengager ? Non ? Très bien. Parfait. Mais il faut le préciser parce que c'est vrai que ça porte une certaine ambiguïté. Dernière chose, je trouve effectivement assez terrible le tableau que vous nous faites d'un certain nombre de désengagements, 20 000 € ici, 30 000 € là etc., et en plus sans communication avec les partenaires co-financeurs. Ça me rappelle un CNAR dont la subvention municipale a été supprimée sans aucune communication avec les partenaires concernés.

**Pascal DUFORESTEL**

Quand on attaque une polémique, il faut être précis et je pense en plus, très honnêtement, qu'on n'a rien à gagner à cette polémique parce que la Région soutient au maximum la culture, la Région soutient le sport y compris quand votre dossier pour des matchs de volley arrive très tardivement, on a envie de

**. RETOUR SOMMAIRE**

soutenir parce que France-Slovénie à Niort c'est un bel évènement et nous allons je pense en juillet prochain, en compagnie de Jérôme BALOGÉ qui sera d'ici là à la Région et je ne doute pas de son opiniâtreté pour défendre les dossiers régionaux. Par contre, il faut être précis, le 1 million accordé au TAP (théâtre auditorium de Poitiers) , au-delà des éléments apportés par mon collègue Amaury BREUILLE, ça date de l'époque d'un certain Jean-Pierre RAFFARIN, alors vous voyez ce qu'il en est...Si, c'est ça, c'est exactement de cette époque-là. Après, sur la Nuit Romane, admettez que c'est la Ville de Niort qui a choisi le spectacle de l'année dernière, donc ne faites pas une polémique inutile, ça ne sert à rien. En l'occurrence, le choix pour 2015, je le valide, c'est un bon choix, j'ai vu le spectacle l'année dernière et là-dessus il n'y a aucun doute sur le fait que ce sera un spectacle de qualité, donc les paramètres financiers, il faut les aborder par péréquation, mais de manière globale avec une vision globale de l'aide apportée. Quant aux critères régionaux, excusez-moi, mais la Région est souveraine de ses décisions et elle n'a pas à consulter la Ville de Niort d'autant que, comme je vous l'ai dit, Jérôme BALOGÉ pourra, à partir de juin, donner son avis sur les dites délibérations.

**Monsieur le Maire**

Jérôme BALOGÉ est Maire de Niort et sera toujours heureux d'accueillir un Conseiller régional qui plus est à l'exécutif, pour lui parler des évolutions de financement, positives j'espère, de la Région parce qu'en effet nous comptons beaucoup sur le soutien du Conseil Régional et donc, Monsieur DUFORESTEL, mon bureau est ouvert, sur ce sujet comme sur d'autres.

**Nathalie SEGUIN**

A travers ces prises de paroles, je pense qu'on peut se rendre compte de ce qui se passe dans le monde de la culture aujourd'hui. Elle fait les frais de cette cure d'austérité qui frappe notre pays, avec des subventions qui sont réduites à peau de chagrin à tous les échelons locaux. Il y a quelques semaine de cela, le journal « l'Humanité » faisait paraître dans ces colonnes une carte de France où étaient positionnés tous les festivals supprimés ou abandonnés en 2015. Bien évidemment, nous étions sur cette carte mais il n'y avait pas que Niort et à travers ces éléments d'informations on a pu mesurer ce qu'il en était pour la culture aujourd'hui et qu'elle est bien cette variable d'ajustement et qu'elle fait les frais de cette austérité, que derrière le mot « culture » il y a des personnes, il y a des intermittents du spectacle qui souffrent et qui n'ont plus les moyens de travailler, qui sont au chômage, qui ne trouvent pas les cachets pour justement pouvoir profiter de leur statut d'intermittent. La situation est absolument dramatique et c'est ça avant tout qui doit nous alerter, au delà des joutes verbales qui peuvent se mener, oui, Pascal DUFORESTEL, je pense qu'il faut véritablement être conscient de ce qui se passe aujourd'hui pour la culture.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CHARBONNEAU, Madame CHASSAGNE puis on arrêtera là, si vous le voulez bien.



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Je pense que la culture fait surtout les frais de son incapacité à séduire, à susciter l'enthousiasme, l'admiration et à captiver un public pérenne. C'est pour ça que je serais assez partisan, puisqu'il était question d'ajouter à différents textes, que l'on ait avec les budgets, le taux de fréquentation des manifestations d'année en année, cela révélerait peut-être aussi pourquoi certaines associations ou certains secteurs sont en diminution et qu'il n'est pas forcément nécessaire de subventionner des spectacles qui ne le méritent plus par leur capacité d'attrait.

**Monsieur le Maire**

On a dit Madame CHASSAGNE et on arrêtera là si vous voulez bien.

**Christelle CHASSAGNE**

Pardon ?

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire, j'avais demandé la parole avant Madame CHASSAGNE, je suis désolé.

**Christelle CHASSAGNE**

Non.

**Monsieur le Maire**

Je ne crois pas, non. Madame CHASSAGNE, s'il vous plaît.

**Amaury BREUILLE**

Je la prendrai après.

**Christelle CHASSAGNE**

Madame SEGUIN, je vous répondrai qu'effectivement je suis bien consciente de la difficulté du milieu culturel en France aujourd'hui, de l'impact de cette crise économique mais il faut aussi prendre en compte la baisse des dotations. Cette baisse des dotations, heureusement nous ne l'appliquons pas directement sur les compagnies, puisque sinon on serait à des réductions à hauteur de 17% donc cet impact n'est heureusement pas aussi fort et dans les réductions qui ont été posées à moins 4%, les arbitrages que j'ai pu faire, que nous avons pu faire, m'ont quand même permis de faire rentrer de nouvelles compagnies qui jusque là n'avaient été portées, parce que les budgets n'étaient pas là non plus, donc ça montre bien qu'il y a une volonté aussi d'écouter le milieu culturel Niortais qui est riche, varié et que l'entrée de ces nouvelles compagnies dans un dispositif d'accompagnement à la création montre bien notre volonté et notre écoute auprès de ce milieu.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Merci. Qui s'oppose à la délibération ?

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire, j'avais demandé la parole avant que vous ayez clos le débat, c'est une intervention très brève et j'avais demandé la parole avant que vous ayez clos le débat.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, je vous prends au mot. Si c'est très bref, je me permettrai de saluer votre propos.

**Amaury BREUILLE**

Madame CHASSAGNE, en tous cas pour le CNAR vous n'avez pas fait moins 4% et Monsieur CHARBONNEAU rassurez vous, la Ville va revenir à des spectacles qui vont vous plaire, des défilés militaires sur le thème de Napoléon, je suis sûr que vous serez réjoui.

**Monsieur le Maire**

Ça valait vraiment le coup de consommer du temps de parole. Il y a du CO2 qui est quand même un peu Bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-149

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Et sur proposition de Niort Associations (pôle Culture),

Au titre de l'année 2015 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations culturelles les subventions annuelles de fonctionnement dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Pour le calcul de ces subventions, des critères communs à tous les secteurs ont été adoptés tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la Ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Pour les dossiers d'un montant inférieur à 1 500 €, le pôle Culture de Niort Associations a formulé des propositions à la Ville.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes d'un montant total de 24 720 € aux associations ci-dessous :

| <b>ASSOCIATIONS</b>                                   | <b>SUBVENTIONS 2015</b> |
|---|-------------------------|
| <b>Associations de mise en valeur du patrimoine</b>   |                         |
| Amis des musées de Niort                              | 560,00 €                |
| Chaleuil  | 800,00 €                |
| Folk'avoine   | 610,00 €                |
| Les Amis des orgues                                   | 1000,00 €               |
| Université Inter Âge                                  | 500,00 €                |
| <b>Total</b>  | <b>3 470,00 €</b>       |
| <b>Associations culturelles non classées ailleurs</b> |                         |
| Cercle généalogique des Deux Sèvres                   | 570,00 €                |
| En vie Urbaine  | 300,00 €                |
| Guillaume Bude  | 500,00 €                |
| Niort en Bulles                                       | 800,00 €                |
| Union Philatélique Niortaise                          | 500,00 €                |
| <b>Total</b>  | <b>2 670 ,00 €</b>      |

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Asso. d'expression musicale lyrique et chorégraphique</b>   |                    |
| Accès rock   | 640,00 €           |
| Amatini  | 100,00 €           |
| Arc Musical  | 750,00 €           |
| Azoukah  | 720,00€            |
| CEM  | 1440,00 €          |
| Chanson  | 600,00 €           |
| Chantepezenne  | 600,00 €           |
| Cheminots niortais   | 400,00 €           |
| Chorale André Lécuteur   | 570,00 €           |
| Chorale à cœur joie  | 700,00 €           |
| Golpe Pena Flamenca  | 680,00 €           |
| Jacques cartier  | 500,00 €           |
| Tang'ochos   | 650,00 €           |
| Tempo  | 450,00 €           |
| Virevolte  | 750,00 €           |
| Vocame   | 700,00 €           |
| Voix Grégoriennes  | 100,00 €           |
| Yaka Danser  | 650,00 €           |
| <b>Total</b>   | <b>11 000,00 €</b> |
| <b>Asso. d'arts plastiques et autres activités artistiques</b> |                    |
| Arts et couleurs   | 380,00 €           |
| Atelier de la cité   | 700,00 €           |
| Atelier de la source   | 300,00 €           |
| Bulles et dessins  | 650,00 €           |
| Catartsis  | 400,00 €           |
| Esquisses et couleurs  | 750,00 €           |
| Group'Art  | 300,00 €           |
| La Dynamo  | 1 100,00 €         |
| La Palette   | 650,00 €           |
| OARSIS   | 800,00 €           |
| Rencontres Créatives   | 300,00 €           |
| <b>Total</b>   | <b>6 330,00 €</b>  |

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

| <b>Troupes de théâtre et autres créations</b> |                    |
|---|--------------------|
| Compagnie Les petits détails                  | 600,00 €           |
| Edad mestiza                                  | 650,00 €           |
| <b>Total</b>                                  | <b>1 250,00€</b>   |
| <b>Total</b>                                  | <b>24 720,00 €</b> |

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 41  
Contre : 2  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Christelle CHASSAGNE**

Il s'agit de subventions de fonctionnement aux associations culturelles. Monsieur BREUILLE...Donc, sur proposition de Niort Associations, plusieurs subventions ont été proposées, pour le calcul de ces subventions, des critères communs à tous les secteurs ont été adoptés tels que la prise en compte de tous les publics, l'implication dans la Ville et le lien social, le respect du cadre de vie et de l'environnement. Pour ces dossiers, il s'agit de dossiers d'un montant inférieur à 1 500 € et le pôle culturel de Niort Associations a formulé des propositions à la Ville. Vous trouverez ci-dessous les montants de ces subventions, globalement, je tiens à souligner que l'effort est maintenu et je vous en parlais tout à l'heure, plusieurs de ces associations sont venues rejoindre ce dispositif. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes d'un montant total de 24 720 €.

### **Pascal DUFORESTEL**

Monsieur le Maire, excusez mon inculture mais il y a une structure que je ne connais pas donc je voudrais en connaître l'objet, qui s'appelle Guillaume Budé.

### **Monsieur le Maire**

Elle n'est pas nouvelle pour autant. Madame REYSSAT veut parler.

### **Catherine REYSSAT**

Moi, je suis très émue de parler, je ne sais pas parler, mais je viens d'entendre des choses, je suis vraiment très en colère d'entendre les bêtises de Monsieur BREUILLE quand il parle de culture. Qu'est ce que c'est que ces histoires ? La culture de Niort va devenir ceci ou cela ? Mais Nom de D..., Elle est réservée à qui la Culture ? Uniquement à la droite ? Je suis en train de parler, Monsieur DUFORESTEL, s'il vous plaît. Mais quand j'entends ce que je viens d'entendre de la part de Monsieur BREUILLE, non mais vraiment c'est incroyable d'entendre des bêtises comme ça. La culture, elle est réservée à qui ? A la droite ? A la gauche ? Arrêtez vos c..... quand même, elle est réservée à tout le monde la culture. Vraiment, je suis très en colère. D'entendre un truc comme ça, je suis vraiment très en colère.

### **Amaury BREUILLE**

Mais, ma chère collègue où avez-vous entendu que j'ai dit que la culture n'était pas pour tous ? Où avez-vous entendu que j'avais dit que la culture était de droite ? Où avez-vous entendu que j'ai dit que la culture était de gauche ? J'ai dit une chose, puisque Monsieur CHARBONNEAU se plaignait de certaines manifestations culturelles, j'ai dit que certaines allaient lui plaire, des défilés militaires sur le thème de Napoléon, c'est tout.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur BREUILLE, très bien, on a tous compris.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Amaury BREUILLE**

Il n'y a pas d'interprétation à faire de mes propos.

**Monsieur le Maire**

Non, non, mais voilà. Très bien. Qui s'oppose à la délibération ? Deux oppositions ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

PROCES-VERBAL



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-150

**Direction de l'Education****PASSEPORTS ENFANTS CAF 2015**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans une société où le départ en vacances constitue un modèle social pour la majorité des enfants, ne pas partir peut représenter une forme d'exclusion.

Conscient des enjeux et des apports éducatifs que représente le départ en vacances pour un enfant, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a évolué dans ses pratiques en lançant un appel à projet en direction des organisateurs de séjours de proximité.

Cet appel à projet s'adresse aux organisateurs de séjours d'une durée minimum de 5 jours, sur la période de l'été et permet, grâce à une participation financière de la CAF, de diminuer les coûts supportés par les familles les plus modestes.

Le dispositif adopté par la CAF pour 2015 prévoit :

- une aide de 200 € (séjours courts) et de 400 € (séjours longs) pour les familles aux Q.F. inférieurs à 550, pour un ou plusieurs enfants et pour un séjour chacun ;
- une aide de 100 € (séjours courts) pour les familles ayant un Q.F. compris entre 551 et 770, pour un ou plusieurs enfants et pour un séjour chacun.

Les séjours concernés organisés dans le cadre des accueils de loisirs municipaux sont :

- à la conquête du Béarn (URDOS 64) ;
- à la découverte de la forêt (Couarde 79) ;
- à l'abordage de l'île d'Yeu (85).

Le dispositif et les appels à projets sont présentés en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recouvrement de l'aide financière de la CAF ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les conventions consécutives aux projets validés par la CAF.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Rose-Marie NIETO**

La Ville de Niort a postulé pour les trois séjours été qu'elle propose, un appel à projets est lancé par la CAF comme chaque année pour les vacances d'été, pour des durées minimum de 5 jours. Je vous propose d'autoriser le recouvrement de l'aide financière de la CAF qui pour l'an dernier s'était élevée à 5 300 €..

**Monsieur le Maire**

Monsieur BREUILLE ! Dois-je être obligé de vous faire un rappel à l'ordre à nouveau ? Vous écoutez la présentation de la délibération et vous respectez vos collègues et cette enceinte, surtout, merci, et Madame NIETO en particulier ! Je préside et je suis le seul à présider cette assemblée.

**Rose-Marie NIETO**

...Et de nous autoriser à signer cette convention.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-151

**Direction de l'Education****CLASSES DE DÉCOUVERTE SANS NUITÉE - ANNÉE  
2015 - RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 19  
DÉCEMBRE 2014**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le 19 décembre 2014, la Ville de Niort a accordé des subventions aux écoles publiques de Niort pour l'organisation de classes de découvertes sans nuitée.

Le projet à Lezay initialement prévu par l'école maternelle Jean Mermoz, n'a pas pu être mené à son terme et sera remplacé pour cette même école par un nouveau projet au Tumulus de Bougon, pour lequel la participation financière de la Ville de Niort s'élèvera à 400 €.

Suite à l'annulation du projet et à son remplacement, le montant total rectifié de la participation financière de la Ville pour les classes de découverte sans nuitée s'élèvera à 27 933,90 € conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la partie de la délibération du 19 décembre 2014 relative au projet « environnement et développement durable à Lezay » pour l'école maternelle Jean Mermoz ;
- annuler la participation financière de la Ville de Niort pour ce projet initialement prévu d'un montant de 1061 €;
- accepter la participation financière de 400 € pour le nouveau projet « visite du musée et des tumulus de Bougon » à l'école maternelle Jean Mermoz.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-152

**Direction de l'Education****SUBVENTION CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC  
NUITÉES - ANNÉE 2015 - SOLDE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour les projets « classes de découvertes avec nuitées » pour l'année 2015.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 80 % de la subvention a été versé pour chaque projet.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales, ...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde aux écoles dont le projet a été réalisé et qui ont fourni leur attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la subvention de la Ville de Niort des écoles concernées :
  - Jean Jaurès maternelle : 61,68 € ;
  - George Sand élémentaire : 37,00 €

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-153

**Direction de l'Education****CONTRAT DE VILLE - ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES  
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA C.A.N.**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 confie le pilotage de la nouvelle politique de la ville aux établissements publics de coopération intercommunale en précisant que l'intervention des partenaires se poursuit dans le cadre de leurs compétences respectives. Cette loi est mise en œuvre au moyen de contrats de villes prévu à l'article 6 de la loi sur trois piliers :

- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- la cohésion sociale ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Le protocole d'intentions signé le 18 décembre 2014 fixe les orientations de chacun des signataires sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (Clou Bouchet, Pontreau /Colline Saint André et Tour Chabot-Gavacherie) préalablement à l'élaboration et à la signature du contrat de ville qui interviendra fin juin 2015.

Les objectifs opérationnels 2015 du volet cohésion sociale visent à développer la parentalité et la réussite éducative, à favoriser l'accès aux soins, à l'éducation, à la santé et à la prévention des habitants, à prévenir la délinquance et à favoriser la citoyenneté et à renforcer le lien et la cohésion sociale.

L'accueil périscolaire et ses animations programmées dans les 3 écoles du Réseau d'Education Prioritaire (Ernest-Pérochon, Emile-Zola, Jean-Zay) s'inscrivent pleinement dans ces orientations et la Ville a bénéficié ces dernières années, d'une subvention annuelle de 30 000 € au titre du CUCS, pour faciliter leurs mises en œuvre.

Conformément aux orientations du Projet Educatif De Territoire signé en 2013, la Ville a l'intention de poursuivre ses efforts sur ces 3 groupes scolaires et de prendre en compte les évolutions du périmètre, en intégrant les écoles Pierre de Coubertin et Jules Ferry. Elle souhaite y renforcer son intervention, en améliorant les taux d'encadrement sur le temps méridien, en développant des actions en matière d'éducation nutritionnelle, en favorisant la concertation avec les familles.

C'est pourquoi, au titre de l'année 2015, il est sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais une subvention d'un montant de 33 000 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée :
  - à solliciter une demande de subvention d'un montant de 33 000 euros auprès de la CAN ;
  - à déposer le dossier de demande de subvention ;
- à signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-154

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION POUR JUMELAGE COOPÉRATION ET  
RELATIONS INTERNATIONALES AVEC L'ANJCA**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort confie la réalisation des projets de développement sur Atakpamé au Togo et Cové au Bénin à l'Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Cové et Atakpamé (ANJCA).

Au titre de l'année 2015, Il vous est proposé de passer une convention attributive de subvention de 25 000 € avec cette association niortaise pour le jumelage et des actions de coopération en faveur des villes d'Atakpamé et de Cové pour la mise en œuvre des projets programmés.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'Association Niortaise pour le Jumelage ou la Coopération avec Atakpamé, portant attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 1  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-155

**Direction Animation de la Cité****DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE  
LA JEUNESSE AVEC LE CSC DU PARC - LE CSC DU  
CENTRE VILLE ET L'AMICALE SPORTIVE NIORTAISE  
BASKET**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel du Centre Ville pour le projet « La Brèche aux jeunes » ;
- Centre Socioculturel du Parc pour le projet « Chantier jeunesse » ;
- Amicale Sportive Niortaise Basket Ball pour le projet de Basket de quartier 3x3.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

|   |         |
|---|---------|
| CSC du Centre Ville pour le projet « La Brèche aux jeunes »                     | 1 500 € |
| CSC du Parc pour le projet « Chantier jeunesse »                                | 1 500 € |
| Amicale Sportive Niortaise Basket Ball pour le projet de Basket de quartier 3x3 | 1 500 € |

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Rose-Marie NIETO**

Dans notre dispositif d'appel à projets en direction de la jeunesse, nous vous proposons un soutien financier de 1 500 € au CSC du Centre Ville pour le projet « La Brèche aux jeunes », la même somme pour « Chantier jeunesse » du CSC du Parc et puis 1 500 € pour l'Amicale Sportive Niortaise pour le projet de Basket de quartier 3x3.

**Amaury BREUILLE**

Je m'interroge un petit peu sur l'intérêt qu'il y a à baisser les subventions de fonctionnement annuelles des CSC pour finalement leur accorder les financements qui ne viennent pas compenser ces montants là, au titre des appels à projets, c'est quand même un peu prendre dans la poche gauche pour leur donner dans la poche droite.

**Monsieur le Maire**

C'est un mécanisme qui avait déjà lieu.

Madame NIETO, rapidement.

**Rose-Marie NIETO**

Nous avons procédé pour les centres socioculturels comme pour les autres associations à une réduction de 4% du budget de fonctionnement, mais nous avons conservé effectivement une enveloppe pour pouvoir faciliter et permettre des opérations ponctuelles toute l'année.

**Monsieur le Maire**

Merci. Notamment sur des CSC en quartier prioritaire.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Je voulais simplement rappeler que les appels à projets, ça fait des années que ça existe avec les CSC, ce n'est pas quelque chose de neuf.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-156

**Direction Animation de la Cité****DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE  
LA JEUNESSE AVEC LE CSC DE SOUCHÉ ET LE  
CSC DU PARC**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel du Parc dans le cadre de leur fête de quartier ;
- Centre Socioculturel de Souché dans le cadre de leur fête de quartier.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| CSC du Parc pour leur manifestation   | <b>1 000 €</b> |
| CSC de Souché pour leur manifestation | <b>1 000 €</b> |

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Rose-Marie NIETO**

Je vous propose également d'apporter un soutien financier au CSC du Parc pour sa fête de quartier pour un montant de 1 000 €, ainsi que celui de Souché pour le même motif.

**Amaury BREUILLE**

Même remarque.

**Monsieur le Maire**

Même réponse.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-157

**Direction Animation de la Cité****DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'INITIATIVE  
DES JEUNES - AVENANT FINANCIER**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le dispositif départemental d'aide à l'initiative des jeunes intitulé PROJET JEUNES 79 s'adresse à tous les jeunes âgés de 11 ans révolus à 30 ans inclus, résidant dans le département des Deux-Sèvres.

Ce dispositif a pour vocation d'accompagner des porteurs de projets dans une démarche de projet dont ils sont les initiateurs et les animateurs ; il comprend un accompagnement méthodologique et une aide financière pour que les jeunes soient en mesure de mener à bien une action de leur choix et dont ils maîtrisent les différentes phases. L'objectif final de PROJET JEUNES 79 est de favoriser la démarche de la prise de responsabilités et du montage de projet et de valoriser la capacité des jeunes à agir de leur propre initiative.

Afin de favoriser le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes Niortais, il est proposé que la Ville de Niort apporte une aide financière de 920 € au dispositif au titre de l'année 2015. Conformément à la convention multipartenariale approuvée au Conseil municipal du 13 octobre 2014, la contribution de la Ville de Niort est allouée à la Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres, chargée de la gestion financière du dispositif.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant financier 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser la subvention à la Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-158

**Direction Animation de la Cité****STADE RENÉ GAILLARD - RÉNOVATION DU  
TERRAIN SYNTHÉTIQUE - DEMANDES DE  
SUBVENTIONS AUPRÈS DES CHAMOIS, DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES, DU  
CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES, DE LA  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL, DU  
DISTRICT ET DU CNDS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la recherche d'une meilleure qualité d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble des licenciés de football, la Ville de Niort a décidé de rénover le terrain synthétique du stade René Gaillard.

L'opportunité d'un soutien financier à cette réhabilitation très attendue et essentielle pour les pratiquants est sollicitée auprès d'une part, des collectivités et d'autre part, des instances sportives dirigeantes.

La Ville de Niort a engagé des discussions avec les Chamois Niortais, la Fédération Française de Football, le District de football des Deux-Sèvres, le Centre National de Développement du Sport, le Conseil départemental des Deux-Sèvres et le Conseil régional Poitou-Charentes.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| <b>DEPENSES</b>  |                  | <b>RECETTES</b>                   |                  |
|------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|
| Coût des travaux | 360 000 €        | Ville de Niort                    | 260 000 €        |
|                  |                  | Chamois Niortais                  | 50 000 €         |
|                  |                  | Fédération Française de Football  | 20 000 €         |
|                  |                  | District des Deux-Sèvres          | 10 000 €         |
|                  |                  | C.N.D.S.                          | 20 000 €         |
|                  |                  | Conseil départemental des DS      | (en cours)       |
|                  |                  | Conseil régional Poitou-Charentes | (en cours)       |
| <b>Total</b>     | <b>360 000 €</b> |                                   | <b>360 000 €</b> |

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Dans le cas où les discussions avec le Conseil départemental des Deux-Sèvres et le Conseil régional Poitou-Charentes évolueraient favorablement, la part de ces deux collectivités serait déduite de celle de la Ville de Niort, indiquée dans l'attente à hauteur de 260 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus, une participation financière auprès :
  - . des Chamois Niortais ;
  - . de la Fédération Française de Football ;
  - . du district des Deux-Sèvres ;
  - . du Centre National du développement du sport.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès du Conseil départemental des Deux Sèvres et du Conseil régional Poitou-Charentes, une participation d'un montant le plus élevé possible.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction des dossiers de subventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain BAUDIN**

La délibération qui vous est proposée fait suite à la première délibération que vous aviez votée concernant la rénovation du terrain synthétique, pour lequel il y a un coût et compte tenu de ce coût, nous sollicitons un certain nombre de partenariats et de subventions pour essayer d'alléger le coût pour la Ville de Niort, en sachant qu'en ce qui concerne le Conseil départemental et le Conseil régional c'est en cours de demande. Vous voyez aussi qu'un des utilisateurs, notamment les Chamois Niortais, porte une contribution non négligeable à ce coût.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Ça se rénove tous les combien, un terrain synthétique ?

**Alain BAUDIN**

Eh bien, là vous pouvez aller le voir, il est très fatigué, très usé. Ça dépend. Là, on est dans des terrains de première génération, celui-ci a un peu plus de 10 ans d'âge, il semblerait que de nouvelles textures permettent d'avoir une durée de vie sensiblement supérieure, mais je pense qu'entre 10 et 15 ans ils arrivent au bout.

**Amaury BREUILLE**

Je suis surpris qu'on délibère sur ce sujet alors qu'il y a deux des subventions, comme vous l'avez indiqué, qui ne sont pas connues, celle du Département et celle de la Région. Ça fait du coup qu'on délibère sur un montant pour la Ville qui ne sera probablement pas le bon parce que c'est le montant calculé pour deux subventions à 0. D'habitude, on attend que les montants de subventions soient établis avant de délibérer sur ce genre de sujet.

**Alain BAUDIN**

Sur le fond, je vous rejoins. Là, dans la mesure où on n'a pas de réponse, je crois qu'il faut qu'on lance le dossier et en fonction on repassera, le cas échéant, une délibération avec les montants exacts, mais c'est pour que cette opération puisse se faire en temps et en heure. Maintenant, si vous pouvez me donner le montant, eh bien moi je suis preneur.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-159

**Direction Animation de la Cité****NIORT PLAGE - ACTIVITÉS NAUTIQUES -  
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU  
NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance du 31 mai 2010 le Conseil municipal a approuvé la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort, qui dans le cadre de sa compétence « apprentissage et pratique des activités nautiques » organise des séances pédagogiques de canoë-kayak et Stand Up Paddle pour les centres de loisirs en fonction des réservations établies conjointement entre le Service des Sports de la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé d'établir une nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service, pour une durée de 3 ans, entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'organisation des activités nautiques dans le cadre de l'opération Niort Plage durant la période estivale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser le montant de la prestation correspondant sur la base du tarif voté par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-160

**Direction Animation de la Cité****NIORT PLAGE 2015 - CONVENTION DE PRESTATION  
DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LES  
ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de Niort Plage, la Ville de Niort propose d'animer le site de Pré-Leroy, la place de la Brèche et la place Joseph Cugnot, par la mise en place d'ateliers sportifs en partenariat avec les associations sportives. Ces activités se dérouleront du 10 juillet au 23 août 2015.

Une convention de prestation de service est proposée pour chaque association sportive partenaire qui encadrera sur le site de Pré-Leroy, des séances pédagogiques aux Centres de loisirs et des animations au public, en fonction des réservations établies par le Service des Sports de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service à souscrire avec les associations sportives intervenant dans le cadre des activités sportives de Niort Plage 2015, dont :

- Volley Ball Pexinois
- Niort Handball Souché
- Ligue Poitou-Charentes de Volley Ball
- Ecole de Tennis de Niort
- UA Niort Saint Florent
- Taekwondo Club Niortais
- Niort Gym
- Stade Niortais Athlétisme
- Et autres clubs niortais impliqués dans le dispositif.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention de prestation de service avec les associations sportives partenaires et à verser aux associations la participation financière de 25 € de l'heure pour l'encadrement de l'activité sportive effectué entre le 10 juillet et le 23 août 2015.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 1  |
| Excusé :        | 2  |

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain BAUDIN**

Il s'agit de passer des conventions avec un certain nombre d'associations sportives Niortaises, toujours dans le cadre de Niort Plage, pour lesquelles il y a une prestation qui est faite et ça permet aussi d'apporter des contributions financières à ces associations qui s'impliquent dans la vie de la cité et je crois que c'est également une bonne approche car elles participent de l'activité, de l'attractivité et elles mettent en avant des compétences en matière d'encadrement, pour le plaisir et les loisirs des gens qui ne partent pas forcément en vacances.

**Christine HYPEAU**

Je ne prendrai pas part au vote.

**Isabelle GODEAU**

J'aurais juste voulu savoir comment les associations ont été choisies.

**Alain BAUDIN**

C'est essentiellement sur la base du volontariat, au départ, et de l'évaluation de la prestation de l'année passée. Mais effectivement il faut que l'association soit d'abord volontaire.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-161

**Direction Animation de la Cité****NIORT PLAGE 2015 - CONVENTION DE MISE À  
DISPOSITION NON EXCLUSIVE DES INSTALLATIONS  
SPORTIVES INSTALLÉES À TITRE TEMPORAIRE  
SUR LE SITE DE PRÉ-LEROY, SUR LA PLACE DE LA  
BRÈCHE ET SUR LA PLACE JOSEPH CUGNOT**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort propose d'animer le site de Pré Leroy par la mise en place d'ateliers sportifs en partenariat avec les associations sportives sur le site de Pré Leroy. Ces activités se dérouleront du 10 juillet au 23 août 2015.

Une convention cadre est proposée à chaque association sportive qui souhaitera bénéficier du dispositif Niort Plage 2015 en fonction des disponibilités du planning établi par le Service des Sports de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre de mise à disposition non exclusive des installations sportives provisoires installées à titre temporaire pour niort plage 2015 sur le site de Pré Leroy, la place de la Brèche et la place Joseph Cugnot, à souscrire avec les associations sportives intervenant dans le cadre des activités sportives de l'été 2015, à savoir :

- Ligue Poitou Charentes de Volley Ball
- Ecole de tennis de Niort
- Volley-Ball Pexinois
- Niort Handball Souchéen
- UA St Florent
- Et autres clubs souhaitant participer au dispositif.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention cadre avec les associations partenaires.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-162

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS -  
ASSOCIATION LA PÉDALE SAINT FLORENTAISE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Pédale Saint Florentaise organise la 21<sup>ème</sup> édition de la course UFOLEP « La Nocturne des Ponts ».

Cette manifestation est la seule épreuve cycliste qui a lieu dans le centre-ville de Niort, elle se déroulera le vendredi 22 mai 2015.

A ce titre, il vous est proposé d'accorder à cette association une subvention de 750 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association La Pédale Saint Florentaise une subvention de 750 € pour l'organisation le 22 mai 2015 de « La Nocturne des Ponts ».

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-163

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION - CONVENTION DE MISE À  
DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION  
PUBLICITAIRE DU TERRAIN DE BICROSS ET  
ENTRETIEN DE LA PISTE PAR LE CLUB - BMX CLUB  
NIORTAIS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le terrain de Bicross situé chemin du Moindreau à Niort est mis à la disposition du BMX Club Niortais depuis la création du terrain. La convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire est reconduite pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2016, associée à la condition d'entretenir la piste de bicross.

En effet, l'association, souhaite avoir une piste lui permettant de pratiquer dans les meilleures conditions et s'engage à assurer l'entretien annuel de la piste. Ce travail spécifique sur la piste nécessite un matériel particulier que la collectivité ne possède pas.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au BMX Club Niortais pour assurer l'entretien annuel de la piste.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le BMX Club Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, d'un montant de 10 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain BAUDIN**

C'est dans le cadre d'une convention avec une association qui est le Club de BMX Niortais, qui a un équipement dédié et pour lequel une convention vous est proposée afin que cette association entretienne cet équipement et je crois que c'est aussi une façon, là c'est parce qu'il n'y a qu'une seule association, de responsabiliser les associations dans le cadre de l'entretien des équipements que la Ville peut leur mettre à disposition. Ici, à hauteur de 10 000 € quand même.

**Isabelle GODEAU**

Je voudrais savoir combien il y a à peu près de licenciés BMX. Non, combien d'adhérents à l'Association Niortaise ? Parce que 10 000 €, c'est quand même assez conséquent.

**Alain BAUDIN**

Le nombre de licenciés, je ne l'ai pas en tête exactement, je sais que c'est plus d'une centaine, je ne sais pas si certains collègues peuvent répondre mais je pourrai vous apporter la réponse. Par contre, ce que je veux simplement dire, c'est que c'est un équipement, rue du Moindreau, qui est relativement important, qui nécessite des entretiens parce qu'il y a des pistes etc., (**un bruit**)..., vous voyez Monsieur BREUILLE il n'y a pas que vous qui êtes coupé par moment et je ne le prends pas mal. Donc, tout simplement pour vous dire que l'entretien est important mais ce sont eux qui jaugent et qui jugent par rapport aux manifestations et je crois que c'est une très bonne chose de le faire avec la Vie Associative.

**Monsieur le Maire**

Merci Alain et désolé pour cette petite interruption technique.

**Amaury BREUILLE**

Je voulais venir au soutien de cette délibération, Monsieur BAUDIN, parce qu'effectivement je pense que c'est une bonne formule de faire assurer l'entretien par le club. Juste une petite remarque, il faudra quand même sur le temps long s'assurer que l'entretien est bien conforme parce que ce sont des équipements relativement lourds quand même, mais je trouve que la formule est tout à fait appropriée.

**Alain BAUDIN**

Merci de votre approbation.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-165

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT -  
ASSOCIATIONS ENTENTE NIORTAISE DES CLUBS  
DE PÉTANQUE ET SA SOUCHÉ FOOTBALL**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il vous est proposé d'accorder une subvention au titre du fonctionnement aux associations sportives nommées ci-dessous :

Au titre du fonctionnement :

- L'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque pour l'utilisation du boulodrome : **8 500 €**
- SA Souché Football : **1 500 €**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

|   |                |
|---|----------------|
| L'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque | <b>8 500 €</b> |
| SA Souché Football                        | <b>1 500 €</b> |

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-164

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS -  
CONVENTION - VERSEMENT DU DEUXIÈME  
ACOMPTE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La convention d'objectifs 2011-2014 entre Niort Associations et la Ville de Niort passée au conseil municipal du 19 septembre 2011 est arrivée à échéance et doit être réexaminée compte tenu des nouvelles missions de Niort Associations.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période de définition des modalités d'une nouvelle convention d'objectifs, il vous est proposé de verser à cette association un deuxième acompte de 90 400 € qui viendra en déduction de la subvention globale 2015.

Pour mémoire, un premier acompte d'un même montant a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 19 décembre 2014.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association un deuxième acompte de 90 400 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2015, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention. Pour mémoire, un premier acompte de 90 400 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 19 décembre 2014.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-166

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS -  
ASSOCIATION SPORTIVE NIORTAISE BASKET**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

L'association ASN Basket a pris l'initiative depuis la saison 2012/2013 d'engager une équipe handi-basket. Cette équipe évolue en championnat de national 2.

Afin de soutenir ce projet permettant à toute personne handicapée physiquement d'accéder à une pratique sportive, il vous est proposé d'accorder une subvention de 3 000 € à l'Association Sportive Niortaise de Basket.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'ASN Basket une subvention de 3 000 €

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-167

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION - FONCTIONNEMENT - COMITÉ DE  
GESTION DE LA MAISON DES SYNDICATS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Au titre de l'année 2015, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 5 000 € au Comité de Gestion de la Maison des Syndicats qui a pour objet l'administration et l'entretien des parties communes de la Maison des Syndicats.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser au Comité de Gestion de la Maison des Syndicats la subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-168

**Direction Animation de la Cité****UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR  
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES  
- COLLÈGES - ANNÉE 2014/2015 - CONVENTIONS  
FINANCIÈRES**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort met à disposition des collèges niortais les équipements sportifs municipaux afin d'assurer la pratique de l'éducation physique et sportive tout au long de l'année scolaire.

Dans ce cadre, et en référence à la loi du 22 juillet 1983, le Département apporte une contribution financière en participant aux frais d'utilisation des stades et des salles par les collégiens.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions relatives à la participation du Département aux frais d'utilisation des stades et des salles par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction 2 fois ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-169

**Parc des Expositions et Foire  
Exposition****PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN -  
AIDE FINANCIÈRE "CARREFOUR DES TALENTS  
ARTISTIQUES DU MARAIS POITEVIN"**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du « Carrefour des talents artistiques du Marais poitevin » qui se déroulera les 24 et 25 octobre 2015, le Parc Naturel Régional du Marais poitevin et la mairie de Mauzé nous sollicitent pour la mise à disposition de stands modulaires.

Le coût total de cette prestation est estimé à 13 975,20 € HT soit 16 770,24 € TTC

Cette manifestation de grande qualité répond à un besoin de valorisation des artistes et artisans d'art du Marais poitevin et revêt une échelle interdépartementale. Elle connaît chaque année un succès croissant et justifié.

C'est pourquoi, il est proposé de participer à cette manifestation en accordant une aide de 14 770,24 € TTC. Il resterait à la charge du Parc Naturel Régional du Marais poitevin et de la mairie de Mauzé la somme de 2 000,00 € TTC, soit 1 000 € pour chaque entité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la mise à disposition des stands modulaires pour la somme de 14 770,24 € TTC au Parc Naturel Régional du Marais poitevin et à la mairie de Mauzé pour le « Carrefour des talents artistiques du Marais poitevin », les 24 et 25 octobre 2015.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Alain BAUDIN**

Il s'agit d'une délibération qui prend en considération une manifestation qui se déroule sur le territoire de la CAN, à Mauzé-sur-le-Mignon et qui se fait en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais poitevin et la commune de Mauzé. Ils ont sollicité la Ville de Niort et plus particulièrement le Parc des expositions de Noron pour avoir un certain nombre d'équipements pour pouvoir réaliser leur manifestation. Le coût de location de ces équipements est évalué à 13 975,20 € HT. Néanmoins, il y avait une pratique jusqu'à maintenant qui était d'apporter gratuitement les tivolis en question et tous les équipements. Compte-tenu que tout a un coût, une valorisation a été faite et la sollicitation d'une participation financière a été discutée, ce qui me paraît normal, et nous vous proposons qu'il y ait une participation, qui me paraît d'ailleurs être plutôt symbolique qu'autre chose, pour ne pas dire qu'il y a gratuité totale, à hauteur de 2 000 € pour permettre cette manifestation qui est une manifestation importante pour le territoire du Mauzéen.

### **Monsieur le Maire**

Ce qui n'est pas négligeable.

### **Pascal DUFORESTEL**

Très honnêtement, je suis étonné par cette délibération, on peut parler de symbole etc., mais à un moment donné, vous réduisez les budgets, on a parlé de moins 4% sur la culture à Niort tout à l'heure, je ne comprends pas trop. Soit la CAN prend la compétence culturelle auquel cas elle couvre ça, soit il y a une autre option mais honnêtement, une aide indirecte pour une manifestation que je connais par ailleurs parce que j'y étais en tant que Conseiller régional, qui reste certes de portée interdépartementale parce qu'on est à la lisière entre la Charente Maritime et les Deux-Sèvres mais qui reste artistiquement et culturellement, sans jugement de ma part, quand même relativement modeste, je ne comprends pas pourquoi on aide cette manifestation.

### **Monsieur le Maire**

Jusqu'à présent, les mises à disposition de matériel étaient faites de façon gracieuse, aujourd'hui il y a 2 000 € encaissés pour la Ville, voilà la différence, Monsieur DUFORESTEL.

### **Alain BAUDIN**

Je voulais simplement dire que jusqu'à maintenant, il y avait seulement le déplacement qui était pris en considération à hauteur de 520 €, j'apporte le chiffre exact, et là, la gratuité totale nous paraissait, alors je suis d'accord, il faudrait peut-être évoluer, mais aujourd'hui, Ville de Niort met à disposition du matériel dont elle est propriétaire, ça a un coût, jusqu'à maintenant l'ancienne municipalité de Niort le faisait gracieusement, nous pensons effectivement qu'aujourd'hui il doit y avoir une valorisation et une contrepartie, cette contrepartie est de 2 000 €, peut-être que ça fera prendre conscience aux gens que lorsqu'on fait des manifestations sur le territoire de la CAN et qu'on sollicite la Ville chef-lieu, on est dans une démarche de solidarité, certes, mais ça peut aussi avoir ses limites.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Pascal DUFORESTEL**

J'ai bien compris au vu de la remarque de Monsieur le Maire, la nature antérieure de cette aide, je vous le dis parce que si on fait la politique autrement, il faut le faire autrement, si c'est le problème de l'héritage et que c'était une erreur faite précédemment y compris par la majorité que je soutenais, c'était une erreur, il n'y a pas de raison pour ne pas y revenir et faire en sorte que désormais on soit plus cohérent dans nos politiques publiques, que ce soit communautaire ou ville. Voilà.

**Monsieur le Maire**

Eh bien justement on l'est, cette délibération le montre, c'est une tarification nouvelle, c'est 2 000 €. L'an dernier, il n'y avait rien ou quasiment rien. C'est une tarification nouvelle qui fait que la mise à disposition du matériel de la Ville de Niort n'est plus gracieuse, même si entre collectivités il peut y avoir des tarifs un peu aménagés comme pour les associations, mais en tous cas c'est une rentrée nette dans les caisses de la Ville et ça, croyez moi, c'est nouveau.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-170

**Parc des Expositions et Foire  
Exposition****DEMANDE DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE  
MATÉRIEL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS -  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE  
AUGUSTE TOLBECQUE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Communauté d'Agglomération du Niortais (conservatoire de musique et de danse Auguste Tolbecque » a sollicité la Ville de Niort pour la livraison et la mise en place de la scène mobile dans le cadre de sa journée portes ouvertes du 11 avril 2015.

Pour accompagner cette initiative, il vous est proposé d'accorder la gratuité pour la mise à disposition de la scène mobile et de prendre en charge la livraison et le montage de celle-ci.

Cette aide est estimée à 467,63 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la mise à disposition à titre gratuit du matériel sollicité, avec la prise en charge par la Ville de Niort du transport, de la main d'œuvre et du montage de ce matériel au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais (conservatoire de musique et de danse Auguste Tolbecque) pour sa journée porte ouverte du 11 avril 2015.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-171

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -  
ORGANISMES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE  
L'HANDICAP**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à des organismes oeuvrant dans le domaine du handicap ci-dessous nommés :

- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'Association des Paralysés de France pour le suivi et l'accompagnement des personnes handicapées dans la vie quotidienne. : 2 500 €
- Le Groupement PEP / APAJH des Deux-Sèvres : 4 900 €

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

|   |                |
|---|----------------|
| Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association des Paralysés de France | <b>2 500 €</b> |
| Le Groupement PEP / APAJH des Deux-Sèvres   | <b>4 900 €</b> |

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux organismes concernés les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jacqueline LEFEBVRE**

Il s'agit de subventions de fonctionnement aux organismes oeuvrant dans le domaine du handicap. Il s'agit de l'Association des Paralysés de France et du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour le suivi d'accompagnement des personnes handicapées dans la vie quotidienne, puis le Groupement PEP(Pupilles de l'Enseignement Public)/APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés). Le montant pour l'une est de 2 500 €, l'autre de 4 900 €. Nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions entre la Ville de Niort et ces associations et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe à les signer et verser aux organismes concernés les subventions afférentes. Le montant des subventions est à peu près identique à celui de l'année précédente, il n'y a pas eu d'érosion à moins 4% pour ces associations.

**Amaury BREUILLE**

Même remarque que précédemment pour les associations culturelles, il serait souhaitable que l'on ait les chiffres de l'année antérieure, vous dites pas d'érosion à hauteur de 4%, là comme il y a simplement deux chiffres, est ce que vous pouvez nous les donner ?

**Jacqueline LEFEBVRE**

Ce sont les mêmes chiffres.

**Monsieur le Maire**

Même chiffres, vous dit Madame LEFEBVRE.

**Nathalie SEGUIN**

On peut savoir les raisons qui vous amènent à retirer la délibération page 193 concernant les associations caritatives ?

**Monsieur le Maire**

C'est une modalité purement technique, c'est pour ça que nous sommes amenés à la reporter au prochain Conseil municipal.

**Nathalie SEGUIN**

D'accord.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-172

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
D'AIDE AUX VICTIMES (AVIC 79)**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'Association Départementale d'Aide aux Victimes (AVIC 79) a pour vocation de venir en aide aux personnes victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques. Elle leur apporte également une assistance psychologique.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 19 600 € pour l'année 2015.

Un acompte de 8 000 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 19 décembre 2014, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de subvention soit 11 600 €

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association Départementale d'Aide aux Victimes (AVIC 79) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 11 600 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-173

**Direction Animation de la Cité****DISPOSITIF CADRE À DESTINATION DES  
ÉCHANGES SCOLAIRES LINGUISTIQUES ET  
CULTURELS POUR LES VILLES JUMELÉES ET NON  
JUMELÉES - CONVENTIONS AVEC LES COLLÈGES  
JEAN ZAY ET FONTANES DANS LE CADRE DU  
JUMELAGE**

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du dispositif cadre à destination des échanges scolaires linguistiques et culturels pour les villes jumelées et non jumelées approuvé au Conseil municipal du 2 février 2015, il est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier aux établissements scolaires suivants :

- Collège Jean Zay pour l'échange avec la Ville de Francfort en Allemagne pour un montant de 1 380 € ;
- Collège Fontanes pour l'échange avec la Ville de Ludwigsburg en Allemagne pour un montant de 1 260 €

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le collège Jean Zay ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le collège Fontanes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux établissements concernés la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans chaque convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 41 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 1  |
| Excusé :        | 3  |

Monsieur Amaury BREUILLE, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part ni au débat au vote

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Fabrice DESCAMPS**

Il s'agit de deux subventions pour des échanges scolaires, l'un entre la Ville de Francfort et le collège Jean Zay pour 1 380 € et l'autre pour le Collège Fontanes, échange avec un lycée de Ludwigsburg pour un montant de 1 260 €. L'explication des montants se fait en se reportant à la délibération du 2 février 2015 et la nouvelle politique de subventionnement des échanges scolaires. Si vous êtes intéressés par les détails, je suis à votre disposition pour vous les donner.

**Amaury BREUILLE**

Je ne participe pas au vote, Monsieur le Maire.

**Pascal DUFORESTEL**

Tout à l'heure Madame REYSSAT a exprimé une colère dont j'ai pu contester le bien fondé, mais aucunement la sincérité car ça se voyait dans sa forme d'expression. Moi-même, à l'occasion de cette délibération et puisque que Monsieur CHARBONNEAU a quitté cette assemblée et que nous somme entre républicains, je vais vous faire part d'une saine colère et d'une colère véritable suite aux commémorations du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération. Non pas pour les commémorations elles-mêmes qui étaient exemplaires, de très bonne tenue et qui ont permis que des jeunes et que la population s'associent à ce moment important pour la vie de notre cité. Mais par contre, et puisqu'il est tard je ne vais pas développer mais je vous ferai passer un courrier exprimant cette colère et celle de nombreux concitoyens, les propos relatés dans les réseaux sociaux d'un de vos conseillers municipaux ce jour-là, propos ouvertement antisémites, ont choqué beaucoup de Niortais et au-delà du retrait que vous avez demandé légitimement de ces propos, je pense que ça ne peut pas en rester là et qu'il est nécessaire entre nous d'éviter ces dérives qui sont scandaleuses et qui sont en général plutôt le fait des rangs du Front National que d'une droite démocratique ou de républicains.

**Fabrice DESCAMPS**

Quel est le rapport avec une subvention pour des échanges scolaires avec l'Allemagne, je ne comprends pas très bien ?

**Pascal DUFORESTEL**

C'est parce qu'on parle d'ouverture au monde, qu'on parle de tolérance, que les jumelages sont un élément d'ouverture au monde et de tolérance, j'aurais pu en parler précédemment sur les associations départementales si vous le souhaitez, mais en l'occurrence ce n'est pas une manière d'éviter là encore le débat qui es un vrai débat démocratique entre nous, Monsieur DESCAMPS.

**Fabrice DESCAMPS**

Monsieur DUFORESTEL, ce n'est pas une question de débat, mais je ne vois pas pourquoi ça vient à ce moment-là, sur des subventions pour des échanges avec l'Allemagne. J'ai peur de ne pas comprendre.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### ***Dominique DESQUINS***

Je crois qu'il s'agit de moi dont veut parler Monsieur DUFORESTEL, alors je tiens à lui dire deux choses. La première, c'est que mes propos, manifestement, ont été très mal interprétés et la deuxième chose, c'est que le jour où ses arrières-grands-parents auront été massacrés, comme les miens, dans le ghetto de Varsovie, il pourra me parler d'antisémitisme.

### ***Monsieur le Maire***

Je crois que c'est assez clair, Monsieur DUFORESTEL, et dorénavant vous vérifierez vos sources et vos informations avant d'asséner des contre-vérités et des choses odieuses à l'égard d'un collègue. On en reste là.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-174

**Direction Animation de la Cité****JARDINS SOLIDAIRES QUAI DE BELLE-ILE -  
ASSOCIATION VENT D'OUEST - CONVENTION  
D'OBJECTIFS 2013-2015 - AVENANT N°2**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 21 décembre 2012, le Conseil municipal a conclu une seconde convention triennale 2013- 2015 avec l'association Vent d'Ouest considérant que les actions menées depuis 3 ans pour le développement des jardins solidaires rendaient opportune leur reconduction.

De fait, les objectifs fixés à l'association ont largement été atteints :

- développer l'offre de jardins familiaux à Niort pour tous les publics avec une production biologique obtenue selon le cahier des charges « AB ». Les pratiques culturelles ont été modifiées dans ce sens, et diversifiées dans un but d'expérimentation pédagogique : culture sur BRF (bois raméal fragmenté), paillis, en bac etc. ;
- assurer une complémentarité entre les différents types de jardins sur la Ville et plus particulièrement le long de la Sèvre afin d'y favoriser la mixité sociale, permettre à différents publics de se côtoyer : propriétaires des maisons en bord de Sèvre et habitants du voisinage ou locataires des immeubles collectifs, personnes encadrées par des associations ou l'hôpital ou jardiniers intermittents ou réguliers en recherche d'activités et de relations sociales, personnes à mobilité réduite, 400 personnes sont passées aux jardins en 2013. Et 400 autres personnes ont été « Public d'un jour » à l'occasion d'évènement dans les jardins pour des formations, plantations, chantier de remontage de mur, « Rendez-vous aux jardins »... ;
- limiter les zones en friche sans utilité sociale sur la Ville : remise en usage de 2 parcelles communales pour 7 000m2, de jardins de particuliers ;
- permettre aux habitants en habitats collectifs de cultiver une parcelle, aux personnes en difficulté d'échanger du temps contre des produits, aux associations d'insertion d'utiliser le support végétal pour mobiliser les personnes en difficulté : des habitants en collectifs (23 adultes, une cinquantaine d'enfants), des particuliers isolément (120) ou accompagnés (une soixantaine) ont trouvé ainsi une place dans la vie des jardins en 2013 ;
- permettre aux enfants d'apprendre les bases de l'agriculture biologique et mener des actions d'éducation à l'environnement grâce aux jardins : 200 enfants d'écoles primaires ou maternelles, CLSH ou jeunes lycéens ou stagiaires sont intervenus ;
- s'appuyer sur les jardins familiaux pour développer des activités pédagogiques et maraîchères favorisant la diversité biologique et les pratiques non polluantes : pratiques maraîchères biologiques, habillage de haies, délaissés « sauvages » favorisent la biodiversité végétale et animale ;
- distribuer les produits des jardins de manière solidaire et non commerciale par leur mise à disposition de la banque alimentaire, d'épiceries sociales, de foyers d'accueil et restaurants d'insertion du Niortais : ces partages de la production ont été réalisés, en fonction des quantités disponibles, entre les jardiniers et les structures encadrantes (l'épicerie sociale, CSC du Parc, foyer de La Colline, le Groupe d'Entraide Mutuelle, les 3 unités psychiatriques du Centre Hospitalier) ;

**. RETOUR SOMMAIRE**

- s'appuyer sur les jardins familiaux pour organiser des actions collectives de santé publique sur l'alimentation avec consommation des produits maraîchers issus des jardins par les participants à l'action : l'association Vent d'Ouest en relation avec les CSC de Part et D'Autre et du Parc a fait valoir les produits du jardin au cours des ateliers-santé ;

- s'appuyer sur les jardins familiaux comme supports d'insertion professionnelle (et non plus seulement sociale) des demandeurs d'emplois en contrats d'insertion : le passage par les jardins a permis à 3 personnes d'engager un nouveau parcours d'insertion en 2013.

La deuxième convention triennale a été conclue afin de continuer cette action, avec trois objectifs supplémentaires :

- contribuer au développement d'un réseau de jardins pluriels de quartiers : une coopération entre l'association et le centre socio-culturel assure un support au jardin partagé de la place Auzanneau inauguré le 25 mai 2013 et se dessine pour le jardin partagé à La Gavacherie ;

- s'inscrire dans une démarche d'insertion économique en liaison avec les structures spécialisées d'insertion par l'économie ;

- participer à la conception et la création d'une structure de production et de commercialisation, voire de transformation des produits maraîchers.

Sur ces 2 points, une coopération avec l'association AIPEMP entreprise d'insertion se développe.

Dans ce contexte, il est proposé de poursuivre notre partenariat avec l'association Vent d'Ouest pour le développement de jardins solidaires et de passer un second avenant à la convention d'objectifs 2013-2015 afin d'attribuer une subvention de 40 000 € à cette association pour l'année 2015.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2013-2015 entre l'association Vent d'Ouest et la Ville de Niort ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour l'année 2015.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-175

**Direction Ressources Humaines****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA  
VILLE DE NIORT**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

**POLE PILOTAGE GENERAL****Direction générale****Ouverture de poste**

- 1 poste d'administrateur hors classe
- 2 postes de directeur
- 1 poste d'attaché principal
- 4 postes de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 4 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 20 postes d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes d'ingénieur en chef de classe normale
- 5 postes d'ingénieur principal
- 10 postes de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe
- 5 postes de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 5 postes d'agent de maîtrise principal
- 11 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 29 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 36 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes de brigadier chef principal
- 1 poste de brigadier
- 1 poste de conseiller des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'éducateur principal 1<sup>ère</sup> classe des APS

**. RETOUR SOMMAIRE**

1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

9 postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe

**Direction projet de rénovation urbaine et sociale****Fermeture de poste**

1 poste d'attaché

**Direction des Vies participatives****Participation externe****Ouverture de poste**

1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

**POLE VIE DE LA CITE****Direction Animation de la cité****Service des sports****Suppression de poste**

1 poste d'agent de maitrise principal

**POLE RESSOURCES ET SECURITE****Police municipale****Création de poste**

2 postes de gardien

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 39 |
| Contre :        | 3  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Lucien-Jean LAHOUSSE**

La première délibération est une modification du tableau des effectifs, il y a une première liste qui est dans le pôle pilotage général qui a été rattachée pour la forme à la Direction Générale, ce sont tous les possibles avancements de grades qui seront liés à la CAP qui aura lieu normalement en septembre et pour qu'il puisse y avoir un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin une fois qu'elles auront été décidées, si elles le sont, elles apparaissent sur cette modification du tableau des effectifs. Sur la page suivante, il y a une fermeture de poste, c'est celui d'une personne qui travaillait au PRUS en contrat à durée déterminée et qui est partie en début d'année. Ce poste n'est pas supprimé parce qu'il est transformé pour l'ouverture du poste qui suit, qui est celui de coordinateur de gestion urbaine de proximité dans les quartiers sensibles liés aux habitants et aux conseils de quartiers. Le poste suivant, c'est la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal, au départ c'est quelqu'un qui venait du golf de Niort, on savait qu'il allait partir donc on l'a déjà remplacé au préalable. Il va partir simplement parce qu'il a été, dans sa carrière, soumis à l'amiante et il est plus intéressant pour lui de quitter la collectivité que d'y rester. Police Municipale, on va créer deux postes de gardiens municipaux, les agents seront sans doute recrutés parmi les ASVP et par des recrutements internes à la collectivité, on re-complètera le nombre d'ASVP. Je demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter la mise à jour du tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.

### **Nathalie SEGUIN**

Avant d'intervenir sur cette délibération, je voulais juste revenir un très court instant sur votre émotion, Monsieur BALOGE, concernant l'échange qu'il y a eu entre Pascal DUFORESTEL et votre Conseiller municipal, je ressens la même émotion quand vous nous proposez un bureau partagé avec Monsieur CHARBONNEAU du Front National. Je parle d'émotion, je vous dis quelle a été la mienne et ce qu'elle continue d'être quand vous faites.....

### **Monsieur le Maire**

Ecoutez Madame SEGUIN, comparons ce qui est comparable, prenez rendez-vous avec mon secrétariat, on parlera bureau, mais là je pense qu'on ne peut pas tout confondre.

### **Nathalie SEGUIN**

Monsieur ROBUCHON ne m'a toujours pas appelée, alors que vous me dites que...

### **Monsieur le Maire**

Eh bien prenez contact avec mon secrétariat, s'il se pose un souci on va se voir, vous savez que vous pouvez me contacter et qu'on peut se rencontrer, on s'est déjà vus, il n'y a pas de souci, on pourra parler de ça et d'autres choses si vous le souhaitez mais franchement, comparons ce qui est comparable.



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Nathalie SEGUIN**

OK. Si on se voit, c'est pour régler définitivement la question et que j'arrête de vous interpellier en Conseil sur cela. Bien. Je vais intervenir sur la délibération, c'était ma petite parenthèse. Sur cette délibération concernant la suppression du poste d'agent de maîtrise principal à la Direction Animation de la Cité et notamment au service des Sports, alors effectivement, peut-être que dans ce service là un poste d'agent de maîtrise n'était pas adapté en terme d'encadrement dans ce service, mais par contre vous aviez une autre proposition qui vous avait été faite par le syndicat CGT et qui était plutôt de créer un poste de catégorie C pour faire face au manque de personnel et en l'occurrence à la patinoire, ça fait plusieurs fois que je suis interpellée par ce syndicat qui m'alerte sur la non concordance entre le personnel à la patinoire et les heures d'ouverture de cette même patinoire en nous disant qu'à terme il va y avoir un problème. Donc là, il y avait eu une autre proposition qui vous était faite et visiblement vous n'y avez pas accédé. Concernant les deux créations de poste de gardiens au service de la Police Municipale, ce ne sont pas des créations mais des transformations de postes puisqu'en fait vous allez puiser dans le vivier des ASVP pour leur permettre d'accéder à ces postes de policiers municipaux, d'ailleurs en terme de déploiement de carrière c'est quelques chose d'inédit, ce n'est absolument pas le parcours habituel et je voulais vous posez la question, Monsieur LAHOUSSE, pourquoi ce traitement vis-à-vis de ces deux agents ?

### **Elodie TRUONG**

Je vais moi aussi revenir sur le débat précédent, excusez moi, simplement pour dire qu'effectivement je crois que ce qu'on attendait, ce n'était pas forcément des regrets ou des justifications, je pense qu'on aurait aimé connaître le véritable sens de ce que vous vouliez dire Monsieur DESQUINS et on aurait souhaité aussi que ces propos soient condamnés plus clairement.

### **Monsieur le Maire**

C'est hors sujet, je crois que les choses sont assez claires. Venez en au fait sur la délibération, s'il vous plaît.

### **Elodie TRUONG**

Je me permets juste cet aparté et j'en viens à la délibération. Vous avez évoqué, Monsieur LAHOUSSE une ouverture de poste pour la gestion urbaine de proximité, j'aurais aimé connaître un peu plus en détail le contenu de cette mission et également connaître le contenu de la mission de ces postes de gardiens que je ne connais pas, tout simplement.

### **Amaury BREUILLE**

Trois questions en lien avec ce qui vient d'être dit. La première, sur l'agent qui a été victime de l'amiante, j'espère et je suppose à vrai dire que c'est dans une carrière antérieure à son entrée à la Ville de Niort, est ce que vous pouvez nous le confirmer ? OK. Merci.



**. RETOUR SOMMAIRE**

Deuxièmement, sur les deux postes de policiers, je suis tout à fait favorable à cette création, elle est utile potentiellement, j'espère simplement qu'elle vient en substitution de votre projet de caméras de surveillance sur le domaine public. C'est le sujet, on parle de deux créations de postes de policiers donc on est dans le sujet. Je note juste que ce serait un dispositif cohérent si en plus de cela vous travailliez aussi sur la prévention, c'est-à-dire notamment le fait de ne pas baisser les subventions aux CSC qui ont un vrai travail de prévention de la délinquance auprès des jeunes. Troisième chose, je vous sollicite, Monsieur le Maire, pour avoir communication de deux documents, l'état des postes actuellement non pourvus dans l'organigramme de la Ville de Niort et l'état des postes qui ont été fermés ou supprimés depuis votre entrée en fonction. Je vous remercie.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Rapidement d'abord sur la Police Municipale, ensuite je reviendrai sur la patinoire. Sur la Police Municipale ce que vous dites est un peu faux parce que le passage d'ASVP en Policiers municipaux va s'accompagner d'une formation, Jacques ARTHUR pourrait en parler plus savamment que moi, ils vont suivre une formation qui leur permettra d'être pleinement qualifiés pour ce poste et par ailleurs dans le cadre de recrutements internes, nous pourrions au remplacement des deux ASVP. En ce qui concerne la patinoire, ce que la CGT a exprimé en comité technique n'est pas tout à fait ce que vous avez dit mais c'est à peu près le même esprit, c'est que dans le fond il y a des problèmes à la patinoire et elle souhaite que ce poste ne soit pas supprimé pour y pourvoir. Moi, j'ai considéré que d'abord, en général, il arrive que des syndicats, pas uniquement la CGT, nous alertent sur une situation dans un secteur, on essaie de regarder ce qui s'y passe et de traiter le problème complètement. En l'occurrence, c'est à cette occasion là qu'a été citée la patinoire. J'ai dit ok, j'entends ça, on va regarder le problème de la patinoire dans sa globalité, ça tombe bien, elle va s'arrêter fin mai alors on a le temps d'y travailler avant qu'elle reprenne, pour voir ce qu'on peut faire, ça n'enlève rien au fait que ce poste avait à être supprimé et c'est en fonction de l'étude que nous ferons sur la patinoire que nous verrons quelle organisation nous devons mettre en place pour assurer le service attendu. Ce n'est pas dans l'urgence qu'on décide de garder un poste, il faut qu'on y réfléchisse de façon un peu plus complète, c'est ce qui a motivé la décision qui a été prise. Est-ce qu'il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu ? Parce qu'on a parlé de beaucoup de choses.

**Christophe POIRIER**

Sans rentrer dans le fond du débat, parce qu'il est tard et on ne va pas engager un débat aujourd'hui sur le fond de la vidéosurveillance, vous savez ce qu'on en pense, on l'a déjà évoqué mainte et mainte fois. Simplement, on souhaite là aussi des réponses assez précises aux questions qu'on se pose, surtout sur ce champ des politiques publiques dont vous avez fait votre priorité Monsieur le Maire, clairement, quels seront les moyens qui seront affectés à la mise en place de ce dispositif de vidéosurveillance, je parle de moyens humains parce que lorsqu'il a été question de budget, vous n'avez évoqué que le budget d'investissement, il y a la mise en place de ces caméras donc quid des hommes qui seront derrière ces caméras, quelle sera l'organisation précise de ce service ? Si vous n'avez pas les réponses aujourd'hui, en tous cas ce serait bien de pouvoir nous alimenter par rapport à ça.

**[. RETOUR SOMMAIRE](#)**

Puis il y a une deuxième question que je voulais poser mais Monsieur LAHOUSSE y a répondu, je m'inquiétais aussi du remplacement éventuel des deux ASVP, il seront remplacés, je crois que c'est une bonne chose, il faudrait peut-être même d'ailleurs augmenter les effectifs, y compris vos conseillers ce sont émus dans d'autres instances du fait qu'il y avait un défaut de surveillance du stationnement sur les espaces publics, je suis d'accord avec cette analyse, en tous cas il ne fallait absolument pas réduire les effectifs des ASVP et vous me confirmez que c'est le cas, à mon sens il faudrait même peut-être les augmenter un petit peu.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Sur l'effectif des ASVP, nous mettons en place le PV électronique, ce qui va aussi alléger leurs tâches et permettra peut-être une réévaluation de leur mission.

**Elodie TRUONG**

Moi, j'avais deux questions restées sans réponse : la gestion urbaine de proximité, en quoi cela consiste et à quoi se rapportera la mission de cet agent ? Et par ailleurs idem pour les gardiens, en quoi consiste exactement la mission et à quoi seront-ils affectés ?

**Monsieur le Maire**

Ce sont des policiers municipaux.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Ce sont des policiers municipaux donc ils sont affectés aux tâches habituelles de la Police Municipale. La gestion urbaine de proximité, je suis un peu plus gêné pour en parler parce que c'est surtout Anne-Lydie HOLTZ qui aurait pu répondre sur le sujet puisque c'est elle l'élue qui est chargée de la chose.

**Romain DUPEYROU**

Pour faire très rapide, la gestion urbaine de proximité, c'est essentiellement la récolte d'informations sur des besoins du quotidien au niveau de la Ville et leur traitement le plus rapide, donc ça va être un nid de poule, ça va être ce genre de choses qui vont être récoltées très rapidement soit par les conseiller de quartier ou autres et qu'on va traiter dans la foulée.

**Nathalie SEGUIN**

Ça ne concerne pas seulement le périmètre du Contrat de Ville ?

**Romain DUPEYROU**

La gestion urbaine de proximité, on la fait sur l'ensemble de la Ville, mais effectivement cet agent-là est dédié sur les zones politique de la Ville.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie. Et pour ce qui est de la vidéo protection, Monsieur POIRIER, nous aurons cet échange très prochainement puisque nous aurons en juin un débat avec tous les chiffres, vous devriez être satisfait.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-176

**Direction Ressources Humaines****EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTES  
SAISONNIERS - SERVICE CULTURE**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville, le service Culture organise en régie directe des manifestations et événements.

A l'été 2015, les concerts des Jeudis Niortais vont être assortis d'une programmation en musique classique. La formule du festival du cirque est renouvelée. Un parcours d'expositions de photos sera installé entre la Villa Pérochon, le Pilon et le théâtre de verdure.

L'organisation de ces manifestations et événements requiert une aide ponctuelle en ressources humaines pour diffuser l'information en amont, préparer l'accueil des intervenants et du public, seconder l'équipe des permanents pendant l'exploitation des événements et participer aux bilans.

Pour l'été 2015, les besoins en personnel saisonniers sur une période de 2 mois sont les suivants :

- 1 agent accueil logistique affecté plus spécifiquement aux concerts ;
- 2 agents accueil logistique affectés à l'information, aux réservations, au festival du cirque, aux parcours cinés concerts et Nuits romanes.

Ces emplois seront pourvus conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 3 emplois occasionnels d'adjoint administratif pour une durée de 2 mois au service Culture selon les dispositions ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-177

**Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunications****ASSISTANCE À LA DÉMARCHE DE MUTUALISATION  
DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES SERVICES  
INFORMATIQUES DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS, DE LA VILLE DE  
NIORT ET DES COMMUNES DE LA CAN**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort souhaite faire réaliser une prestation en plusieurs étapes devant aboutir à la définition et le cas échéant à la mise en place d'une démarche de mutualisation relative aux systèmes d'informations et aux Directions des Système d'Information (DSI) de la CAN, des communes de la CAN et de la Ville de Niort.

Ces prestations comprennent successivement le diagnostic d'opportunité et de faisabilité, les préconisations et la définition d'un scénario de mutualisation et le cas échéant l'assistance pour la mise en place du scénario choisi de mutualisation.

Aussi afin de faire réaliser ces prestations, il est envisagé de mettre en place un groupement de commandes entre la CAN et la Ville de Niort.

Cette convention porte sur 3 phases :

- 1 - identification de la démarche projet ;
  - . Lancement de la démarche de mutualisation
  - . Réalisation un état des lieux
- 2 - propositions et choix du scénario de mutualisation ;
- 3 - accompagnement pour la mise en place du scénario de mutualisation, le cas échéant.

Dans un premier temps, nous vous proposons de passer un marché pour réaliser les phases 1 & 2.

Le montant estimatif de ce marché s'élève à ce jour à 100 000 € TTC. La répartition de ce budget entre les deux collectivités la CAN et la Ville de Niort est :

- Pour la CAN, 60% soit 60 000 € TTC
- Pour la Ville de Niort, 40 % soit 40 000 € TTC

En conséquence, il convient de constituer le groupement de commandes entre la CAN et la Ville de Niort. La convention désigne la CAN comme coordonnateur de ce groupement. Le coordonnateur du marché est chargé de la passation et de l'exécution du marché.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.
- autoriser le coordonnateur à signer le marché.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-178

**Direction de la Commande Publique et  
Logistique****NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS -  
APPROBATION DE MARCHÉ**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Maire de Niort s'est engagé auprès des Niortais pour un niveau d'excellence sur la propreté urbaine. Pour ce faire, une régie municipale de 47 agents de la Ville de Niort participe aujourd'hui au nettoyage de l'espace public de Niort. Ils interviennent principalement en centre-ville et dans les centres bourg.

L'abandon du désherbage chimique par la Ville de Niort, effectif depuis plusieurs années et exigé à partir de 2016 par une nouvelle réglementation, nécessite la mise en œuvre de méthodes de désherbage alternatives. Ces techniques, plus respectueuses de l'environnement et de la santé des agents et des usagers, impliquent des fréquences de passages plus importantes et donc plus de main d'œuvre pour un résultat équivalent.

Pour faire face à ce surcroît d'activité, il a donc été décidé de passer un marché pour compléter les opérations de nettoyage déjà réalisées par la régie.

Le marché vise plus particulièrement à absorber les pics saisonniers de levées des mauvaises herbes et occasionnellement à procéder au nettoyage des espaces publics lors d'évènements et de manifestations exceptionnelles.

De plus, dans le cadre de sa politique de soutien à l'insertion par l'activité économique, la Ville de Niort a souhaité réserver ce marché aux Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou aux Entreprises Adaptées (EA) conformément aux possibilités offertes par l'article 15 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché fractionné à bons de commande, passé pour une période d'un an, renouvelable 3 fois sans pouvoir excéder 4 ans.

Dans le cadre de la procédure de consultation d'Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07 mai 2015 pour la désignation de l'attributaire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ci-après :

Maxi : 210 000 € HT/an

Attributaire : EPCNPH « Les Ateliers Niortais »

10 rue du Commandant l'Herminier, 79000 NIORT

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Il s'agit du nettoyage des espaces publics pour une approbation de marché. Comme il a été évoqué plus avant mais on l'avait déjà écrit dans la délibération, il y a des lois qui nous empêchent maintenant d'utiliser les produits phytosanitaires donc on a un fonctionnement qui est plutôt manuel et pour écrêter le pic d'activité que nous allons connaître, nous vous demandons d'approuver un marché, c'est la première fois que nous faisons un marché de ce type, c'est un marché réservé à des associations de soutien à l'insertion par l'activité économique et on a souhaité réserver ce marché aux établissements de service d'aide par le travail. C'est un marché fractionné à bons de commande, passé pour une période d'un an renouvelable trois fois sans pouvoir excéder 4 ans. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le marché pour un maximum de 210 000 € par an dont l'attributaire est l'EPCNPH « Les Ateliers Niortais », rue du Commandant l'Herminier à Niort.

**Amaury BREUILLE**

Une première remarque, vous avez dit que c'était la première fois qu'on passait ce type de prestation avec des entreprises d'insertion par l'activité économique, non, ce n'est pas le cas.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

C'est un marché réservé. C'est un peu différent.

**Amaury BREUILLE**

D'accord. Mais ce n'est pas la première fois qu'on passe des prestations... c'est un marché réservé mais par contre on a déjà fréquemment passé

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Oui, bien sûr...

**Amaury BREUILLE**

Ce type de prestations avec des entreprises...

**Monsieur le Maire**

S'il vous plaît, Messieurs, ne vous répondez pas en dialogue, vous posez votre question.

**Amaury BREUILLE**

C'est moi en principe à qui vous avez donné la parole Monsieur le Maire, ce n'est pas à moi qu'il faut le dire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

C'est bien pour ça que je vous rappelle à ne pas ouvrir un dialogue avec un autre membre mais à vous exprimer devant l'ensemble de l'assemblée, Monsieur BREUILLE.

**Amaury BREUILLE**

Ecoutez, je n'y peux rien si Monsieur LAHOUSSE réagit pendant mon intervention...

**Monsieur le Maire**

Allez-y, allez-y...

**Amaury BREUILLE**

Je disais que ce n'est pas la première que nous passons ce type de prestations avec des entreprises d'insertion par l'activité économique, là le marché est réservé mais auparavant, sans faire de marché réservé, puisque la loi était différente, nous pratiquions déjà avec des entreprises d'insertion par l'activité économique et même très fréquemment. Ma remarque porte sur autre chose qui me pose un problème, c'est que d'habitude Monsieur LAHOUSSE sur ce type de marché, on a un contrat avec un minimum et un maximum de prestation et là, je vois un maximum de prestations qui est de 210 000 € et je ne vois pas de minimum de prestations, ça veut dire que le minimum est à 0, ça me pose problème parce que ça veut dire qu'on demande finalement à cette structure d'être en capacité de répondre à hauteur de 210 000 € de prestation par an éventuellement, si on porte au maximum, mais qu'en même temps on ne la garantit d'aucune prestation minimale, ce qui est très compliqué, vous comprenez pour un gestionnaire d'une entreprise comme celle-là en plus, c'est un ESAT qui nous est particulièrement cher, je trouve qu'on les traite un petit peu comme si ils étaient taillables et corvéables à merci, ce que je déplore.

**Monsieur le Maire**

Mesurez vos propos, encore une fois, Monsieur BREUILLE. Monsieur LAHOUSSE voulait répondre.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Oui, deux réponses. D'abord, c'est la première fois qu'on fait un marché réservé, je le répète, donc ça montre notre volonté dans ce domaine, ça n'empêche pas qu'auparavant on ait déjà eu effectivement des marchés avec des entreprises d'insertion. Le deuxième point, c'est que l'offre est basée au départ sur, comment dire, ce n'est pas tout à fait un mini mais ça revient au même, une dépense de 162 000 € et on s'est dit qu'on aurait peut-être besoin de plus donc on a mis un maxi de 210 000 €.

**Monsieur le Maire**

Merci. Je crois que vous avez votre réponse, Monsieur BREUILLE.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Amaury BREUILLE**

Je ne comprends pas, s'il y a un minimum du marché de 162 000 €, pourquoi il n'est pas mentionné dans la délibération ? D'habitude, il est mentionné.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Ce n'est pas un minimum, c'est que dans le marché on a fait une sorte de parcours type et ce parcours type était à hauteur de 162 000 €. On s'est dit qu'on pourrait peut-être avoir besoin de plus. Ce n'était pas au strict sens du terme un mini mais ils n'auront pas de souci de ce côté-là.

**Monsieur le Maire**

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

**Amaury BREUILLE**

Comme d'habitude, Monsieur le Maire, vous ne souhaitez pas le dialogue.

**Monsieur le Maire**

Adoptée. Délibération suivante.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-179

**Direction de la Commande Publique et Logistique****ACCORD-CADRE DE FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS DE RESTAURATION COLLECTIVE - APPROBATION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCHÉ**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la rénovation et du maintien en bon état de fonctionnement de ses restaurants scolaires, la Ville de Niort est amenée à renouveler ou acquérir des matériels de restauration collective.

Pour ce faire, un accord-cadre multi attributaires, sans minimum ni maximum de commandes, est passé avec 3 titulaires pour une période de 4 ans à compter de sa date de notification.

Les marchés conclus sur la base de l'accord-cadre prendront la forme, soit d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, sans minimum ni maximum, soit de marchés ordinaires.

Ces marchés subséquents seront passés après remise en concurrence des 3 titulaires de l'accord cadre à la survenance des besoins et des implantations nouvelles à réaliser

Dans le cadre de la procédure de consultation d'Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 mai 2015 pour la désignation des attributaires de l'accord-cadre.

Les changements de matériels devant intervenir pendant les vacances d'été, il est nécessaire de lancer un premier marché subséquent dès la notification de l'accord-cadre. Le premier marché subséquent est fractionné à bons de commande sur la base du cadre du Devis quantitatif estimatif joint en annexe qui est estimé à 348 879,60 € TTC. Les caractéristiques du marché subséquent restent identiques à celles de l'accord-cadre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les contrats d'accord cadre et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ;

**Attributaire 1 :**

Nom et adresse : ERCO, 14 rue d'Inkermann, 79000 NIORT

Après Commission d'Appel d'Offres, pour un montant du devis quantitatif estimatif de : 340 403,62 € TTC

**Attributaire 2 :**

Nom et adresse : CHASSERIAU, ZA La Mission, 4 rue Champagne St Georges, 17810 ST GEORGES DES COTEAUX

Après Commission d'Appel d'Offres, pour un montant du devis quantitatif estimatif de : 412 187,15 € TTC

**Attributaire 3 :**

Nom et adresse : FROID VENDEEN, 37 rue St Symphorien, 79000 NIORT

Après Commission d'Appel d'Offres, pour un montant du devis quantitatif estimatif de : 411 259,86 € TTC

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- approuver l'étendue des besoins tels que définis en vue de la dévolution du premier marché subséquent ;
- autoriser l'engagement de la consultation d'attribution du marché subséquent ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Délibération n° D-2015-180

**Direction de la Commande Publique et Logistique****CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DE LA CLAUSE SOCIALE DANS UN MARCHÉ PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort pratique depuis 2007, l'intégration de clauses sociales dans ses marchés, dans les marchés de travaux du PRUS principalement puis progressivement dans l'ensemble des marchés de la Ville dans le cadre d'une étude systématique.

De la même façon, des expérimentations ont pu être conduites avec différentes maîtrises d'ouvrages du territoire (SEMIE, HSDS, CCAS), une convention de partenariat a été signée par le Conseil régional Poitou Charentes. La mutualisation des heures sur les différents chantiers a ainsi généré plus de 107 000 heures d'insertion (soit 67 ETP) sur les 7 dernières années au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi.

La fonction de facilitateur positionnée au sein de la Direction de la Commande Publique permet de poursuivre et d'amplifier la démarche.

La CAN souhaite bénéficier de l'expérience de la Ville pour étudier l'insertion des clauses dans un de ses marchés et a sollicité l'expertise de la Ville. Il est proposé de répondre favorablement et à titre gracieux à cette demande par le biais d'une convention de partenariat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

C'est une convention de partenariat pour la mise en œuvre et le suivi de la clause sociale dans un marché public de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Nous avons eu l'occasion de présenter à la CAN l'expertise qui avait été acquise par la Ville dans ce domaine, ça l'a intéressée et souhaite également développer son action dans ce domaine. Nous allons donc faire bénéficier la CAN, à titre gracieux, de l'expérience de la Ville pour étudier l'insertion des clauses dans un de ces marchés ainsi qu'elle nous l'a demandé. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande par le biais d'une convention de partenariat, ce qui nous permettra de démultiplier un peu l'action qui est menée localement dans le domaine des clauses sociales et de l'insertion.

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire, vous venez de le dire, on est sur l'ultime délibération, il nous reste deux questions écrites à examiner. Vous avez dit tout à l'heure que vous choisissiez de les passer en fin de Conseil, on vous avait fait remarquer que ce n'était pas illégal mais que ce n'était pas la tradition républicaine, par contre j'ai appris en cours de Conseil que les deux questions écrites, bien qu'en ce qui me concerne j'ai déposé la mienne le 12, n'avaient pas été communiquées aux membres du Conseil municipal, je vous rappelle que sur l'ensemble des sujets examinés par le Conseil municipal, le Maire a l'obligation de fournir un dossier explicatif dans un délai de 5 jours francs qui pouvait être respecté puisque j'avais déposé ma question écrite dans les temps et je m'en étonne, Monsieur le Maire.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Monsieur le Maire, est ce qu'on pourrait voter la délibération ?

**Monsieur le Maire**

Je veux bien, Monsieur LAHOUSSE. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Merci. C'est en effet un moyen d'élargir sensiblement les clauses sociales dans les marchés publics et de renforcer cet effort très sensiblement.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Information n° C-2015-1

**INFORMATION DU MAIRE****QUESTION ORALE DE MONSIEUR PASCAL DUFORESTEL**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

***Monsieur le Maire***

Nous allons passer maintenant à l'écoute de deux questions orales, et à ce titre elles ne font pas l'objet, au regard du règlement et du Code Général des Collectivités Territoriales d'une quelconque publicité, en tous cas ce n'est pas comme ça que ça a été instruit et ces questions donnent lieu à une réponse, mais pas à un débat, elles ont été reçues dans un délai réglementaire et donc elles font l'objet d'une réponse réglementaire. La première question, je les prends dans l'ordre où elles se trouvent dans mon dossier, je ne sais pas laquelle est arrivée la première. La première question que j'ai sous les yeux est celle de Monsieur DUFORESTEL, qui est la suivante :

« Monsieur le Maire, vous avez souhaité mutualiser les postes de Cabinet entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Niortais, ce qui est en soi tout à fait louable. Toutefois, étant donné le flou qui règne suite à de récents recrutements, pouvez-vous, lors de notre Conseil municipal de ce lundi 18 mai 2015, préciser les noms et fonctions desdites personnes, salaires et répartitions de prises en charge entre la Ville et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Recevez, Monsieur le Maire, mes sincères salutations ».

Ça se termine bien.

**Réponse :** Monsieur le Conseiller municipal, Monsieur DUFORESTEL, le flou que vous évoquez a fait l'objet d'une première délibération très claire adoptée par le Conseil d'Agglomération le 19 décembre 2014 et instituant un Cabinet unique. Elle a été mise au point en lien avec la Préfecture des Deux-Sèvres et précise très clairement les clés de répartition pour chaque poste. Un recrutement récent a fait l'objet d'une délibération à la CAN, il appelle une prochaine convention mutualisée dans la mesure où celle-ci – la précédente, et la prochaine - est nominative. Pour rappel, le cabinet est constitué, pour son Directeur de Cabinet, de Monsieur Rodolphe ROBUCHON, pour son chef de Cabinet, de Séverine VACHON, et de deux collaborateurs, Monsieur Bastien MARCHIVE et Madame Nancy LHORTY. Les collaborateurs étant agents de la Ville, leur situation est personnelle et au même titre que tous les autres, elle est également confidentielle. Je respecterai donc la confidentialité concernant les autres aspects de votre question.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2015**

Information n° C-2015-2

**INFORMATION DU MAIRE****QUESTION ORALE DE MONSIEUR AMAURY BREUILLE**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

***Monsieur le Maire***

J'ai maintenant la question de Monsieur BREUILLE.

« L'ensemble des pays développés est face à une évolution croissante des mouvements de population. Nous connaissons tous l'histoire de l'immigration économique et politique et nous voyons quotidiennement des populations en détresse qui traversent la Méditerranée pour échapper à la guerre et aux conditions de vie inhumaines. Cette situation va s'amplifier avec l'arrivée des réfugiés pour raisons climatiques. Niort, depuis de nombreuses années, participe avec les associations à accueillir ces populations en difficultés. Manifestement, la majorité d'aujourd'hui se désintéresse de ces questions puisqu'elle vient de fermer deux appartements qui étaient mis à disposition de France Terre d'Asile par le CCAS. Est-ce un choix de la municipalité de s'orienter vers une politique de désengagement et de repli ? ». Signé Amaury BREUILLE, Conseiller municipal écologiste.

Réponse : Monsieur le Conseiller municipal, Monsieur BREUILLE, vous faites référence à deux appartements qui auraient été mis à disposition de France Terre de d'Asile par le CCAS. J'ai interrogé les services compétents, aucune convention en ce sens n'existe précisément entre France Terre d'Asile et le CCAS. Si vous faites par contre référence à des personnes et souvent des familles, aux droits dits « incomplets », je vous rappelle qu'il s'agit d'une compétence directe de l'Etat qui maintient ces personnes en situation irrégulière et non-expulsables. Aujourd'hui, le CCAS se recentre sur ses missions premières, urgence alimentaire, aide facultative. L'intervention auprès de ces familles se poursuit dans ce cadre. A ce jour, cinq familles sont encore hébergées par la Ville et le CCAS. De même, les logements d'urgence ont été renforcés afin de répondre aux aléas, aux accidents et aux situations de grande précarité sociale.

Voici les réponses que je pouvais vous apporter en l'état des questions que vous m'avez soumises. Je vous remercie, il est temps maintenant de clore notre Conseil municipal et de vous souhaiter une bonne soirée.